

**RAPPORT ANNUEL
31.12.24**

CRELAN FUND

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	10
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	14
1.4 . BILAN GLOBALISE	18
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	19
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	20
1.6.1 . Résumé des règles	20
1.6.2 . Taux de change	21
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE	22
2.1 . RAPPORT DE GESTION	22
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	22
2.1.2 . Cotation en bourse	22
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	22
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	24
2.1.5 . Distributeurs	24
2.1.6 . Indice et benchmark	24
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	24
2.1.8 . Politique future	25
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	26
2.1.10 . Affectations des résultats	26
2.2 . BILAN	27
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	28
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	29
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	29
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du port)	34
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	36
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	36
2.4.5 . Performances	36
2.4.6 . Frais	38
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informatio	38
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT	40
3.1 . RAPPORT DE GESTION	40
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	40
3.1.2 . Cotation en bourse	40
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	40
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	42
3.1.5 . Distributeurs	42
3.1.6 . Indice et benchmark	42
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	42
3.1.8 . Politique future	43
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	43
3.2 . BILAN	45
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	46
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	47
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	47
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	50
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	51
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	52
3.4.5 . Performances	52

3.4.6 . Frais	53
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	53
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS	55
4.1 . RAPPORT DE GESTION	55
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	55
4.1.2 . Cotation en bourse	55
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	55
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	56
4.1.5 . Distributeurs	57
4.1.6 . Indice et benchmark	57
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	57
4.1.8 . Politique future	58
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	58
4.1.10 . Affectations des résultats	58
4.2 . BILAN	59
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	60
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	61
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	61
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	62
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	63
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	64
4.4.5 . Performances	64
4.4.6 . Frais	65
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	66
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT	67
5.1 . RAPPORT DE GESTION	67
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	67
5.1.2 . Cotation en bourse	67
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	67
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	68
5.1.5 . Distributeurs	68
5.1.6 . Indice et benchmark	69
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	69
5.1.8 . Politique future	70
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque	70
5.1.10 . Affectations des résultats	70
5.2 . BILAN	71
5.3 . COMPTE DE RESULTATS	72
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	73
5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	73
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	74
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	75
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	76
5.4.5 . Performances	76
5.4.6 . Frais	78
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	79

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

7 octobre 2010

Conseil d'administration de la SICAV

- Philippe Voisin, Président du Comité de Direction de CRELAN S.A., Président
- Geert Noels, Administrateur de ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT S.A., Administrateur
- Joris Cnockaert, Administrateur - Directeur de CRELAN S.A., Administrateur
- Christian Steeno, Directeur Wealth & Asset Management de CRELAN S.A., Administrateur
- Steven De Landsheer, Head Parametrization, Reporting & Control, CRELAN S.A., Administrateur
- Bruno Tuybens, Conseiller indépendant, Administrateur indépendant
- Paul Mestdag, Administrateur indépendant

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Gregory Cabanetos, Managing Director, Luxcellence Management Company S.A.
- Pascal Pira, Conducting Officer, Luxcellence Management Company S.A.

Type de gestion

La SICAV a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances : Luxcellence Management Company S.A.

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company SA est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Nom : Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 2, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

Composition du Conseil d'administration :

- Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil
- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Lucien Euler, administrateur indépendant
- Aurélien Veil, administrateur

Composition du Comité de direction :

- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Pascal Pira, délégué à la gestion journalière
- Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière
- Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière.

Commissaire :

Forvis Mazars Luxembourg, 5 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Monsieur Konstantinos Latridis.

Capital souscrit et capital libéré :

EUR 1.000.000,00 entièrement libéré

Commissaire

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Christophe Boschmans, Kouterfeldstraat 7B 001, 1831 Diegem

Promoteur

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital social de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722. CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port

CRELAN FUND

86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS BANK, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 27 février 2015, tels que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Gestion financière du portefeuille

ECONOPOLIS WEALTH MANAGEMENT S.A., Sneeuwbeslaan 20 bus 12 - 2610 Wilrijk

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles

Global Distributeur

CRELAN S.A., Boulevard Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles

Liste des compartiments et des classe(s) d'action

EconoFuture (Classe R)

EconoNext (Classe R)

EconoStocks (Classe R)

Global Equity DBI-RDT (Classe E - R)

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . **Informations aux actionnaires**

CRELAN FUND, ci-après dénommé, « la SICAV », est une SICAV publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0830.158.563.

Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

Sur demande, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, au siège de la société, auprès des agences de CRELAN S.A.

Les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus à l'endroit suivant : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320 - 1000 Bruxelles.

Les documents suivants et les informations suivantes peuvent être consultés sur le site internet www.crelan.be : le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels.

Les informations concernant la SICAV sont tenues gratuitement à la disposition du public auprès de l'organisme assurant le service financier.

L'Assemblée Générale annuelle se tient le deuxième mardi de mai, à 10 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la SICAV ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Risques généraux liés à tout investissement

Un investissement dans la SICAV implique des risques liés à l'investissement, notamment la perte possible du montant investi. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements de la SICAV sont soumis aux fluctuations du marché et autres risques. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant d'origine investi dans la SICAV. Par conséquent, la valeur des compartiments peut, elle aussi, varier à la hausse comme à la baisse. Le rendement et le revenu de la SICAV reposent sur l'appréciation du capital et le revenu des investissements qu'elle détient, moins les charges supportées. Il faut donc s'attendre à ce que les rendements de la SICAV fluctuent en réponse aux variations de l'appréciation du capital et du revenu. C'est pourquoi, un investissement ne convient qu'aux investisseurs en mesure de supporter ces risques et d'adopter une approche à long terme pour leur stratégie d'investissement. Un investissement dans la SICAV doit donc être considéré comme un placement à moyen ou long terme.

Il est important que les investisseurs comprennent que tous les investissements comportent des risques. Aucune garantie formelle n'a été octroyée aux compartiments, ni à leurs participants.

Risques spécifiques

Un investissement dans la SICAV est soumis aux fluctuations inhérentes des marchés. En outre, la SICAV est sujette à certains risques particuliers. Une description générale des risques jugés significatifs et pertinents pour les compartiments est présentée ci-dessous :

Risque de marché

Il s'agit du risque lié aux investissements effectués par le compartiment conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation. Ces pertes ou dévaluations sont la conséquence des variations de prix (cours, taux) de ces investissements.

Risque de change

La SICAV investit dans des marchés étrangers et pourrait être impactée par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.

Risque de performance

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par ce compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.

CRELAN FUND

Risque de concentration

Dans la mesure où le compartiment concentre ses investissements dans un pays, un marché, une industrie ou une classe d'actif, il pourrait subir une perte en capital suite à des évènements défavorables affectant spécifiquement ce pays, ce marché, cette industrie ou cette classe d'actif.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation érode le pouvoir d'achat lié à la détention des investissements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié au degré de difficulté à acheter ou à vendre certains investissements spécifiques. Ceci pourrait réduire les rendements du compartiment en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.

Risque de crédit et de taux d'intérêt

Le compartiment investit dans des obligations, des espèces et autres instruments du marché monétaire. Le risque existe que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un défaut de l'émetteur dépend de sa qualité de crédit. Le risque de défaut est généralement le plus élevé pour les obligations assorties d'une notation inférieure à « investment grade ». Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une chute de la valeur des titres à taux fixe du compartiment. Les cours et les rendements des obligations sont négativement corrélés : la baisse du cours d'une obligation entraîne la hausse de son rendement.

Dérivés à des fins de couverture

L'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture dans un marché en hausse pourrait réduire le potentiel de profit.

Risque lié aux investissement dans des marchés émergents

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés émergents qui tendent à être plus volatiles que les marchés matures et dont la valeur peut évoluer brusquement à la hausse ou à la baisse. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du compartiment à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il se peut que les systèmes d'enregistrement et de règlement sur les marchés émergents soient moins développés que sur les marchés plus matures, ce qui implique de plus grands risques opérationnels liés à l'investissement. Des risques politiques et des circonstances économiques défavorables sont davantage susceptibles de survenir.

Risques liés aux investissements dans des marchés frontières

Il s'agit du risque lié à l'investissement sur des marchés frontières où l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et suscite beaucoup d'incertitude juridique tant pour les participants sur le marché local que pour leurs homologues à l'étranger. Les marchés frontières se différencient des marchés émergents en ce qu'ils sont considérés comme étant un peu moins développés sur le plan économique que les marchés émergents. Certains marchés comportent des risques importants pour les investisseurs, qui doivent donc s'assurer, avant d'investir, de comprendre les risques pertinents et s'assurer que l'investissement est approprié.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment. En conséquence de l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement, le compartiment peut (i) sous-performer le marché dans son ensemble si ses investissements sous-performent le marché et/ou (ii) sous-performent par rapport à d'autres fonds qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements et/ou pourraient faire en sorte que le compartiment vende pour des raisons liées à l'ESG des investissements pourtant performants.

Les facteurs de risque peuvent être décrits comme suit :

Type de risque	ECONOFUTURE	ECONONEXT	ECONOSTOCKS	GLOBAL EQUITY DBI-RDT
Risque de marché	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen
Risque de change	N/A	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de concentration	N/A	Faible	N/A	N/A

CRELAN FUND

Risque de crédit	N/A	Moyen	N/A	N/A
Risque lié aux investissement dans des marchés émergents	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux investissements dans des marchés frontiers	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Risque en matière de durabilité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Non applicable.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Non applicable.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, Luxcellence Management Company S.A. a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la SICAV.

La politique de rémunération de Luxcellence Management Company S.A. est en ligne avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion, de la SICAV et de ses investisseurs et comprend des mesures pour éviter les conflits d'intérêt.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Dans la mesure où, et uniquement si ceci est applicable, l'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la SICAV gérée par la Société de Gestion, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de la SICAV et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période.

Les détails de la politique de rémunération, applicables au sein de Luxcellence Management Company S.A. (à tout type de rémunération versée par celle-ci en faveur de son personnel) sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande à Luxcellence Management Company S.A.

Méthodologie

Les chiffres mentionnés représentent la somme de chaque part individuelle de rémunération imputable au Fonds selon une méthodologie objective de ventilation qui reconnaît la nature multi services de la Société de Gestion. Par conséquent, les chiffres ne sont pas représentatifs d'une quelconque rémunération individuelle effective ou de leur structure de rémunération.

Informations quantitatives

Le montant total de la rémunération octroyée au titre de l'année financière achevée le 31 décembre 2024 par la Société de Gestion à son personnel en ce qui concerne les activités entreprises pour le présent Fonds s'élève à 907.804,32, montant qui comprend une rémunération fixe de 833.985,14 € et une partie variable de 73.819,18 €.

Le montant de la rémunération globale allouée par la Société de Gestion et attribuée au senior management quant au Fonds était de 219.169,81 €

CRELAN FUND

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Droit de vote des actionnaires

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Redemption Gates

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période sous revue, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques à court terme sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les risques à long terme sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

La SICAV intègre les risques en matière de durabilité en tenant compte de caractéristiques ESG dans sa stratégie d'investissement mais le degré d'intégration de ces caractéristiques ESG est propre à chacun des compartiments de la SICAV. Chaque compartiment ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectif d'investissement durable, en conséquence les investisseurs sont invités à se référer à la fiche propre à chaque compartiment pour avoir le détail des caractéristiques ESG applicables.

Les investissements réalisés par la SICAV en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des caractéristiques ESG, la SICAV ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments de la Sicav promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance bien qu'il n'ait pas pour objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

Article 6	Article 8	Article 9
/	EconoFuture	/
	EconoNext	
	EconoStocks	
	Global Equity DBI-RDT	

Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (ci-après le « règlement Taxonomie ») vise à établir des critères pour déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Un investissement durable sur le plan environnemental est un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du règlement Taxonomie. Les obligations d'information listées dans le règlement Taxonomie complètent les règles reprises dans le règlement SFDR.

Afin de déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité est considérée comme durable sur le plan environnemental si :

Elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux :

1. l'atténuation du changement climatique,
2. l'adaptation au changement climatique,
3. l'utilisation de ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et le contrôle de la pollution,
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Elle ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- Elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie ;
- Elle est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Les quatre conditions mentionnées ci-dessus sont des conditions cumulatives.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

La plupart des marchés d'actions occidentaux ont enregistré un rendement positif en 2024, mais la divergence entre les États-Unis et l'Europe était très importante. L'indice de référence européen (STOXX Europe 600) a progressé de 9,6% (dividendes inclus). Aux États-Unis, le bénéfice boursier a été nettement supérieur l'année dernière. L'indice boursier large S&P 500 a enregistré un bénéfice de 25% (33,6% en euros). La bourse technologique Nasdaq a encore mieux performé, avec une hausse de 29,6% (38,55% en euros). Le manque de grandes entreprises technologiques en Europe (les big tech ont de nouveau très bien performé en 2024), l'impasse politique dans plusieurs pays européens et la croissance économique plus faible en Europe expliquent une grande partie de la surperformance des marchés d'actions américains au cours de l'année écoulée.

En effet, aucun changement notable n'a été noté dans la croissance économique en 2024. Cela signifie que la croissance s'est avérée anémique dans de nombreux pays européens, alors que l'économie américaine a continué à tourner à plein régime. Au premier trimestre, la croissance du PIB (Produit intérieur brut) aux États-Unis s'élevait à environ 0,4%. Aux deuxièmes et troisièmes trimestres, elle a atteint 0,7% à chaque fois. Pour l'ensemble de l'année 2024, la croissance devrait atteindre environ 2,5% en glissement annuel. Ce chiffre solide est principalement dû à la vigueur persistante des dépenses de consommation. Le taux de chômage a certes augmenté ces derniers mois – de 3,7% fin 2023 à 4,2% fin novembre 2024 – mais il reste relativement bas dans un contexte historique. Selon les attentes, la croissance devrait ralentir au cours des prochains trimestres.

Dans la zone euro, la croissance économique n'a atteint que 0,3% au premier trimestre. Au deuxième trimestre, la croissance du PIB s'est maintenue à 0,2%. Selon les estimations, elle a atteint 0,4% au troisième trimestre. Pour l'ensemble de l'année, on table sur une croissance de l'ordre de 0,7% en glissement annuel dans la zone euro. L'Allemagne est considérée comme le maillon faible de la zone euro, notamment parce que le secteur automobile, qui est important, souffre beaucoup de la concurrence chinoise. La construction mécanique connaît également des difficultés en raison de la faible croissance en Chine. Outre l'Allemagne, l'économie française n'est pas très performante.

2024 a marqué le début d'un cycle de baisse des taux dans de nombreux pays. La banque centrale américaine (la Fed) a abaissé le taux central de 5,25-5,5% à 4,25-4,5% en trois fois. Pour 2025, le banquier central, Jerome Powell, prévoit une baisse des taux de seulement 50 points de base. Ce n'est pas illogique, car la maîtrise de l'inflation (l'inflation structurelle aux États-Unis a fléchi de 3,9% en début d'année à 3,3% en novembre) reste l'une des principales missions de la Fed et les droits de douane et les restrictions de l'immigration que Trump veut imposer ont, en principe, un effet inflationniste.

Au début de l'année, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt depuis 2019. Le taux directeur a baissé de 25 points de base, pour atteindre 3,75%. Plus tard dans l'année, la BCE a encore procédé à 3 nouvelles baisses de taux jusqu'à 3%. La BCE justifiait ces baisses de taux en soulignant la faible croissance économique et le recul de l'inflation. En novembre, l'inflation dans la zone euro s'élevait à environ 2,2%. À moyen terme, la BCE – tout comme la Fed – vise une inflation d'environ 2%, mais elles n'en font pas un objectif à atteindre à tout prix. Pour 2025, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a évoqué plusieurs baisses de taux.

CRELAN FUND

2024 a été une année électorale très chargée. Dans pas moins de 70 pays, les électeurs ont été appelés aux urnes. Aux États-Unis, les élections ont immédiatement apporté de la clarté. Les républicains ont remporté une (large) victoire « nationale ». Ils ont non seulement décroché (étonnamment facilement) la présidence, mais ont également conservé leur majorité de justesse à la Chambre des représentants et ont conquis le Sénat. Cela signifie que les décisions politiques et économiques peuvent être mises en œuvre plus facilement. Les investisseurs en actions américaines s'en sont réjouis car ils comptent sur des baisses d'impôts et un assouplissement de la réglementation dans le secteur financier.

Les élections ont toutefois généré des problèmes dans plusieurs pays européens. En France, le nouveau gouvernement Barnier – après la plus courte période de gouvernement de l'histoire de la V^e République – est tombé à la suite d'une motion de défiance sur le budget. Les actions françaises sont encore sous pression car le pays a besoin d'urgence de réformes économiques (le budget n'est absolument pas au point), mais ces dernières sont quasi impossibles en raison de la situation politique. En Allemagne, de nouvelles élections sont prévues l'année prochaine après que le chancelier fédéral, Olaf Scholz, ait perdu un vote de confiance. Aux Pays-Bas, le gouvernement est peu stable et en Belgique, la formation du gouvernement n'est pas encore terminée six mois après les élections.

Les marchés boursiers ont été confrontés à 2 grands développements disruptifs qui ont attiré beaucoup de capitaux et l'attention des investisseurs : le GLP-1 et l'IA. Le GLP-1 est une hormone propre à l'organisme qui constitue la base de la dernière génération de médicaments contre l'obésité (et le diabète) de Novo Nordisk et Eli Lilly. Le marché des moyens de lutte contre l'obésité est en plein essor et pourrait atteindre environ cent trente milliards de dollars d'ici quelques années. Cela a entraîné une très forte évolution du cours des actions durant l'année. Novo Nordisk a toutefois clôturé l'année sur une perte, les résultats des recherches pour un traitement de nouvelle génération contre l'obésité ayant été décevants. Eli Lilly a terminé l'année avec un beau bénéfice de cours. L'impact du GLP-1 peut s'étendre fortement parce que les médicaments basés sur ce dernier contribuent également à réduire les risques pour la santé lors de diverses autres maladies, telles que les maladies cardiovasculaires, les maladies rénales, etc. En outre, il peut potentiellement aussi avoir une incidence (importante) sur les habitudes alimentaires des consommateurs.

En ce qui concerne la technologie, le thème de l'IA est prédominant. Les Hyperscalers – ce sont des entreprises qui ont la capacité de se développer grâce à leurs centres de données – comme Amazon, Microsoft, Alphabet, Meta et Apple, qui génèrent aujourd'hui des milliards de chiffre d'affaires et de bénéfices chez les développeurs de puces IA, comme Nvidia, Broadcom et Marvell Technology. En ce qui concerne les applications IA, on ne sait pas encore clairement qui seront les grands gagnants de l'IA. Mais il est d'ores et déjà certain que la technologie aura un impact considérable dans plusieurs secteurs et pourra générer des gains de productivité.

L'expression « dividendes de la paix » n'est plus utilisée depuis un certain temps déjà. La guerre en Ukraine fait toujours rage. Le conflit semble sans issue et ne fait que des perdants, à l'exception de l'industrie de l'armement. Au Moyen-Orient, la guerre en Palestine s'est propagée à d'autres pays de la région. Il n'existe pas non plus de solution évidente à ce conflit. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis s'est intensifiée l'année dernière, avec notamment une augmentation des droits de douane sur les importations de voitures électriques aux États-Unis. Sous Trump, le conflit ne va pas se calmer, car il prévoit une augmentation des droits de douane sur les importations de marchandises en provenance de différentes régions. Les relations commerciales entre la Chine et l'Europe (fragilisée par son économie ouverte) se sont également envenimées. La Commission européenne a augmenté les droits de douane sur les voitures électriques en provenance de Chine et la Chine a, à son tour, introduit des taxes (par ex. sur la viande de porc européen). La crainte que la Chine ne prenne le contrôle de Taïwan resurgit de temps à autre, ce qui rend les investisseurs (dans les valeurs technologiques taïwanaises) très nerveux. Pour le moment, les investisseurs ne sont pas trop préoccupés par les conflits susmentionnés. Un certain nombre d'entreprises et de secteurs sont néanmoins touchés, par ex., par les restrictions à l'exportation des machines servant à fabriquer des puces ou par le boycott de clients au Moyen-Orient.

Pays émergents

Le début de l'année 2024 a été difficile pour les pays émergents, mais cette hésitation n'a été que de courte durée et les marchés d'actions ont connu une progression constante tout au long de l'année. Entre-temps, il y a eu quelques pics, et ce dans les deux sens. En septembre, les marchés d'actions ont accéléré quand il est apparu clairement que la Chine commençait à perdre patience et qu'elle a annoncé de nouvelles mesures de relance. À l'approche des élections présidentielles américaines, ces gains ont été perdus, car on craignait que Trump prenne des mesures sévères à l'encontre de nombreux pays émergents. Néanmoins, nous avons clôturé l'année sur de beaux résultats, même si la tendance de sous-performance relative depuis des années par rapport au reste du monde n'a pas pu être inversée de manière positive.

En ce qui concerne le sentiment des investisseurs, nous avions en tout cas déjà entamé 2024 dans une situation opposée à celle de début 2023. L'optimisme a cédé la place à un certain pessimisme à l'égard des pays émergents. Cependant, des baisses de taux étaient prévues dans plusieurs pays émergents, ce qui aurait dû soutenir les marchés financiers. Un autre risque potentiel qui pesait sur le marché, à savoir la fragilité de la situation géopolitique à Taïwan, a également été écarté, les élections de janvier ayant conduit au maintien du statu quo. En Chine, les autorités ont annoncé progressivement davantage de mesures de relance, comme un assouplissement des crédits, mais cela n'a évidemment pas changé grand-chose aux fondamentaux sous-jacents. En Inde, en revanche, de bonnes nouvelles sont arrivées de l'État du Tamil Nadu. Il y a été annoncé que Hyundai Motors et certains fournisseurs d'Apple allaient investir plus de 4 milliards de dollars. Cette évolution s'inscrivait dans le cadre des projets de nombreuses entreprises visant à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement dans d'autres pays que la Chine. L'Inde en a clairement profité.

À partir de février, les marchés émergents ont pu reprendre leur progression. La patience du gouvernement semblait à ce moment-là quasi épuisée, vu les nombreuses mesures supplémentaires prises pour enrayer la chute des marchés boursiers locaux. La banque centrale a abaissé un taux d'intérêt important, plusieurs banques rurales ont fusionné et ladite « Équipe nationale » a été déployée pour acheter des actions et stabiliser au minimum le marché, et si possible le faire

CRELAN FUND

progresser. Alors que l'on voulait alors profiter de l'ambiance positive qui a suivi la réussite du Nouvel An chinois pour redonner un peu d'élan aux esprits animaux, afin de briser la spirale négative du manque de confiance, il allait encore falloir un peu plus de temps dans la pratique avant que la confiance ne revienne effectivement sur les marchés. Au Brésil et au Chili, la banque centrale a également abaissé les taux d'intérêt et en Indonésie, comme prévu, Prabowo a été élu, ce qui allait conduire court terme à un statu quo.

En mars, la tendance positive pour les pays émergents s'est poursuivie. Le Premier ministre chinois, Li Qiang, a annoncé un objectif ambitieux de croissance économique d'environ 5% pour 2024. La Chine a ainsi indiqué qu'elle allait donné la priorité à la croissance plutôt qu'aux réformes. Néanmoins, il était clair que les mesures de stimulation ne seraient mises en œuvre que graduellement. En Amérique latine, la banque centrale brésilienne a encore réduit ses taux d'intérêt de 0,5% et la banque centrale mexicaine a également procédé pour la première fois à une baisse de 0,25%.

Le mois d'avril a été plus volatil car les marchés d'actions des pays émergents ont terminé le mois sur une position plus ou moins neutre, alors que la plupart des actions du reste du monde ont chuté. Dans un premier temps, les actions ont également fléchi sur les marchés émergents, surtout après l'annonce de la banque centrale américaine qu'il y aurait moins de baisses de taux d'intérêt durant le reste de l'année. Elles ont ensuite rebondi après l'évolution positive d'un certain nombre d'indicateurs macroéconomiques et l'augmentation des prix des matières premières. L'évolution positive des actions chinoises en particulier a été remarquable et était également la principale raison de cette amélioration de la performance mensuelle des marchés émergents. Le léger rapprochement entre les États-Unis et la Chine, mais également les « neuf mesures » prises par le gouvernement pour mieux réglementer les marchés financiers, protéger les droits des actionnaires minoritaires et améliorer la qualité des nouvelles cotations en bourse ont également contribué à cette évolution.

En mai, les marchés boursiers des pays émergents ont d'abord progressé, avant de ralentir quelque peu. Les actions chinoises ont pu consolider la hausse observée au cours de la période précédente, avec une alternance de bonnes et de moins bonnes nouvelles du pays. D'une part, les États-Unis ont fortement augmenté les droits de douane sur les voitures électriques chinoises. Mais à chaque fois qu'il y a eu un signe d'espérance que le pire était peut-être derrière nous, les marchés financiers en ont profité parce que le pessimisme était très élevé et que la moindre étincelle pouvait faire grimper les actions. Parallèlement à cela, de plus en plus de mesures de soutien ont été annoncées, ce qui a engendré une certaine peur de passer à côté de quelque chose de significatif. Au Brésil, comme attendu, le taux a de nouveau été réduit de 0,25%.

Au cours du mois de juin, l'actualité des pays émergents a été assez riche. Bien sûr, chaque mois, il y a quelque chose à mentionner au sujet de la Chine, et le mois de juin n'a pas fait exception. Les nouvelles macroéconomiques en provenance de Chine ont été tour à tour bonnes, puis moins bonnes. Nous avons pu observer que, malgré les mesures de relance, la demande intérieure n'a pas rebondi fortement à ce moment-là. De ce fait, les marchés boursiers chinois ont ralenti en juin, après avoir enregistré d'excellentes performances en avril et en mai. En Inde, Narendra Modi a été élu pour la troisième fois consécutive. Il n'est que la deuxième personne à avoir réussi cet exploit dans le pays. Bien que son parti ait perdu la majorité absolue pour la première fois depuis 2014, il a, dans un premier temps, nommé principalement les mêmes ministres ayant déjà fait leurs preuves, ce qui devrait assurer la continuité et apaiser les marchés financiers. Le Mexique a également organisé des élections et, pour la première fois, une femme a remporté haut la main l'élection présidentielle. Claudia Sheinbaum est une protégée de l'ancien président AMLO et, et ses premières nominations ministérielles ont été globalement bien accueillies par le marché. Cependant, le Mexique ne devrait pas tarder à se retrouver sous pression.

Au cours du mois de juillet, il est à nouveau apparu clairement que le moteur économique chinois continuait à avoir des ratés et que les autorités ne semblaient pas tout de suite envisager un grand plan de relance ou de réforme. À court terme, il était toujours question d'éviter un dérapage supplémentaire de la crise immobilière, alors que les principaux objectifs qualitatifs étaient surtout reportés à un peu plus long terme. Le « troisième plénum », qui définit les jalons politico-économiques pour les cinq prochaines années, a également mis l'accent sur des objectifs à moyen terme sans vouloir adopter une thérapie de choc à court terme. Les tensions géopolitiques persistantes, ainsi que les propos tapageurs durant les élections présidentielles américaines, n'ont pas non plus aidé à court terme. En revanche, en Corée du Sud et à Taiwan, l'indice des directeurs d'achats se trouvait entre-temps à son plus haut niveau de ces deux dernières années. De nombreuses entreprises technologiques performantes sont cotées sur les marchés d'actions des deux pays et les perspectives y semblent en tout cas meilleures.

Le mois d'août a commencé par une panique sur les marchés financiers mondiaux lorsque le règlement dudit « yen carry trade », entre autres, a accéléré les turbulences du marché. La panique a toutefois été de très courte durée car les cours se sont rapidement redressés. Vers la fin du mois, les cours des actions étaient à nouveau supérieurs à leur niveau d'avant la panique. La Chine a de nouveau annoncé des nouvelles variables, notamment cette fois-ci le géant des matières premières BHP, qui s'est montré plutôt prudent quant à l'appétit du pays pour les matières premières. La principale nouvelle, que les marchés financiers attendaient avec impatience, a été l'annonce de la banque centrale américaine d'une première baisse des taux d'intérêt en septembre.

Le mois de septembre a de nouveau été dominé par la banque centrale chinoise qui a encore annoncé de fortes nouvelles mesures de relance. Pour la première fois, cependant, les mesures de stimulation annoncées constituaient un programme très vaste destiné à donner une impulsion significative à l'économie. Une combinaison de diverses mesures monétaires et budgétaires, entre autres, devrait permettre d'injecter davantage de liquidités dans le système financier. On espérait qu'elle permettrait de briser le cercle vicieux négatif, de sorte que les entreprises et les consommateurs pourraient définitivement tourner la page et retrouver de l'espérance pour l'avenir, ce qui entraînerait une remontée des investissements et de la consommation. Les marchés d'actions de Chine et de Hong Kong ont en tout cas réagi de manière euphorique et les cours se sont envolés. En Asie encore, 33 nouvelles actions ont été ajoutées au Hong Kong Stock Connect, ce qui a

CRELAN FUND

permis d'acheter ces actions sur les bourses de Shanghai et Shenzhen. Les actions comme Alibaba en ont clairement profité. Aux États-Unis aussi, comme prévu, le taux a été abaissé - enfin - de 0,5% et, le même jour, la banque centrale brésilienne a d'ailleurs décidé de relever le taux de 0,25%.

Le mois d'octobre a une nouvelle fois été largement marqué par ce qui s'est passé en Chine. Cette année, les marchés boursiers chinois sont passés de l'une des pires à l'une des meilleures performances en un temps record. Beaucoup d'observateurs ont eu l'impression de revivre un scénario connu, mais les annonces récentes ont été plutôt encourageantes et ont laissé entendre que, cette fois, les autorités chinoises semblaient vraiment sérieuses. De nombreuses mesures monétaires ont été complétées par des mesures pour le marché immobilier, tandis que sur le plan budgétaire, il semblait également y avoir davantage de marge de manœuvre, sans oublier enfin les initiatives visant à soutenir les marchés financiers eux-mêmes. À la lumière de ce dernier point, nous avons également observé plus souvent des annonces de rachat d'actions. À l'époque, cela contrastait encore fortement avec les signaux de l'économie réelle chinoise, qui indiquaient que l'effet positif des nouvelles mesures de relance prendrait nettement plus de temps et que des réformes plus radicales seraient nécessaires pour inverser la tendance. Des mesures d'assouplissement ont également été annoncées dans de nombreux autres pays émergents, notamment des baisses de taux en Corée du Sud, aux Philippines et en Thaïlande.

Le mois de novembre a été globalement marqué par la réélection de Donald Trump comme nouveau président des États-Unis. Trump a souvent parlé de réductions d'impôts, d'augmentation des dépenses publiques et des droits de douane dans le but de donner un nouvel élan de croissance à l'Amérique. Cet agenda axé sur la croissance peut également offrir des opportunités aux pays émergents. Il avait également annoncé qu'il visait un dollar plus faible, ce qui, historiquement, donne des ailes aux pays émergents. L'accent mis sur la Chine incitera également les entreprises à se diversifier davantage sur le plan géographique vers d'autres pays, ce qui peut être positif à l'avenir, par exemple pour l'Inde. La Chine elle-même a encore annoncé de nombreuses mesures de stimulation supplémentaires en novembre, mais elles n'allait pas encore beaucoup plus loin que ce que nous considérons comme la gestion des risques.

Enfin, le mois de décembre a encore été marqué par de nombreux rebondissements sur les marchés financiers. Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine ont déjà fait couler beaucoup d'encre et cette fois-ci, la Chine a annoncé qu'elle limiterait les exportations de certains métaux et minéraux vers les États-Unis. Il était question du gallium, du germanium et de l'antimoine, moins connus, mais ceux-ci sont importants tant dans la production de semi-conducteurs que dans certaines applications militaires. Dans le même temps, le Politburo chinois a annoncé davantage de mesures de stimulation, accompagnées cette fois d'un langage plus ferme et plus explicite. Il était question de « stimuler fortement la consommation » et d'« augmenter les revenus pour les groupes à revenus moyens et faibles ». Il devenait donc de plus en plus clair que la Chine allait déployer toutes ses cartes. Toujours en Asie, le président a déclaré l'état d'urgence en Corée du Sud dans un moment de panique, mais il a été rapidement bloqué par le parlement. Le Brésil a aussi eu une mauvaise surprise lorsque les réformes budgétaires proposées se sont avérées plutôt décevantes. Le taux d'intérêt y a également été relevé un peu plus que prévu. Le pays a donc terminé parmi les plus faibles performances en 2024.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Crelan Fund sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Crelan Fund sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Crelan Fund sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
EconoFuture	EUR	511.514.275,06	38.492.079,11
EconoNext	EUR	20.536.580,93	1.561.732,19
EconoStocks	EUR	421.686.599,67	62.641.169,46
Global Equity DBI-RDT	EUR	103.081.824,88	16.639.790,30
GLOBALISÉ	EUR	1.056.819.280,54	119.334.771,06

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Shape the future
with confidence

**Rapport du commissaire du 28 mars 2025 sur les Comptes Annuels
de Crelan Fund sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2024 (suite)**

- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 28 mars 2025

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Christophe Boschmans*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

25CB00139

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	1.056.819.280,54	859.499.705,09
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	1.016.213.951,81	828.342.509,66
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	271.119.323,37	222.197.882,82
B. Instruments du marché monétaire	45.295.662,92	46.791.470,12
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	689.584.113,45	549.166.049,02
D. Autres valeurs mobilières		518,08
E. OPC à nombre variable de parts	10.214.852,07	10.186.589,62
III. Crédances et dettes à plus d'un an	-195.520,27	-159.020,97
B. Dettes	-195.520,27	-159.020,97
IV. Crédances et dettes à un an au plus	-4.258.135,70	-22.295.978,18
A. Crédances		
a. Montants à recevoir	4.782.844,89	27.439.657,94
b. Avoirs fiscaux	1.083.950,18	949.797,29
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-9.173.923,76	-26.792.966,85
c. Emprunts (-)	-951.007,01	-23.892.467,22
V. Dépôts et liquidités	47.725.972,04	54.011.695,36
A. Avoirs bancaires à vue	47.725.972,04	54.011.695,36
VI. Comptes de régularisation	-2.666.987,34	-399.500,78
B. Produits acquis	4.511.678,18	3.678.541,57
C. Charges à imputer (-)	-7.178.665,52	-4.078.042,35
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.056.819.280,54	859.499.705,09
A. Capital	925.602.833,98	778.999.817,70
B. Participations au résultat	5.408.719,89	3.335.941,12
C. Résultat reporté	6.472.955,61	-8.748.994,32
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	119.334.771,06	85.912.940,59

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	118.330.017,11	83.642.479,46
A. Obligations et autres titres de créance		
a.Obligations	1.541.462,58	13.739.294,09
b. Autres titres de créance	-1.962,50	
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	631.245,69	-159.908,94
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	91.462.929,45	83.762.479,40
D. Autres valeurs mobilières	161,27	518,08
E. OPC à nombre variable de parts	483.770,81	297.336,21
H. Positions et opérations de change		
b.Autres positions et opérations de change	24.212.409,81	-13.997.239,38
II. Produits et charges des placements	17.243.628,23	15.505.163,22
A. Dividendes	8.992.476,96	8.852.713,62
B. Intérêts		
a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	8.173.329,90	6.881.495,81
b.Dépôts et liquidités	939.390,35	915.993,83
C. Intérêts d'emprunts (-)	-137.924,32	-171.651,48
E. Précomptes mobiliers (-)		
b.D'origine étrangère	-723.644,66	-973.388,56
III. Autres produits	18.100,14	2.794,16
B. Autres	18.100,14	2.794,16
IV. Coûts d'exploitation	-15.961.646,92	-13.104.926,99
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-577.446,05	-209.110,35
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-300.732,51	-233.131,20
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a.Gestion financière	-5.688.009,60	-4.753.538,31
Classe E	-113.460,45	-95.159,23
Classe R	-5.574.549,15	-4.658.379,08
b.Gestion administrative et comptable	-200.701,60	-184.039,61
c.Rémunération commerciale	-7.982.673,94	-6.734.838,99
Classe E	-7.659,15	
Classe R	-7.975.014,79	-6.734.838,99
E. Frais administratifs (-)	-51.985,71	-29.768,35
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-14.241,20	-622,65
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.085,68	-10.284,33
H. Services et biens divers (-)	-68.542,28	-87.520,94
J. Taxes	-958.991,21	-804.005,13
K. Autres charges (-)	-100.237,14	-58.067,13
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.300.081,45	2.403.030,39
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	119.630.098,56	86.045.509,85
VI. Impôts sur le résultat	-295.327,50	-132.569,26
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	119.334.771,06	85.912.940,59
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	131.216.446,56	80.499.887,39
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	6.472.955,61	-8.728.199,81
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	119.334.771,06	85.912.940,59
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	5.408.719,89	3.335.941,12
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-93.761.850,63	-69.033.604,40
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-29.818.572,11	-6.472.955,61
IV. (Distribution des dividendes)	-7.636.023,82	-4.993.327,38

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR	1,6725	AUD	1,6189	AUD
	6,3972	BRL	5,3660	BRL
	1,4893	CAD	1,4566	CAD
	0,9385	CHF	0,9297	CHF
	7,6022	CNH	7,8658	CNH
	4.561,9371	COP	4.279,4143	COP
	25,1750	CZK	24,6885	CZK
	7,4573	DKK	7,4546	DKK
	0,8268	GBP	0,8666	GBP
	8,0437	HKD	8,6258	HKD
	411,3650	HUF	382,2150	HUF
	16.666,3730	IDR	17.008,2964	IDR
	88,6530	INR	91,9221	INR
	162,7392	JPY	155,7336	JPY
	1.524,4114	KRW	1.422,6788	KRW
	21,5309	MXN	18,7067	MXN
	11,7605	NOK	11,2185	NOK
	4,2773	PLN	4,3438	PLN
	11,4415	SEK	11,1325	SEK
	1,4127	SGD	1,4572	SGD
	33,9484	TWD	33,9023	TWD
	1,0355	USD	1,1047	USD
	19,5399	ZAR	20,2013	ZAR

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOFUTURE

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EconoFuture a été lancé le 06/12/2010.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : du 02/11/2010 au 06/12/2010 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : du 18/03/2010 au 21/03/2010 au prix de 100,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier ses actionnaires d'une croissance intéressante à long terme associée à un risque modéré.

Par essence, l'allocation des actifs ainsi que la sélection des valeurs se font par le gestionnaire sur la base d'une vision à long terme tant au niveau macro-économique qu'au point de vue des techniques d'investissement. Une diversification efficace occupe une place significative dans la politique d'investissement.

La politique d'investissement tient compte, en outre, d'une forme de perception des risques actuelle sur l'ensemble des classes d'actifs. Par conséquent, l'allocation d'actif, dans le cadre de la gestion, peut être adaptée régulièrement en fonction des différents paramètres de risque.

Le maintien de rendements stables est également un des objectifs visés par le compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions (min 0% et max 60% du portefeuille) et d'obligations sans privilégier ni une zone géographique, ni un secteur d'activités.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif.

La politique de placement respecte les règles définies à l'Arrêté Royal de 2012.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : gouvernements, entreprises publiques, entreprises privées et/ou institutions supranationales. Les émissions et/ou les émetteurs auront généralement un rating « investment grade » (minimum BBB- et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en obligations de marchés émergents et frontières qui auront un rating inférieur à BB- et/ou Ba3. La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

Caractéristiques des actions

Le compartiment n'investira pas plus de 5% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le Compartiment respecte les obligations de transparence de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR").

Le Compartiment promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le Compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir à un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du Compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site <https://www.crelan.be/fr/particuliers/produit/crelan-fund-econofuture> et sont également résumés ci-dessous.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur des **biens de consommation de base**, les gestionnaires ont augmenté la position dans le groupe de supermarchés AholdDelhaize. Ce groupe est l'un des principaux acteurs de son secteur et est numéro 1 ou 2 dans 96% des marchés où il opère (la côte est américaine, les Pays-Bas, la Belgique et quelques autres pays européens). AholdDelhaize a un profil relativement défensif car la demande alimentaire est peu sensible à la conjoncture. Les gestionnaires ont vendu leur position dans l'entreprise de chocolat et de confiserie Mondelez et ont augmenté leur position dans PepsiCo, jugeant la valorisation de cette dernière plus attrayante. PepsiCo opère dans les secteurs des boissons, des snacks et des céréales de petit-déjeuner. La position dans l'entreprise alimentaire et de boissons Nestlé a été vendue en raison de la faiblesse des résultats de l'entreprise. Unilever – spécialisée dans les produits alimentaires, les soins personnels et les articles de nettoyage – a constitué une nouvelle position dans le portefeuille. La nouvelle direction de cette entreprise mise sur un nombre plus limité de grandes marques. Unilever veut par ailleurs céder diverses activités, dont la grande division des crèmes glacées. Tout cela doit permettre d'augmenter la croissance et les marges. La position dans l'entreprise d'hygiène Essity a été réduite.

Dans le domaine de la **consommation durable**, l'action Nike a été vendue. L'accent trop important mis sur la distribution directe, c'est-à-dire sur les magasins en propre, les ventes par Internet et la limitation de l'approvisionnement aux chaînes de magasins, nuit grandement aux parts de marché du groupe. En outre, l'entreprise commercialise trop peu de produits innovants. Comme la reprise (de la croissance) des bénéfices n'est pas évidente et qu'elle prendra de toute façon du temps (beaucoup), l'action a été vendue. Home Depot a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise est la plus grande chaîne de magasins de bricolage aux États-Unis et est également très présente au Canada et au Mexique, avec un total d'environ 2 300 magasins d'une superficie moyenne de 10 000 mètres carrés. Home Depot réalise des marges bénéficiaires décentes et présente un bilan solide. L'action est principalement un call sur le marché résidentiel américain. En raison des conditions de marché difficiles et des problèmes spécifiques à l'entreprise, la position dans le constructeur automobile Stellantis a été réduite. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans le distributeur de vêtements espagnol Inditex. Cette société est fortement positionnée sur le marché de l'habillement via des enseignes telles que Zara, Massimo Dutti et Pull & Bear.

Dans le secteur des **Soins de santé**, les gestionnaires ont pris des bénéfices partiels sur Boston Scientific (stimulateurs cardiaques, cathéters et stents, entre autres), Thermo Fisher (équipements et articles de consommation, entre autres) et Stryker (matériel médical et chirurgical, entre autres). La société pharmaceutique Eli Lilly a fait son retour dans le portefeuille. L'entreprise est surtout connue pour ses traitements du diabète et de l'obésité. Dans ce dernier domaine, l'entreprise domine le marché mondial avec Novo Nordisk. Eli Lilly est également un acteur majeur dans le traitement des maladies cardiovasculaires et l'oncologie. Le groupe dispose en outre d'un médicament prometteur pour traiter la maladie d'Alzheimer. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica.

Dans le secteur des **Matériaux**, les gestionnaires ont acheté des actions supplémentaires dans DSM-Firmenich. Cette entreprise est active dans les ingrédients alimentaires pour la consommation humaine et animale ainsi que dans les ingrédients et additifs pour les articles de santé et de beauté. L'entreprise va scinder ses activités dans l'alimentation et la santé animales en vue d'une éventuelle vente. Grâce aux économies de coûts, les résultats de DSM-F sont en hausse.

Des actions supplémentaires ont également été achetées dans Air Liquide, un acteur majeur des gaz industriels et médicaux, dont le profil est peu sensible à la conjoncture.

Dans le **secteur industriel**, des bénéfices ont été pris sur Emerson Electric, un acteur majeur de l'automatisation aux États-Unis. L'entreprise affiche toutefois un score très mauvais en termes d'émissions de CO₂. La participation dans la société helvético-suédoise ABB a été augmentée. ABB est un acteur de premier plan dans le domaine de l'automatisation et de l'électrification. L'automatisation doit contribuer à résoudre les problèmes de l'augmentation des coûts salariaux dans le monde entier. L'évolution mondiale vers une énergie plus verte et l'électrification des transports et de l'industrie sont

également des facteurs de croissance pour ABB. L'entreprise est très bien gérée et réalise des marges bénéficiaires attrayantes, tout en affichant un bilan solide. Bureau Veritas était un nouveau venu dans le compartiment. L'entreprise est active dans le domaine des essais, de l'inspection et de la certification. Pour la période 2023-2028, la direction prévoit une croissance organique annuelle du chiffre d'affaires de 7 à 9% et une nouvelle amélioration de la marge bénéficiaire d'exploitation (actuellement d'environ 16%). Les positions dans Saint-Gobain (verre et matériaux de construction) et Vinci (construction, concessions) ont été légèrement allégées vers la fin de l'année en raison des troubles politiques en France qui maintiennent le marché d'actions français sous pression. Les gestionnaires ont acheté des actions dans FedEx pour augmenter un peu le poids des entreprises cycliques américaines. Siemens était un nouveau venu dans le compartiment. Ces dernières années, cette entreprise est passée d'un conglomérat à une entreprise ciblée (Digital Industries, Smart Infrastructure, Mobility). Siemens doit pouvoir bénéficier de grandes tendances telles que la numérisation, les énergies renouvelables et l'automatisation.

Dans le secteur des **technologies de l'information**, les gestionnaires ont acheté des actions supplémentaires d'Applied Materials. Cette entreprise fournit des machines, des logiciels et des services pour la production de semi-conducteurs (puces). Le marché des machines à semi-conducteurs est cyclique mais en croissance structurelle, stimulé par la numérisation de plus en plus poussée de l'économie. En outre, les États-Unis, l'Europe et la Chine souhaitent développer leur propre industrie des puces, ce qui stimule la demande de machines servant à fabriquer des puces. Les gestionnaires ont également pris une position dans Nvidia au cours du premier semestre. Celle-ci a été augmentée au cours de l'année. Cette entreprise est spécialisée dans les puces dotées d'une grande puissance de calcul parallèle. Celles-ci trouvent des applications dans l'IA, les ordinateurs de jeu et les voitures autonomes. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans Arista Networks après la très forte performance du cours de l'action. La position dans Samsung Electronics a été vendue en raison de résultats et de perspectives décevants. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans SAP. Cette société développe et vend des logiciels d'exploitation et des logiciels ERP, en particulier. Plus de 80% du chiffre d'affaires sont relativement prévisibles et l'entreprise profite du passage aux applications cloud.

Des bénéfices ont été pris en partie sur les positions dans le développeur de puces, Marvell Technology, et dans le fabricant de puces, Taiwan Semiconductor. Afin de compléter la position IA dans le portefeuille, Broadcom a été introduit dans le portefeuille. Cette société développe une large gamme de solutions de semi-conducteurs, de logiciels d'exploitation et de sécurité. Avec ses produits, l'entreprise fournit des marchés importants comme les centres de données, le cloud, les réseaux, le haut débit, le stockage, les logiciels industriels et d'entreprise. Fortinet était aussi un nouveau venu dans le portefeuille. Cette entreprise est l'un des acteurs majeurs de la sécurité Internet (pare-feux).

OBLIGATIONS

2024 s'est finalement aussi avéré une excellente année pour les obligations, avec un rendement de plus de 4% (avant frais). Les rendements ont été tirés par les obligations USD et les obligations d'entreprise (en euro). Les obligations d'État à long terme ont encore souffert. Les meilleurs rendements obligataires ont été réalisés notamment par VGP, Prosus (USD), AIA (USD), British Telecom (GBP), avec des rendements de 15 % et plus. L'obligation la plus faible a été une obligation britannique à long terme.

Le rendement courant du portefeuille obligataire n'a pas sensiblement changé en 2024. D'un côté, il y a souvent eu des hausses de taux sur les obligations d'État (en particulier, aux États-Unis). D'un autre côté, les obligations d'entreprise ont connu une baisse de taux (grâce au revenu élevé des spreads de crédit). L'USD, qui s'est fortement apprécié en 2024, a eu un impact positif important. Cette progression s'expliquait en grande partie par la révision à la hausse des anticipations de taux d'intérêt de la banque centrale américaine.

2.1.8 . Politique future

ACTIONS

Le portefeuille d'actions du compartiment est relativement concentré (environ 40 positions) et reflète les convictions des gestionnaires. À l'avenir, les gestionnaires souhaitent également limiter le nombre de positions tout en accordant une attention suffisante à la diversification entre les secteurs et les actions. Sur le plan géographique, les actions américaines devraient conserver une prépondérance/pondération élevée dans le portefeuille en raison de l'ampleur du marché des actions dans cette économie et de l'accent accru mis sur la rentabilité des entreprises en Amérique du Nord.

La sélection des actions repose essentiellement sur une approche bottom-up. Toutefois, outre les évolutions spécifiques aux entreprises et aux secteurs, les gestionnaires tiennent également compte des développements macroéconomiques et, en particulier, de l'évolution de la croissance et des taux d'intérêt dans leur analyse.

OBLIGATIONS

Au sein des obligations, l'accent reste mis sur les thèmes suivants : obligations belges (non notées), obligations des marchés émergents, obligations à long terme et obligations USD :

- Les obligations belges (non notées) offrent souvent des taux d'intérêt attractifs pour un risque acceptable.
- Les obligations des marchés émergents restent intéressantes grâce à la combinaison de taux d'intérêt élevés (qui offrent également un tampon contre la baisse des taux de change) et de bons fondamentaux. Au sein des pays émergents, l'accent est maintenu sur la qualité.
- Les obligations USD donnent des taux d'intérêt relativement plus élevés selon les normes historiques.

Après des années de taux bas et négatifs, les taux sont repartis en 2023. Cela a également été le cas en 2024, ce qui offre des opportunités. Cependant, les spreads de crédit sur les obligations d'entreprise commencent à devenir très faibles. Pour l'instant, il faut encore attendre des baisses de taux sur les obligations d'État à long terme (sûres). Mais surtout en USD, il commence à y avoir une belle marge de sécurité.

Par ailleurs, un bon équilibre entre liquidité, risque (à la fois risque de change, risque de crédit et risque de taux) et rendement reste crucial.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La catégorie de risque 3 correspond à un potentiel limité de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son exposition diversifiée aux marchés des actions et des obligations, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

3,45 EUR payable le 02.06.2025

2.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	511.514.275,06	434.017.926,06
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	483.423.356,00	411.647.594,66
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	268.475.303,07	218.612.283,47
B. Instruments du marché monétaire	44.702.741,50	45.654.719,73
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	162.284.213,73	139.526.953,06
E. OPC à nombre variable de parts	7.961.097,70	7.853.638,40
III. Créances et dettes à plus d'un an	-94.633,89	-80.299,40
B. Dettes	-94.633,89	-80.299,40
IV. Créances et dettes à un an au plus	-4.889.567,34	-727.710,47
A. Créesances		
a. Montants à recevoir	3.041.873,29	837.583,47
b. Avoirs fiscaux	336.530,71	297.846,40
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-8.267.785,74	-832.645,35
c. Emprunts (-)	-185,60	-1.030.494,99
V. Dépôts et liquidités	31.783.099,10	21.470.644,89
A. Avoirs bancaires à vue	31.783.099,10	21.470.644,89
VI. Comptes de régularisation	1.292.021,19	1.707.696,38
B. Produits acquis	4.440.936,98	3.585.542,71
C. Charges à imputer (-)	-3.148.915,79	-1.877.846,33
TOTAL CAPITAUX PROPRES	511.514.275,06	434.017.926,06
A. Capital	471.974.136,79	400.668.107,24
B. Participations au résultat	1.369.589,89	224.910,85
C. Résultat reporté	-321.530,73	-1.522.285,06
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	38.492.079,11	34.647.193,03

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	35.366.590,93	31.596.712,09
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	1.527.117,42	13.291.628,14
b. Autres titres de créance	-1.962,50	-83.641,11
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	647.822,28	22.853.780,68
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	24.204.354,44	5,58
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts	497.924,30	561.614,70
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	8.491.329,41	-5.026.670,32
II. Produits et charges des placements	10.439.691,47	9.114.420,68
A. Dividendes	2.185.474,57	2.520.495,27
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	7.989.420,72	6.592.805,17
b. Dépôts et liquidités	479.519,60	359.220,29
C. Intérêts d'emprunts (-)	-13.051,51	-48.770,13
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-201.671,91	-309.329,92
III. Autres produits	1.000,95	711,76
B. Autres	1.000,95	711,76
IV. Coûts d'exploitation	-7.170.481,30	-5.993.987,64
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-416.233,40	-62.871,06
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-147.035,90	-121.548,84
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.461.037,17	-2.181.298,05
Classe R	-2.461.037,17	-2.181.298,05
b. Gestion administrative et comptable	-74.014,03	-68.951,58
c. Rémunération commerciale	-3.499.338,52	-3.094.198,09
Classe R	-3.499.338,52	-3.094.198,09
E. Frais administratifs (-)	-21.926,38	-12.164,25
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.972,65	-318,20
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-9.043,53	-5.158,50
H. Services et biens divers (-)	-21.314,20	-28.903,93
J. Taxes	-462.738,39	-398.691,17
K. Autres charges (-)	-50.827,13	-19.883,97
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	3.270.211,12	3.121.144,80
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	38.636.802,05	34.717.856,89
VI. Impôts sur le résultat	-144.722,94	-70.663,86
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	38.492.079,11	34.647.193,03
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	39.540.138,27	33.349.818,82
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-321.530,73	-1.522.285,06
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	38.492.079,11	34.647.193,03
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.369.589,89	224.910,85
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-36.252.652,61	32.830.545,46
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-1.520.337,90	321.530,73
IV. (Distribution des dividendes)	-1.767.147,76	-840.804,09

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>268.475.303,07</u>	<u>55,53%</u>	<u>52,49%</u>	
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>136.812.746,48</u>	<u>28,30%</u>	<u>26,75%</u>	
EUR							
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33	1.000.000	EUR	101,41%	1.014.145,00	0,21%	0,20%	
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.7% 22-06-50	300.000	EUR	70,35%	211.036,50	0,04%	0,04%	
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2,75% 22-04-39	8.000.000	EUR	94,74%	7.579.440,00	1,57%	1,48%	
BELGIUM GOVERNMENT BOND 4,0% 28-03-32	250.000	EUR	108,11%	270.285,00	0,06%	0,05%	
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4,25% 05-09-44	5.000.000	EUR	101,00%	5.050.000,00	1,04%	0,99%	
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4,5% 27-01-33	3.000.000	EUR	108,80%	3.264.060,00	0,67%	0,64%	
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4,625% 23-09-34	5.740.000	EUR	109,68%	6.295.832,90	1,30%	1,23%	
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4,875% 13-05-36	1.000.000	EUR	109,96%	1.099.550,00	0,23%	0,22%	
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0,1% 15-04-26	3.750.000	EUR	98,96%	4.719.967,96	0,98%	0,92%	
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0,1% 15-04-46	500.000	EUR	89,48%	573.315,53	0,12%	0,11%	
EUROPEAN UNION 0,4% 04-02-37	1.000.000	EUR	74,44%	744.410,00	0,15%	0,15%	
EUROPEAN UNION 1,25% 04-02-43	9.000.000	EUR	72,81%	6.552.585,00	1,36%	1,28%	
EUROPEAN UNION 2,625% 04-02-48	8.000.000	EUR	89,62%	7.169.440,00	1,48%	1,40%	
FLEMISH COM 0,375% 13-10-26	300.000	EUR	96,21%	288.633,00	0,06%	0,06%	
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 0,5% 18-11-30	1.000.000	EUR	83,47%	834.735,00	0,17%	0,16%	
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 1,75% 05-06-35	1.000.000	EUR	79,27%	792.665,00	0,16%	0,16%	
IRELAND GOVERNMENT BOND 0,55% 22-04-41	11.500.000	EUR	70,47%	8.103.820,00	1,68%	1,58%	
IRELAND GOVERNMENT BOND 1,5% 15-05-50	9.000.000	EUR	75,24%	6.771.465,00	1,40%	1,32%	
IRELAND GOVERNMENT BOND 3,0% 18-10-43	1.500.000	EUR	101,83%	1.527.465,00	0,32%	0,30%	
MACEDONIA GOVERNMENT INT BOND 3,675% 03-06-26	2.000.000	EUR	98,74%	1.974.720,00	0,41%	0,39%	
MACEDONIA GOVERNMENT INT BOND 6,96% 13-03-27	1.000.000	EUR	104,32%	1.043.240,00	0,22%	0,20%	
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3,625% 11-01-34	1.000.000	EUR	102,05%	1.020.450,00	0,21%	0,20%	
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3,625% 12-06-54	2.000.000	EUR	103,48%	2.069.680,00	0,43%	0,41%	
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0,5% 15-04-30	1.200.000	EUR	100,36%	1.535.951,33	0,32%	0,30%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2,0% 14-04-33	1.500.000	EUR	75,98%	1.139.700,00	0,24%	0,22%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2,124% 16-07-31	1.000.000	EUR	82,66%	826.550,00	0,17%	0,16%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 3,375% 08-02-38	1.500.000	EUR	75,95%	1.139.175,00	0,24%	0,22%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 3,75% 07-02-34	2.000.000	EUR	85,81%	1.716.180,00	0,35%	0,34%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 3,875% 29-10-35	500.000	EUR	82,72%	413.592,50	0,09%	0,08%	
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5,625% 22-02-36	1.300.000	EUR	96,12%	1.249.605,50	0,26%	0,24%	
SERBIA INTL BOND 1,0% 23-09-28	3.000.000	EUR	89,97%	2.698.995,00	0,56%	0,53%	
SERBIA INTL BOND 2,05% 23-09-36	2.000.000	EUR	76,13%	1.522.630,00	0,31%	0,30%	
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3,75% 23-02-35	700.000	EUR	102,80%	719.579,00	0,15%	0,14%	
SPAIN IL BOND 0,65% 30-11-27	250.000	EUR	100,05%	314.642,25	0,06%	0,06%	
SPAIN IL BOND 1,0% 30-11-30	1.000.000	EUR	100,84%	1.270.963,41	0,26%	0,25%	
USD							
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 4,875% 15-02-36	500.000	USD	101,65%	490.813,62	0,10%	0,10%	
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 8,0% 14-11-35	1.000.000	USD	100,80%	973.408,98	0,20%	0,19%	
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 4,875% 19-05-33	1.000.000	USD	89,74%	866.629,65	0,18%	0,17%	
SERBIA INTL BOND 6,0% 12-06-34	500.000	USD	98,48%	475.533,55	0,10%	0,09%	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0,125% 15-07-26	500.000	USD	97,67%	621.028,69	0,13%	0,12%	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0,875% 15-02-47	5.250.000	USD	72,36%	4.797.470,65	0,99%	0,94%	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1,875% 15-07-34	3.000.000	USD	96,95%	2.825.619,48	0,58%	0,55%	
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2,125% 15-04-29	1.000.000	USD	100,18%	987.294,77	0,20%	0,19%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1,5% 15-08-26	500.000	USD	95,75%	462.318,17	0,10%	0,09%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1,75% 15-11-29	4.000.000	USD	88,73%	3.427.541,05	0,71%	0,67%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2,0% 15-02-50	1.600.000	USD	58,18%	898.961,87	0,19%	0,18%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2,25% 15-08-46	11.750.000	USD	64,65%	7.335.771,57	1,52%	1,44%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2,5% 15-02-45	7.500.000	USD	69,47%	5.031.536,70	1,04%	0,98%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2,5% 31-03-27	1.000.000	USD	96,32%	930.143,95	0,19%	0,18%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2,75% 15-08-32	3.000.000	USD	88,76%	2.571.447,99	0,53%	0,50%	

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
<u>USD</u>							
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-08-33	3.500.000	USD	95,24%	3.219.195,15	0,67%	0,63%	
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-08-34	1.000.000	USD	94,63%	913.885,20	0,19%	0,18%	
<u>PLN</u>							
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 0.25% 25-10-26	10.000.000	PLN	91,80%	2.146.157,00	0,44%	0,42%	
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 1.25% 25-10-30	11.000.000	PLN	78,89%	2.028.786,02	0,42%	0,39%	
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 1.75% 25-04-32	6.500.000	PLN	76,57%	1.163.609,80	0,24%	0,23%	
<u>CZK</u>							
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 0.05% 29-11-29	100.000.000	CZK	83,30%	3.308.778,55	0,68%	0,65%	
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 1.0% 26-06-26	13.500.000	CZK	96,25%	516.145,08	0,11%	0,10%	
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 1.5% 24-04-40	25.000.000	CZK	68,26%	677.869,92	0,14%	0,13%	
<u>GBP</u>							
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	7.500.000	GBP	46,62%	4.229.317,85	0,87%	0,83%	
<u>NOK</u>							
NORWAY GOVERNMENT BOND 2.125% 18-05-32	17.000.000	NOK	89,14%	1.288.540,88	0,27%	0,25%	
<u>CAD</u>							
CANADIAN GOVERNMENT BOND 2.75% 01-06-33	1.700.000	CAD	96,93%	1.106.435,46	0,23%	0,22%	
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>122.126.260,98</u>	<u>25,26%</u>	<u>23,88%</u>	
<u>EUR</u>							
ATT 2.875% PERP	6.500.000	EUR	99,60%	6.473.740,00	1,34%	1,27%	
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	1.800.000	EUR	101,87%	1.833.570,00	0,38%	0,36%	
BROOD EN BANKEBAKKERIJEN LA LORRAINE NV 3.0% 15-12-27	2.375.000	EUR	96,21%	2.284.975,62	0,47%	0,45%	
CIE IMMOBILIERE DE BEGIQUE 3.0% 12-05-28	1.500.000	EUR	88,12%	1.321.867,50	0,27%	0,26%	
CIE IMMOBILIERE DE BEGIQUE 4.75% 29-06-26	4.000.000	EUR	95,24%	3.809.580,00	0,79%	0,75%	
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	2.200.000	EUR	93,47%	2.056.417,00	0,43%	0,40%	
COFINIMMO 2.927% 16-05-29	1.100.000	EUR	94,92%	1.044.158,33	0,22%	0,20%	
COFINIMMO E3R+1.25% 21-02-28	1.700.000	EUR	99,00%	1.682.921,06	0,35%	0,33%	
COLRUYT GROUP NV 4.25% 21-02-28	7.200.000	EUR	102,60%	7.386.948,00	1,53%	1,44%	
CTP NV 4.75% 05-02-30 EMTN	1.700.000	EUR	104,52%	1.776.874,00	0,37%	0,35%	
DUVEL MOORTGAT 2.15% 05-06-26	1.500.000	EUR	99,40%	1.491.070,20	0,31%	0,29%	
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	2.200.000	EUR	101,25%	2.227.478,00	0,46%	0,44%	
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	400.000	EUR	102,49%	409.978,00	0,08%	0,08%	
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.75% 16-01-36	2.500.000	EUR	101,76%	2.543.987,50	0,53%	0,50%	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 0.625% 24-11-31	1.400.000	EUR	83,81%	1.173.347,00	0,24%	0,23%	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 3.875% 02-05-34	1.400.000	EUR	102,73%	1.438.269,00	0,30%	0,28%	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 3.875% 09-05-33	1.200.000	EUR	102,92%	1.234.986,00	0,26%	0,24%	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 4.0% 06-07-32	800.000	EUR	104,23%	833.856,00	0,17%	0,16%	
FRESENIUS FINANCE IRELAND 3.0% 30-01-32	1.450.000	EUR	97,99%	1.420.876,75	0,29%	0,28%	
GIMV NV 2.25% 15-03-29	500.000	EUR	93,79%	468.932,50	0,10%	0,09%	
GIMV NV 3.5% 05-07-31 EMTN	3.450.000	EUR	98,84%	3.409.997,25	0,71%	0,67%	
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	1.000.000	EUR	94,33%	943.270,00	0,20%	0,18%	
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	6.000.000	EUR	99,94%	5.996.130,00	1,24%	1,17%	
KINEPOLIS GROUP 2.9% 15-12-27	4.500.000	EUR	83,16%	3.741.975,00	0,77%	0,73%	
KINEPOLIS GROUP 3.25% 18-12-26	2.100.000	EUR	96,41%	2.024.668,23	0,42%	0,40%	
NEXTEN 1.95% 28-11-26	800.000	EUR	89,46%	715.692,00	0,15%	0,14%	
NN GROUP NV 4.5% PERP	1.000.000	EUR	100,88%	1.008.770,00	0,21%	0,20%	
NN GROUP NV 5.25% 01-03-43	1.500.000	EUR	107,80%	1.617.015,00	0,33%	0,32%	
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	1.000.000	EUR	112,67%	1.126.670,00	0,23%	0,22%	
NN GROUP NV 6.375% PERP	2.000.000	EUR	105,17%	2.103.460,00	0,44%	0,41%	
NV BEKAERT 2.75% 23-10-27	1.953.000	EUR	97,77%	1.909.448,10	0,40%	0,37%	
NV BEKAERT 2.75% 25-10-26	1.825.000	EUR	98,86%	1.804.258,88	0,37%	0,35%	
OEBBINFRASTRUKTUR AG 3.0% 24-10-33	350.000	EUR	102,29%	358.006,25	0,07%	0,07%	
ORSTED 5.25% 31-12-99	1.000.000	EUR	103,73%	1.037.280,00	0,21%	0,20%	
PROSUS NV 1.985% 13-07-33 EMTN	1.000.000	EUR	85,49%	854.945,00	0,18%	0,17%	
PROSUS NV 2.031% 03-08-32 EMTN	1.000.000	EUR	87,46%	874.565,00	0,18%	0,17%	
PROXIMUS 4.75% PERP	1.900.000	EUR	99,78%	1.895.801,00	0,39%	0,37%	
SHURGARD LUXEMBOURG 3.625% 22-10-34	800.000	EUR	99,35%	794.780,00	0,16%	0,16%	
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.875% 10-03-28	200.000	EUR	101,51%	203.014,00	0,04%	0,04%	
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	6.100.000	EUR	90,62%	5.528.094,50	1,14%	1,08%	
SYENSO SANV 2.5% PERP	1.000.000	EUR	98,67%	986.740,00	0,20%	0,19%	

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR							
TITANIUM 2L BONDSCO SARL 6.25% 14-01-31	3.330.000	EUR	33,90%	1.128.786,75	0,23%	0,22%	
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	1.500.000	EUR	102,91%	1.543.620,00	0,32%	0,30%	
UCB 5.2% 21-11-29 EMTN	1.500.000	EUR	106,95%	1.604.235,00	0,33%	0,31%	
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.625% PERP	1.000.000	EUR	96,71%	967.125,00	0,20%	0,19%	
VGP 1.5% 08-04-29	3.500.000	EUR	91,33%	3.196.532,50	0,66%	0,63%	
VGP 1.625% 17-01-27	3.300.000	EUR	96,78%	3.193.839,00	0,66%	0,62%	
VGP 2.25% 17-01-30	5.000.000	EUR	91,49%	4.574.250,00	0,95%	0,89%	
VGP 3.5% 19-03-26	1.812.000	EUR	99,49%	1.802.749,74	0,37%	0,35%	
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	2.000.000	EUR	99,53%	1.990.590,00	0,41%	0,39%	
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	1.500.000	EUR	90,15%	1.352.310,00	0,28%	0,26%	
VRIJE UNIVERISTEIT BRUSSEL 1.653% 30-10-35	687.500	EUR	88,41%	607.839,36	0,13%	0,12%	
WORXINVEST 5.1% 16-10-30	2.000.000	EUR	103,80%	2.075.900,00	0,43%	0,41%	
USD							
AIA GROUP 2.7% PERP EMTN	650.000	USD	96,48%	605.604,78	0,13%	0,12%	
APPLE 3.85% 04-05-43	1.000.000	USD	82,96%	801.139,54	0,17%	0,16%	
ATT 3.5% 01-06-41	2.000.000	USD	76,78%	1.483.042,00	0,31%	0,29%	
ATT 3.65% 15-09-59	633.000	USD	66,45%	406.235,63	0,08%	0,08%	
COCA COLA ICECEK SANAYI 4.5% 20-01-29	2.000.000	USD	94,87%	1.832.361,18	0,38%	0,36%	
INTEL 4.15% 05-08-32	1.000.000	USD	91,02%	879.029,45	0,18%	0,17%	
KRAFT HEINZ FOODS 6.875% 26-01-39	1.000.000	USD	110,38%	1.066.001,93	0,22%	0,21%	
MICROSOFT 2.525% 01-06-50	1.000.000	USD	61,65%	595.350,08	0,12%	0,12%	
MICROSOFT 2.921% 17-03-52	3.000.000	USD	66,30%	1.920.738,77	0,40%	0,37%	
PROSUS NV 3.257% 19-01-27	1.000.000	USD	95,54%	922.655,73	0,19%	0,18%	
PROSUS NV 3.68% 21-01-30	2.000.000	USD	90,19%	1.741.921,77	0,36%	0,34%	
QUALCOMM 4.65% 20-05-35	700.000	USD	96,56%	652.737,33	0,13%	0,13%	
SHERWINWILLIAMS 3.45% 01-06-27	1.000.000	USD	97,22%	938.865,28	0,19%	0,18%	
GBP							
BRITISH TEL 8.375% 20-12-83	300.000	GBP	107,05%	388.407,11	0,08%	0,08%	
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV 3.25% 13-04-27	1.000.000	GBP	95,29%	1.152.521,77	0,24%	0,22%	
NOK							
LEROY SEAFOOD GROUP A NIB03R+1.0% 17-09-26	10.000.000	NOK	100,37%	853.458,61	0,18%	0,17%	
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit							
EUR							
ALIAxis FINANCE 0.875% 08-11-28	2.700.000	EUR	91,67%	2.475.022,50	0,51%	0,48%	
KBC GROUPE 4.25% PERP	3.000.000	EUR	99,74%	2.992.230,00	0,62%	0,59%	
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	500.000	EUR	89,53%	447.637,50	0,09%	0,09%	
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 1.0% 22-09-33	500.000	EUR	82,99%	414.930,00	0,09%	0,08%	
USD							
DEVELOPMENT BANK OF JAPAN 2.625% 01-09-27	300.000	USD	95,14%	275.645,10	0,06%	0,05%	
HUNGARIAN DEVELOPMENT BANK 6.5% 29-06-28	2.000.000	USD	101,53%	1.960.946,40	0,40%	0,38%	
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 4.75% 10-04-26	1.000.000	USD	100,43%	969.884,11	0,20%	0,19%	
Total OBLIGATIONS					268.475.303,07	55,53%	52,49%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE							
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE					44.702.741,50	9,25%	8,74%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit					961.776,92	0,20%	0,19%
USD							
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 2.125% 03-03-25	1.000.000	USD	99,59%	961.776,92	0,20%	0,19%	
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée					20.749.000,59	4,29%	4,06%
EUR							
BRITISH SKY 2.25% 17-11-25	500.000	EUR	99,55%	497.737,50	0,10%	0,10%	
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	452.000	EUR	98,78%	446.494,64	0,09%	0,08%	
CTP NV 0.875% 20-01-26 EMTN	2.000.000	EUR	98,08%	1.961.670,00	0,41%	0,38%	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 2.0% 23-06-25	4.980.500	EUR	99,39%	4.949.894,83	1,02%	0,97%	
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.0% 01-10-25	1.000.000	EUR	97,98%	979.815,00	0,20%	0,19%	
KINEPOLIS GROUP 2.4% 15-12-25	1.000.000	EUR	95,99%	959.898,86	0,20%	0,19%	
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28-02-25	100.000	EUR	99,77%	99.771,50	0,02%	0,02%	
TESSENDERLO CHEMIE NV 3.375% 15-07-25	2.000.000	EUR	99,90%	1.997.950,00	0,41%	0,39%	
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	2.500.000	EUR	97,67%	2.441.787,50	0,51%	0,48%	
USD							

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
USD							
BHARTI AIRTEL 4.375% 10-06-25	1.000.000	USD	99,64%	962.269,44	0,20%	0,19%	
GILEAD SCIENCES 3,5% 01-02-25	1.500.000	USD	99,89%	1.446.945,92	0,30%	0,28%	
LENOVO GROUP 5,875% 24-04-25	2.000.000	USD	100,18%	1.934.997,58	0,40%	0,38%	
SMURFIT CAPITAL FUNDING 7,5% 20-11-25	400.000	USD	102,08%	394.322,73	0,08%	0,08%	
GBP							
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 2,5% 02-05-25	1.400.000	GBP	98,95%	1.675.445,09	0,35%	0,33%	
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état							
NOK							
NORWAY GOVERNMENT BOND 1,75% 13-03-25	155.000.000	NOK	99,49%	13.112.165,72	2,71%	2,56%	
USD							
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0,25% 15-01-25	3.000.000	USD	99,84%	3.854.971,52	0,80%	0,75%	
GBP							
UNITED KINGDOM GILT 0,25% 31-01-25	2.200.000	GBP	99,64%	2.651.242,14	0,55%	0,52%	
AUD							
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2,9% 17-10-25	3.800.000	AUD	98,92%	2.247.599,63	0,47%	0,44%	
CAD							
CANADIAN GOVERNMENT BOND 0,5% 01-09-25	950.000	CAD	98,38%	627.554,98	0,13%	0,12%	
EUR							
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2,75% 29-10-25	500.000	EUR	99,69%	498.430,00	0,10%	0,10%	
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE					44.702.741,50	9,25%	8,74%
ACTIONS							
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE					162.284.213,73	33,57%	31,72%
États-Unis					106.569.669,23	22,05%	20,84%
ALPHABET INC-CL A	40.450	USD	189,30	7.394.674,07	1,53%	1,45%	
APPLE INC	13.500	USD	250,42	3.264.770,64	0,68%	0,64%	
APPLIED MATERIALS INC	21.000	USD	162,63	3.298.145,82	0,68%	0,65%	
ARISTA NETWORKS INC	59.400	USD	110,53	6.340.397,88	1,31%	1,24%	
AUTODESK INC	18.000	USD	295,57	5.137.865,77	1,06%	1,00%	
BLACKROCK INC	5.750	USD	1.025,11	5.692.305,65	1,18%	1,11%	
BOOKING HOLDINGS INC	1.500	USD	4.968,42	7.197.131,82	1,49%	1,41%	
BOSTON SCIENTIFIC CORP	44.000	USD	89,32	3.795.345,24	0,79%	0,74%	
BROADCOM INC	15.000	USD	231,84	3.358.377,60	0,69%	0,66%	
ELI LILLY & CO	3.550	USD	772,00	2.646.644,13	0,55%	0,52%	
FEDEX CORP	18.000	USD	281,33	4.890.333,17	1,01%	0,96%	
FORTINET INC	20.000	USD	94,48	1.824.818,93	0,38%	0,36%	
HOME DEPOT INC	11.500	USD	388,99	4.320.024,14	0,89%	0,84%	
MARVELL TECHNOLOGY INC	47.000	USD	110,45	5.013.182,04	1,04%	0,98%	
MICROSOFT CORP	15.000	USD	421,50	6.105.746,02	1,26%	1,19%	
NEWMONT CORP	121.000	USD	37,22	4.349.222,60	0,90%	0,85%	
NVIDIA CORP	37.000	USD	134,29	4.798.387,25	0,99%	0,94%	
ON SEMICONDUCTOR	55.000	USD	63,05	3.348.865,28	0,69%	0,66%	
PEPSICO INC	14.000	USD	152,06	2.055.857,07	0,43%	0,40%	
S&P GLOBAL INC	12.000	USD	498,03	5.771.472,72	1,19%	1,13%	
STRYKER CORP	5.500	USD	360,05	1.912.385,32	0,40%	0,37%	
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	4.100	USD	520,23	2.059.819,41	0,43%	0,40%	
VISA INC-CLASS A SHARES	24.500	USD	316,04	7.477.527,76	1,55%	1,46%	
WALT DISNEY CO/THE	42.000	USD	111,35	4.516.368,90	0,93%	0,88%	
France					13.799.504,00	2,85%	2,70%
AIR LIQUIDE SA	17.700	EUR	156,92	2.777.484,00	0,58%	0,54%	
BUREAU VERITAS SA	83.000	EUR	29,34	2.435.220,00	0,50%	0,48%	
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	47.000	EUR	85,70	4.027.900,00	0,83%	0,79%	
ESSILORLUXOTTICA	13.000	EUR	235,60	3.062.800,00	0,63%	0,60%	
VINCI SA	15.000	EUR	99,74	1.496.100,00	0,31%	0,29%	
Canada					7.407.782,32	1,53%	1,45%
AGNICO EAGLE MINES LTD	98.079	USD	78,21	7.407.782,32	1,53%	1,45%	
Espagne					5.622.339,20	1,16%	1,10%
IBERDROLA SA	329.424	EUR	13,30	4.381.339,20	0,90%	0,86%	
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	25.000	EUR	49,64	1.241.000,00	0,26%	0,24%	
Suisse					5.359.999,30	1,11%	1,05%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
ABB LTD-REG	67.000	CHF	49,07	3.503.319,30	0,73%	0,69%	
DSM-FIRMENICH AG	19.000	EUR	97,72	1.856.680,00	0,38%	0,36%	
<u>Taiwan</u>				<u>4.767.986,48</u>	<u>0,99%</u>	<u>0,93%</u>	
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	25.000	USD	197,49	4.767.986,48	0,99%	0,93%	
<u>Pays-Bas</u>				<u>4.622.270,00</u>	<u>0,96%</u>	<u>0,90%</u>	
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	116.000	EUR	31,49	3.652.840,00	0,76%	0,71%	
STELLANTIS NV	77.000	EUR	12,59	969.430,00	0,20%	0,19%	
<u>Allemagne</u>				<u>4.414.490,00</u>	<u>0,91%</u>	<u>0,86%</u>	
SAP SE	11.500	EUR	236,30	2.717.450,00	0,56%	0,53%	
SIEMENS AG-REG	9.000	EUR	188,56	1.697.040,00	0,35%	0,33%	
<u>Suède</u>				<u>3.855.962,94</u>	<u>0,80%</u>	<u>0,75%</u>	
ASSA ABLOY AB-B	135.000	SEK	326,80	3.855.962,94	0,80%	0,75%	
<u>Royaume-Uni</u>				<u>3.802.695,95</u>	<u>0,79%</u>	<u>0,74%</u>	
ASTRAZENECA PLC	13.000	GBP	104,68	1.645.911,95	0,34%	0,32%	
UNILEVER PLC	39.300	EUR	54,88	2.156.784,00	0,45%	0,42%	
<u>Finlande</u>				<u>2.050.800,00</u>	<u>0,42%</u>	<u>0,40%</u>	
HUHTAMAKI OYJ	60.000	EUR	34,18	2.050.800,00	0,42%	0,40%	
<u>Luxembourg</u>				<u>10.714,31</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>	
ADLER GROUP SA	31.983	EUR	0,34	10.714,31	0,00%	0,00%	
Total ACTIONS				162.284.213,73	33,57%	31,72%	
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>4.755.160,20</u>	<u>0,99%</u>	<u>0,93%</u>	
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.755.160,20</u>	<u>0,99%</u>	<u>0,93%</u>	
ECONOPOLIS EM GOVERNMT BDS O EUR CAP	38.685	EUR	122,92	4.755.160,20	21,69%	0,99%	0,93%
<u>OPC-Actions</u>				<u>3.205.937,50</u>	<u>0,66%</u>	<u>0,63%</u>	
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.205.937,50</u>	<u>0,66%</u>	<u>0,63%</u>	
ECONOPOLIS EMERGING MARKET EQUITIES O	31.250	EUR	102,59	3.205.937,50	18,98%	0,66%	0,63%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				7.961.097,70	1,65%	1,56%	
TOTAL PORTEFEUILLE				483.423.356,00	100,00%	94,51%	
Avoirs bancaires à vue				31.783.099,10			6,21%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR	13.397.311,71				2,62%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CZK	5.591.144,37				1,09%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY	4.915.840,81				0,96%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD	2.978.648,26				0,58%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK	2.652.842,99				0,52%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP	1.879.102,62				0,37%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK	306.475,48				0,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD	26.432,50				0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		MXN	3.038,10				0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD	1.223,18				0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK	22.089,34				0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF	7.443,20				0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD	1.470,83				0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CNH	35,71				0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				31.783.099,10			6,21%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-4.984.201,23			-0,97%
AUTRES				1.292.021,19			0,25%
TOTAL DE L'ACTIF NET				511.514.275,06			100,00%

Par pays	
États-Unis	33,73%
Belgique	23,27%
Pays-Bas	6,15%
Irlande	4,15%
Bulgarie	3,25%
Norvège	3,16%
France	3,05%
Royaume-Uni	2,74%
Luxembourg	2,61%
Allemagne	2,33%
Canada	1,89%
Espagne	1,69%
Roumanie	1,44%
Pologne	1,32%
Colombie	1,17%
Suisse	1,11%
Taiwan	0,99%
République tchèque	0,93%
Suède	0,82%
Hongrie	0,74%
Macédoine, L'Ex-République Yougoslave de	0,62%
Portugal	0,43%
Finlande	0,42%
Chine	0,40%
Turquie	0,38%
Autriche	0,28%
Danemark	0,21%
Inde	0,20%
Mexique	0,18%
Slovaquie	0,15%
Hong-Kong	0,13%
Japon	0,06%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Pays et gouvernements	29,44%
Banques et institutions financières	20,87%
Holding et sociétés financières	18,24%
Internet et services d'Internet	4,31%
Organisations supranationales	3,96%
Électronique et semi-conducteurs	2,54%
Métaux et pierres précieuses	2,43%
Distribution, commerce de détail	2,21%
Industrie automobile	1,83%
Restauration, industrie hôtelière	1,39%
Energie et eau	1,37%
Compagnies d'assurance	1,34%
Art graphique, maison d'édition	1,19%
Articles de bureaux et ordinateurs	1,18%
Sociétés immobilières	1,06%
Chimie	0,80%
Construction de machines et appareils	0,80%
Télécommunication	0,73%
Électrotechnique et électronique	0,72%
Autre	0,66%
Industrie agro-alimentaire	0,65%
Services divers	0,65%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,55%
Métaux non ferreux	0,50%
Tabac et alcool	0,31%
Pétrole	0,21%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,06%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	52,35%
USD	37,69%
NOK	3,16%
GBP	2,43%
PLN	1,10%
CZK	0,93%
SEK	0,80%
CHF	0,72%
AUD	0,46%
CAD	0,36%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . *Changement dans la composition des actifs (en EUR)*

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	62.968.572,50	71.092.224,28	134.060.796,78
Ventes	46.745.976,11	51.015.841,92	97.761.818,03
Total 1	109.714.548,61	122.108.066,20	231.822.614,81
Souscriptions	39.148.120,38	47.109.223,45	86.257.343,83
Remboursements	25.453.747,02	20.644.488,15	46.098.235,17
Total 2	64.601.867,40	67.753.711,60	132.355.579,00
Moyenne de référence de l'actif net total	448.358.154,99	484.412.057,05	466.680.629,80
Taux de rotation	10,06%	11,22%	21,31%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . *Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire*

Part	Evolution du nombre de parts en circulation								
	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe R - Cap	652.310,08	288.300,87	3.259.075,55	258.529,84	289.974,52	3.227.630,87	460.290,248	336.154,707	3.351.766,41
Classe R - Dis	162.697,27	7.223,94	155.473,33	125.063,61	11.909,43	268.627,51	264.916,839	21.327.603	512.216.741
TOTAL			3.414.548,88			3.496.258,38			3.863.983,151

Part	Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)					
	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe R - Cap	82.023.072,65	35.316.542,69	31.299.427,60	35.136.595,61	60.638.353,36	44.042.448,33
Classe R - Dis	15.770.809,68	673.900,25	11.351.107,85	1.078.599,84	25.618.990,47	2.055.786,84
TOTAL	97.793.882,33	35.990.442,94	42.650.535,45	36.215.195,45	86.257.343,83	46.098.235,17

Part	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)					
	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe R - Cap	379.390.681,05	116,41	408.570.152,47	126,59	460.536.521,39	137,40
Classe R - Dis	13.544.711,98	87,12	25.447.773,59	94,73	50.977.753,67	99,52
TOTAL	392.935.393,03		434.017.926,06		511.514.275,06	

2.4.5 . *Performances*

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

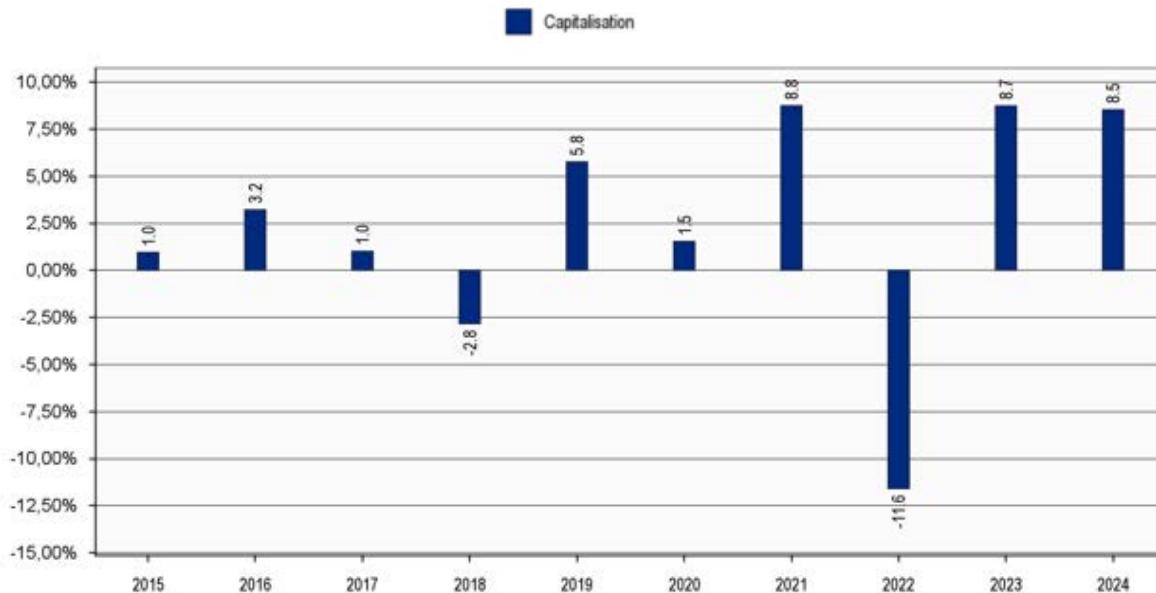
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,54% (en EUR)	1,43% (en EUR)	2,88% (en EUR)	2,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6209692431) : 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,48%
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,12%

- Part de distribution (BE6331656783) : 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,48%
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,12%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des montants payés à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.753,39 EUR HTVA

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s) :

- Autres missions : 1.500,00 EUR HTVA.

NOTE 4 – SFDR

Le compartiment favorise, entre autres caractéristiques, les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services

financiers (la « Réglementation SFDR »). Le prospectus en date du 10 octobre 2022 a été publié afin de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement dans le respect des objectifs et politiques d'investissement du compartiment, en particulier, les informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONONEXT

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Econonext a été lancé le 31/08/2012.

Période et prix de soucription initiale :

- Part de Capitalisation R : à partir du 02/07/2012 jusqu'au 31/08/2012 au prix de 100,00 EUR par part.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Ce compartiment vise un rendement à long terme en investissant principalement dans des instruments financiers (surtout des actions et des obligations, des certificats de trésorerie ou autres titres de créance) dans des pays en expansion. L'allocation des actifs est essentiellement effectuée par le gestionnaire sur base d'une vision à long terme, tant sur le plan macro-économique qu'au niveau technique d'investissement. De plus, la politique d'investissement tient compte d'une forme actuelle de perception du risque sur l'ensemble des catégories d'actifs. De la sorte, l'allocation des actifs peut régulièrement être adaptée, en fonction des différents paramètres de risque, afin de maintenir des rendements stables.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discréption dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Une gestion dynamique, supportée par une sélection basée sur l'analyse financière des émetteurs des instruments financiers visés, sera appliquée. Bien que le compartiment a pour objectif principal d'investir dans des titres de pays en expansion (y compris marchés émergents et frontières) et d'entreprises qui y sont établies, il peut également le faire dans des entreprises qui n'y ont pas leur siège statutaire mais qui y réalisent une partie substantielle de leur chiffre d'affaires ou activité, ou alors, y connaissent une augmentation rapide de leur chiffre d'affaires ou activité.

La performance du compartiment ne sera pas comparée à celle d'un indicateur de référence. Le compartiment visera un rendement absolu sur l'horizon d'investissement retenu pour lequel la préservation du capital restera un critère d'importance (sans toutefois donner de garantie formelle). Le poids de chacune des deux principales catégories d'actifs (obligations et actions) peut varier individuellement de 0 à 100%. À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire, et 20% en parts d'organismes de placement collectif. Il n'y a pas de limitations quant au choix des devises. Le portefeuille d'actions occupera une position dynamique grâce à une sélection d'entreprises offrant des perspectives de bénéfice et de croissance à long terme. La sélection sera effectuée sur base d'une analyse financière, d'une analyse du marché ainsi que de la position que l'entreprise y occupe, des perspectives d'avenir, etc. Les choix géographiques et sectoriels seront effectués de manière similaire.

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisées

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des

actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Stratégie déterminée

Le compartiment investit dans une large mesure (soit directement, soit indirectement) dans les nouvelles économies émergentes en Orient (comme l'Inde, la Chine et certains pays ASEAN), mais aussi dans d'autres pôles d'expansion comme le Brésil ou des opportunités en Turquie, en Afrique du Sud et au Mexique.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances

Le compartiment investit dans des obligations et des titres de créance émis par toutes sortes d'émetteurs (gouvernements, entreprises publiques, sociétés privées et/ou institutions internationales). En général, les émissions et/ou les émetteurs se sont vu attribuer un «investment grade» rating (minimum BBB et/ou Baa3). Le compartiment n'investira pas plus de 50% de son portefeuille en obligations dites « High Yield » (à haut rendement) et en obligations qui n'ont pas de « credit rating » (note de crédit). La note retenue sera celle de l'une des agences de notation principales donnant la note la plus élevée. Les obligations et titres de créance d'une durée d'au moins 398 jours au moment de leur émission, restent qualifiés comme des obligations et titres de créance pendant toute la durée de l'instrument.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment respecte les obligations de transparence de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Le Compartiment promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le Compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir à un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante. De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du Compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site <https://www.crelan.be/fr/particuliers/produit/crelan-fund-econonext> et sont également résumés ci-dessous.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Parmi les premières entreprises qui ont publié des résultats au début de la nouvelle année, nous avons remarqué des noms tels que Anta Sports, Samsung Electronics, TSMC ou Infosys. À ce moment-là, les résultats étaient majoritairement conformes aux attentes et constituaient déjà en soi un premier signe que des temps meilleurs s'annonçaient pour le reste de l'année.

Un peu plus tard dans la saison des résultats, des entreprises telles que WEG, MediaTek, Alibaba et Samsung Electronics, entre autres, ont annoncé des nouvelles positives. Les résultats ont en revanche été plutôt mitigés chez LG Chem, Femsa, Sunny Optical et MercadoLibre. Au cours du mois de février, nous avons poursuivi notre travail d'ajustement et de repositionnement en réalisant, entre autres, les opérations suivantes : D'une part, nous avons acheté des actions supplémentaires dans MediaTek, WEG et LVMH. D'autre part, les positions dans Sinopharm et Shenzhou International ont été entièrement vendues, et la pondération d'entreprises comme NetEase et Tencent a été quelque peu réduite.

Un peu plus tard, le géant chinois de la technologie Tencent a publié ses résultats et les chiffres étaient légèrement inférieurs aux attentes, mais il a annoncé qu'il allait doubler l'achat d'actions propres. Alibaba a également accéléré récemment le rythme de son programme de rachat d'actions. Ping An Insurance a obtenu des résultats un peu moins bons, mais Anta Sports a de nouveau réservé une excellente surprise positive, avec une forte croissance du chiffre d'affaires combinée à de bonnes marges, et avec des perspectives favorables pour le reste de l'année. Au cours du mois de mars, les positions dans Suzuki Motor et WEG ont été légèrement renforcées, tandis que la pondération dans Tencent a été quelque peu réduite.

Au cours de la suite de la nouvelle saison des résultats, l'entreprise indienne Infosys a un peu déçu et on attendait également davantage de Delta Electronics. Il s'agissait toutefois d'exceptions, car beaucoup plus d'entreprises ont publié des résultats positifs. Cela a également été confirmé par les chiffres de TSMC. En outre, MediaTek et Ping An Insurance se sont également distingués par des résultats supérieurs aux prévisions. Enfin, le mois d'avril a également été l'occasion d'ajuster le portefeuille. Des bénéfices ont ainsi été pris sur l'entreprise chinoise NetEase et l'entreprise taïwanaise TSMC.

En outre, un nombre relativement élevé d'entreprises ont de nouveau annoncé des résultats en mai. Cette fois-ci, le géant technologique Tencent a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires et une amélioration de ses marges, ce qui lui a permis de réaliser une solide augmentation de son bénéfice. En outre, plusieurs nouveaux jeux étaient en préparation pour le marché national, ce qui a maintenu le potentiel de croissance à un niveau attrayant. Alibaba a obtenu des résultats un peu moins impressionnantes en raison d'une concurrence accrue mais, d'un autre côté, l'entreprise a continué à s'empresser de racheter ses propres actions. Les résultats de Suzuki Motors ont été légèrement supérieurs aux prévisions et la société a annoncé qu'elle travaillait sur un nouveau plan visant à créer davantage de valeur pour les actionnaires. Enfin, le poids d'un certain nombre de positions en actions a été légèrement réduit en mai, notamment TSMC, Femsa, Naspers et Samsung SDI.

Une nouvelle saison de résultats a débuté en juillet et, traditionnellement, l'entreprise taïwanaise TSMC est l'une des premières à annoncer ses résultats. Elle a une fois de plus réussi à présenter de beaux chiffres. L'entreprise indienne Infosys a également réalisé de très bonnes performances, pour lesquelles elle a été récompensée en bourse. L'entreprise mexicaine Femsa a fait savoir qu'elle poursuivait son projet « Femsa Forward », en continuant notamment à céder des activités non core et en promettant davantage de buybacks et des dividendes plus élevés. Enfin, dans le volet actions, nous avons pris quelques bénéfices dans des positions telles que les trois entreprises taïwanaises, Chroma Ate, TSMC et MediaTek, et nous avons vendu le reste de nos actions dans Samsung SDI.

En août, nous avons à nouveau dû traiter de nombreux résultats d'entreprises. La plus grande agence de voyages en ligne chinoise Trip.com a publié d'excellents résultats et a également été récompensée en bourse. AIA et Anta Sports ont également affiché de bons scores, ce dernier ayant également annoncé un programme de rachat d'actions. Le producteur chinois de jeux NetEase a plutôt été décevant, et c'était également le cas de Shenzhou International. Au cours du mois, nous avons pris quelques bénéfices dans les entreprises taïwanaises TSMC et MediaTek. Par ailleurs, la position restante dans Sunny Optical a été entièrement vendue.

Après la bonne performance générale des actions cette année, le poids de Localiza, JD.com, Telkom Indonesia, LG Chem, MediaTek et Naspers a été légèrement réduit en début d'automne afin de ramener la pondération totale des actions à environ 70%.

Les résultats de MercadoLibre ont été légèrement inférieurs aux attentes, car il a misé davantage sur le pôle Fintech, ce qui exerce une pression sur les marges à court terme mais devrait être positif à long terme. Les résultats du géant technologique Tencent ont, quant à eux, dépassé les attentes. Samsung Electronics a annoncé un rachat d'actions propres

supérieur aux attentes du marché et SK Hynix a également annoncé des mesures visant à favoriser les intérêts des actionnaires minoritaires.

Enfin, nous avons poursuivi le mouvement initié il y a quelque temps déjà pour limiter quelque peu l'exposition directe à la Chine du côté des actions et, dans une certaine mesure, pour renforcer légèrement les positions dans des entreprises japonaises et occidentales, par le biais d'entreprises de qualité qui nous offrent ainsi une exposition indirecte sur l'univers des pays émergents. Concrètement, cela signifie que Keyence, Tokyo Electron, Lam Research, Albemarle et Qualcomm ont notamment été ajoutés. Pour les mois à venir, nous prévoyons de poursuivre cette démarche progressivement jusqu'à ce que cet ajustement atteigne notre objectif.

OBLIGATIONS

Après des rendements très élevés en 2023 et 2022, les obligations des pays émergents ont retrouvé un rendement positif. La partie obligataire du compartiment a clôturé 2024 avec un rendement de +3,4% avant frais.

Celle-ci a bénéficié de rendements solides, notamment, en rand sud-africain (+16%) et roupie indienne (+10%). Nous avons également profité de la force du dollar américain, qui est la plus grande position en devise étrangère, avec un poids d'environ 20%. 2024 a également été une bonne année pour les obligations d'entreprise des pays émergents, avec Prosus en tête et des rendements de +15% ou plus.

Par ailleurs, les obligations locales du Brésil (-14%) et du Mexique (-7%) ont été fortement sous pression en 2024. Certes, après une très bonne année 2023 pour les deux pays. Le real brésilien et le peso mexicain ont été sous pression en raison d'une combinaison d'incertitudes politiques internes et d'une situation géopolitique difficile (entre autres, une augmentation potentielle des droits de douane en raison de la réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis).

En 2023, la partie obligataire a profité en termes relatifs de l'absence de plusieurs devises asiatiques à bas rendement, comme le renminbi chinois, le ringgit malaisien et le baht thaïlandais. En 2024, c'est l'inverse qui s'est produit. Malgré la faiblesse des taux locaux, ces devises ont bien performé l'année dernière.

3.1.8 . Politique future

ACTIONS

Le modèle traditionnel à long terme de la plupart des pays émergents, mais certainement pas de tous, reste plus que jamais inchangé aujourd'hui. La stratégie consiste donc encore à être très sélectifs et disciplinés durant la période à venir et à saisir les opportunités de manière ciblée. Nous sommes en effet convaincus qu'avec suffisamment de patience, nous en récolterons les fruits à long terme. Le potentiel de croissance dans l'univers des pays émergents reste beaucoup plus élevé que dans le reste du monde, alors que les valorisations moyennes dans les pays émergents sont aujourd'hui plus intéressantes que dans le reste du monde. Pour que la croissance plus élevée du chiffre d'affaires se traduise mieux par une meilleure croissance des bénéfices, nous poursuivrons l'ajustement partiel vers les entreprises japonaises et occidentales avec une exposition aux pays émergents dans le volet actions.

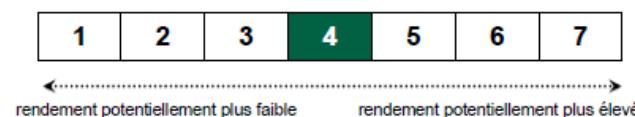
En ce qui concerne l'allocation des actifs, il n'est pas exclu que nous adaptions le poids de la composante actions et obligations en raison des perspectives positives à long terme mais, pour le moment, nous préférons garder quelques munitions, si bien que notre positionnement reste actuellement inchangé en termes d'allocation des actifs.

OBLIGATIONS

Nous continuons à avoir une vision positive sur les obligations des pays émergents. Nous constatons en effet toujours des taux attractifs tant sur les obligations émises en devises locales qu'en devises fortes. Et ce, sans devoir prendre de risques excessifs sur le plan de la qualité et de la durée. Le rendement courant sur la partie obligataire est toujours supérieur à 7% pour un portefeuille doté d'une bonne qualité de crédit en moyenne. La sélectivité reste importante. Nous essayons d'éviter le plus possible les pays émergents peu qualitatifs. Ainsi, le compartiment n'a actuellement pas d'obligations en portefeuille avec une notation de crédit « single B ». En effet, il existe suffisamment de pays émergents de qualité offrant un rendement attractif pour qu'il soit inutile de prendre ce type de risque.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	20.536.580,93	23.999.289,00
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	20.002.019,47	23.498.156,86
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	2.644.020,30	3.585.599,35
B. Instruments du marché monétaire	592.921,42	1.136.750,39
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.511.323,38	16.442.337,82
D. Autres valeurs mobilières	2.253.754,37	518,08
E. OPC à nombre variable de parts	2.253.754,37	2.332.951,22
III. Crédances et dettes à plus d'un an	-3.799,41	-4.440 ?30
B. Dettes	-3.799,41	-4.440,30
IV. Crédances et dettes à un an au plus	-902.571,19	-1.502.899,57
A. Crédances		
a. Montants à recevoir	889.081,99	47.128,49
b. Avoirs fiscaux	4.081,81	3.758,29
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-844.913,58	-21.483,59
c. Emprunts (-)	-950.821,41	-1.532.302,76
V. Dépôts et liquidités	1.536.215,46	2.045.940,20
A. Avoirs bancaires à vue	1.536.215,46	2.045.940,20
VI. Comptes de régularisation	-95.283,40	-37.468,19
B. Produits acquis	70.741,20	92.998,86
C. Charges à imputer (-)	-166.024,60	-130.467,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20.536.580,93	23.999.289,00
A. Capital	19.129.645,59	23.601.309,31
B. Participations au résultat	-154.796,85	-34.965,01
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.561.732,19	432.944,70

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.485.054,04	265.943,94
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	14.345,16	447.665,95
B. Instruments du marché monétaire	-16.576,59	-76.267,83
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.209.575,45	1.030.627,03
D. Autres valeurs mobilières		518,08
E. OPC à nombre variable de parts	-14.153,49	-264.278,49
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	291.863,51	-872.320,80
II. Produits et charges des placements	524.560,93	649.090,26
A. Dividendes	369.186,48	382.879,81
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	183.909,18	288.690,64
b. Dépôts et liquidités	63.940,18	62.667,51
C. Intérêts d'emprunts (-)	-57.807,40	-39.838,92
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-34.667,51	-45.308,78
III. Autres produits	134,88	45,17
B. Autres	134,88	45,17
IV. Coûts d'exploitation	-442.024,98	-477.832,52
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-37.264,41	-6.529,00
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-14.733,41	-12.987,64
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-142.629,61	-167.732,93
Classe R	-142.629,61	-167.732,93
b. Gestion administrative et comptable	-7.341,69	-8.837,90
c. Rémunération commerciale	-203.367,60	-240.538,29
Classe R	-203.367,60	-240.538,29
E. Frais administratifs (-)	-5.062,92	-3.165,32
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-331,04	-20,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-368,48	-312,76
H. Services et biens divers (-)	-13.324,37	-15.689,12
J. Taxes	-16.805,79	-19.541,05
K. Autres charges (-)	-795,66	-2.478,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	82.670,83	171.302,91
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.567.724,87	437.246,85
VI. Impôts sur le résultat	-5.992,68	-4.302,15
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.561.732,19	432.944,70
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	1.406.935,34	397.979,69
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.561.732,19	432.944,70
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-154.796,85	-34.965,01
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-1.406.935,34	397.979,69

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
OBLIGATIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>2.644.020,30</u>		<u>13,22%</u>	<u>12,88%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>1.703.988,88</u>		<u>8,52%</u>	<u>8,30%</u>
<u>EUR</u>							
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 29-10-35	100.000	EUR	82,72%	82.718,50	0,41%	0,40%	
SERBIA INTL BOND 1,0% 23-09-28	100.000	EUR	89,97%	89.966,50	0,45%	0,44%	
SOUTH AFRICA GOVERNMENT INTL BD 3,75% 24-07-26	200.000	EUR	99,84%	199.684,00	1,00%	0,97%	
<u>USD</u>							
BRAZILIAN GOVERNMENT INTL BOND 7,125% 20-01-37	140.000	USD	100,63%	136.050,12	0,68%	0,66%	
DOMINICAN REPUBLIC INTL BOND 7,45% 30-04-44	150.000	USD	105,18%	152.362,62	0,76%	0,74%	
<u>CZK</u>							
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 1,5% 24-04-40	10.000.000	CZK	68,26%	271.147,96	1,36%	1,32%	
<u>ZAR</u>							
SOUTH AFRICA GOVERNMENT BOND 10,5% 21-12-26	2.150.000	ZAR	103,94%	114.364,52	0,57%	0,56%	
SOUTH AFRICA GOVERNMENT BOND 8,25% 31-03-32	1.000.000	ZAR	92,61%	47.393,28	0,24%	0,23%	
SOUTH AFRICA GOVERNMENT BOND 8,875% 28-02-35	750.000	ZAR	91,08%	34.958,01	0,17%	0,17%	
<u>HUF</u>							
HUNGARY GOVERNMENT BOND 4,5% 23-03-28	35.000.000	HUF	94,62%	80.505,57	0,40%	0,39%	
HUNGARY GOVERNMENT BOND 4,75% 24-11-32	43.000.000	HUF	89,29%	93.336,96	0,47%	0,46%	
<u>PLN</u>							
REPUBLIC OF POLAND GOVERNMENT BOND 1,75% 25-04-32	800.000	PLN	76,57%	143.213,51	0,72%	0,70%	
<u>MXN</u>							
MEXICAN BONOS 7,5% 26-05-33	34.000	MXN	84,74	133.815,12	0,67%	0,65%	
<u>BRL</u>							
BRAZIL NOTAS DO TESOURO NACIONAL SERIE F 10,0% 01-01-31	1.000	BRL	848,26	124.472,21	0,62%	0,61%	
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>392.473,01</u>		<u>1,96%</u>	<u>1,91%</u>
<u>USD</u>							
PROSUS NV 3,68% 21-01-30	300.000	USD	90,19%	261.288,26	1,31%	1,27%	
<u>EUR</u>							
PROSUS NV 2,031% 03-08-32 EMTN	150.000	EUR	87,46%	131.184,75	0,65%	0,64%	
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>547.558,41</u>		<u>2,74%</u>	<u>2,67%</u>
<u>INR</u>							
ASIAN DEVELOPMENT BANK ADB 6,2% 06-10-26	15.000.000	INR	98,79%	167.158,24	0,84%	0,82%	
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 6,85% 24-04-28	12.000.000	INR	99,21%	134.287,36	0,67%	0,65%	
<u>COP</u>							
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 3,375% 17-02-26	1.200.000.000	COP	93,56%	246.112,81	1,23%	1,20%	
Total OBLIGATIONS				2.644.020,30	13,22%	12,88%	
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>592.921,42</u>		<u>2,96%</u>	<u>2,89%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>149.858,31</u>		<u>0,75%</u>	<u>0,73%</u>
<u>IDR</u>							
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL 5,6% 30-01-25	2.500.000.000	IDR	99,90%	149.858,31	0,75%	0,73%	
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>172.868,50</u>		<u>0,86%</u>	<u>0,84%</u>
<u>EUR</u>							
CTP NV 0,5% 21-06-25 EMTN	175.000	EUR	98,78%	172.868,50	0,86%	0,84%	

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>270.194,61</u>		<u>1,35%</u>	<u>1,32%</u>
<u>BRL</u>							
BRAZIL NOTAS DO TESOURO NACIONAL SERIE F 10,0% 01-01-25	1.000	BRL	1.048,33	155.746,86	0,78%	0,76%	
<u>MXN</u>							
MEXICAN UDIBONOS 4,5% 04-12-25	3.000	MXN	98,48	114.447,75	0,57%	0,56%	
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				592.921,42		2,96%	2,89%
ACTIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>14.511.323,38</u>		<u>72,55%</u>	<u>70,66%</u>
<u>Taiwan</u>				<u>3.521.856,91</u>		<u>17,61%</u>	<u>17,15%</u>
CHROMA ATE INC	50.500	TWD	392,50	583.864,90	2,92%	2,84%	
DELTA ELECTRONICS INC	41.000	TWD	417,00	503.618,00	2,52%	2,45%	
MEDIATEK INC	24.000	TWD	1.350,00	954.391,01	4,77%	4,65%	
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	7.760	USD	197,49	1.479.983,00	7,40%	7,21%	
<u>Chine</u>				<u>2.528.107,43</u>		<u>12,64%</u>	<u>12,31%</u>
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	46.400	HKD	81,30	468.978,21	2,35%	2,28%	
JD.COM INC-CLASS A	9.528	HKD	132,50	156.950,16	0,79%	0,77%	
MEITUAN-CLASS B	12.900	HKD	150,60	241.523,18	1,21%	1,18%	
NETEASE INC	10.000	HKD	137,40	170.816,91	0,85%	0,83%	
NETEASE INC-ADR	3.700	USD	89,21	318.760,99	1,59%	1,55%	
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	39.000	HKD	44,20	214.304,36	1,07%	1,04%	
TENCENT HOLDINGS LTD	12.500	HKD	416,00	646.468,66	3,23%	3,15%	
TRIP.COM GROUP LTD	4.800	HKD	520,00	310.304,96	1,55%	1,51%	
<u>États-Unis</u>				<u>1.846.245,29</u>		<u>9,23%</u>	<u>8,99%</u>
ALBEMARLE CORP	790	USD	86,08	65.671,85	0,33%	0,32%	
COGNIZANT TECH SOLUTIONS-A	7.400	USD	76,90	549.550,94	2,75%	2,68%	
LAM RESEARCH CORP	1.646	USD	72,23	114.814,66	0,57%	0,56%	
MERCADOLIBRE INC	260	USD	1.700,44	426.957,41	2,14%	2,08%	
NEWMONT CORP	5.289	USD	37,22	190.107,75	0,95%	0,92%	
QUALCOMM INC	1.149	USD	153,62	170.458,12	0,85%	0,83%	
YUM CHINA HOLDINGS INC	7.200	HKD	367,20	328.684,56	1,64%	1,60%	
<u>Corée du Sud</u>				<u>1.415.898,89</u>		<u>7,08%</u>	<u>6,90%</u>
HYUNDAI MOTOR CO	380	KRW	211.500,00	52.721,99	0,26%	0,26%	
LG CHEM LTD-PREFERENCE	950	KRW	153.800,00	95.846,83	0,48%	0,47%	
LG H&H-PRF	1.190	KRW	136.400,00	106.477,82	0,53%	0,52%	
NAVER CORP	1.210	KRW	193.800,00	153.828,56	0,77%	0,75%	
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	220	KRW	934.000,00	134.793,01	0,68%	0,65%	
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	820	USD	910,00	720.618,06	3,60%	3,51%	
SK HYNIX INC	1.350	KRW	171.200,00	151.612,62	0,76%	0,74%	
<u>Brésil</u>				<u>1.123.915,15</u>		<u>5,62%</u>	<u>5,47%</u>
AMBEV SA	139.000	BRL	11,74	255.089,73	1,28%	1,24%	
CCR SA	110.000	BRL	10,17	174.873,38	0,87%	0,85%	
LOCALIZA RENT A CAR	23.395	BRL	32,20	117.757,61	0,59%	0,57%	
ODONTOPREV S.A.	95.000	BRL	10,86	161.273,68	0,81%	0,79%	
WEG SA	50.300	BRL	52,77	414.920,75	2,07%	2,02%	
<u>Inde</u>				<u>1.016.088,85</u>		<u>5,08%</u>	<u>4,95%</u>
INFOSYS LTD-SP ADR	48.000	USD	21,92	1.016.088,85	5,08%	4,95%	
<u>Japon</u>				<u>832.146,15</u>		<u>4,16%</u>	<u>4,05%</u>
KEYENCE CORP	310	JPY	64.630,00	123.112,93	0,61%	0,60%	
SUZUKI MOTOR CORP	49.600	JPY	1.790,00	545.560,01	2,73%	2,66%	
TOKYO ELECTRON LTD	1.100	JPY	24.185,00	163.473,21	0,82%	0,79%	
<u>Mexique</u>				<u>470.587,16</u>		<u>2,35%</u>	<u>2,29%</u>
FOMENTO ECONOMICO MEX-SP ADR	5.700	USD	85,49	470.587,16	2,35%	2,29%	
<u>Indonésie</u>				<u>421.207,42</u>		<u>2,11%</u>	<u>2,05%</u>
TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	2.600.000	IDR	2.700,00	421.207,42	2,11%	2,05%	
<u>Hong-Kong</u>				<u>412.496,74</u>		<u>2,06%</u>	<u>2,01%</u>
AIA GROUP LTD	60.000	HKD	55,30	412.496,74	2,06%	2,01%	
<u>Îles Caimans</u>				<u>291.584,72</u>		<u>1,46%</u>	<u>1,42%</u>
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	30.800	HKD	76,15	291.584,72	1,46%	1,42%	

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
France				285.975,00	1,43%	1,39%	
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	450	EUR	635,50	285.975,00	1,43%	1,39%	
Pays-Bas				226.556,20	1,13%	1,10%	
PROSUS NV	5.910	ZAR	749,05	226.556,20	1,13%	1,10%	
Royaume-Uni				118.657,47	0,59%	0,58%	
ANGLO AMERICAN PLC	4.150	GBP	23,64	118.657,47	0,59%	0,58%	
Total ACTIONS				14.511.323,38	72,55%	70,66%	
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Obligations				2.077.348,00	10,39%	10,11%	
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				2.077.348,00	10,39%	10,11%	
ECONOPOLIS EM GOVERNMT BDS O EUR CAP	16.900	EUR	122,92	2.077.348,00	9,48%	10,39%	10,11%
OPC-Actions				176.406,37	0,88%	0,86%	
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				176.406,37	0,88%	0,86%	
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV ROBECO CHINESE A SHARE EQ	1.420	USD	128,64	176.406,37	0,02%	0,88%	0,86%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				2.253.754,37	11,27%	10,97%	
TOTAL PORTEFEUILLE				20.002.019,47	100,00%	97,40%	
Avoirs bancaires à vue				1.536.215,46		7,48%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD	1.221.939,16			5,95%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		ZAR	234.056,20			1,14%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CZK	79.713,08			0,39%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SGD	161,45			0,00%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		MXN	217,97			0,00%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		PLN	1,74			0,00%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		BRL	99,07			0,00%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HUF	2,97			0,00%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CNH	23,82			0,00%	
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.536.215,46		7,48%	
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-906.370,60		-4,41%	
AUTRES				-95.283,40		-0,47%	
TOTAL DE L'ACTIF NET				20.536.580,93		100,00%	

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Taiwan	17,61%
Chine	12,64%
Luxembourg	11,27%
États-Unis	11,13%
Brésil	7,70%
Corée du Sud	7,08%
Inde	5,08%
Japon	4,16%
Pays-Bas	3,96%
Mexique	3,59%
Indonésie	2,11%
Hong-Kong	2,06%
Afrique du Sud	1,98%
Îles Caïmans	1,46%
France	1,43%
République tchèque	1,35%
Royaume-Uni	1,34%
Hongrie	0,87%
Philippines	0,84%
Dominicaine, République	0,76%
Pologne	0,72%
Colombie	0,45%
Roumanie	0,41%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	19,98%
Internet et services d'Internet	14,39%
Électronique et semi-conducteurs	13,77%
Electrotechnique et électronique	10,21%
Pays et gouvernements	9,87%
Industrie automobile	5,01%
Banques et institutions financières	3,96%
Compagnies d'assurance	3,94%
Organisations supranationales	3,49%
Restauration, industrie hôtelière	3,19%
Télécommunication	2,96%
Construction de machines et appareils	2,07%
Textile et habillement	1,46%
Tabac et alcool	1,28%
Métaux et pierres précieuses	0,95%
Transports	0,87%
Chimie	0,81%
Biotechnologie	0,67%
Métaux non ferreux	0,59%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,53%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	31,25%
HKD	16,20%
EUR	15,20%
TWD	10,21%
BRL	7,02%
JPY	4,16%
KRW	3,48%
IDR	2,85%
ZAR	2,12%
INR	1,51%
CZK	1,36%
MXN	1,24%
COP	1,23%
HUF	0,86%
PLN	0,72%
GBP	0,59%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	1.681.803,09	2.140.663,86	3.822.466,95
Ventes	4.408.630,80	4.329.892,25	8.738.523,05
Total 1	6.090.433,89	6.470.556,11	12.560.990,00
Souscriptions	484.310,30	299.629,90	783.940,20
Remboursements	3.467.418,43	2.340.962,03	5.808.380,46
Total 2	3.951.728,73	2.640.591,93	6.592.320,66
Moyenne de référence de l'actif net total	22.838.027,41	21.257.475,38	22.028.157,77
Taux de rotation	9,36%	18,02%	27,10%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe R - Cap	21.736,81	47.054,13	306.408,14	8.215,66	35.773,13	278.850,67	8.793,66	65.374,635	222.269,697
TOTAL			306.408,14			278.850,67			222.269,697

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)									
Part	2022			2023			2024		
	Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements	
Classe R - Cap	1.994.202,51	4.356.085,22		732.248,12	3.099.616,65		783.940,20	5.808.380,46	
TOTAL	1.994.202,51	4.356.085,22		732.248,12	3.099.616,65		783.940,20	5.808.380,46	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe R - Cap	25.933.712,83	84,64	23.999.289,00	86,07	20.536.580,93	92,39
TOTAL	25.933.712,83		23.999.289,00		20.536.580,93	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

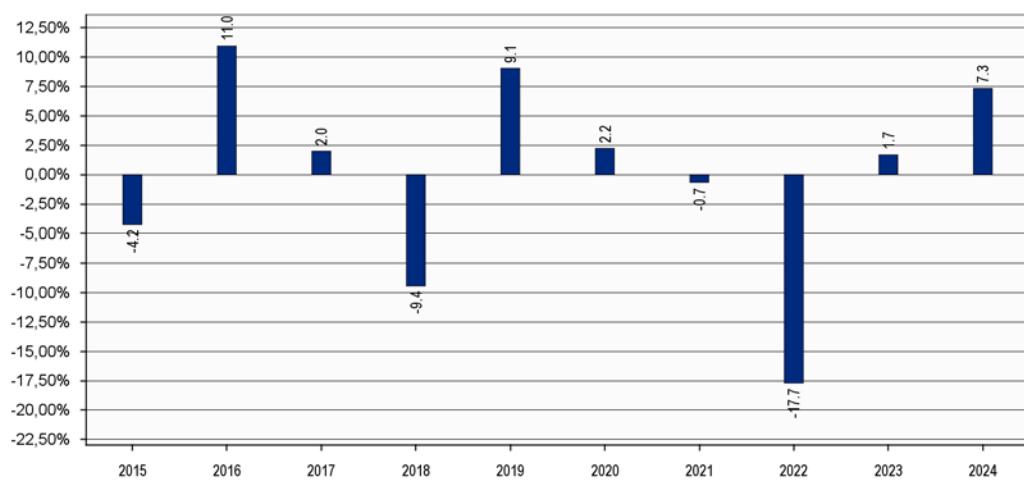
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe R

Rendement annuel

■ Capitalisation



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
7,34% (en EUR)	-3,44% (en EUR)	-1,82% (en EUR)	-0,24% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\left(VNI_{t+n} / VNI_t \right) ^ {1/n} - 1 \right]$$

avec

P(t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6237779978) : 1,96%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,87%
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des montants payés à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.753,39 EUR HTVA

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Les compartiments promeuvent entre autres des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (le « Règlement SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement conformément aux objectifs et à la politique d'investissement des fonds, notamment des informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation de l'impact probable des risques de durabilité sur la performance des fonds.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECONOSTOCKS

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EconoStocks a été lancé le 02/12/2013.

Période et prix de soucription initiale :

- Part de Capitalisation R : à partir du 23/10/2013 jusqu'au 02/12/2013 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de Distribution R : à partir du 23/10/2013 jusqu'au 02/12/2013 au prix de 100,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le compartiment investit dans des actions de sociétés sans limite géographique et dans des titres qui donnent accès au capital de ces sociétés. Le compartiment vise une expansion du capital à long terme.

Une diversification efficace est substantielle dans la politique d'investissement.

Aucune garantie formelle n'est octroyée au compartiment, ni à ses participants.

Indice de référence : Aucun.

Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans de sociétés actives sur les marchés émergents (« emerging markets »). Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier : (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les produits de consommation ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille d'investissement en instruments du marché monétaire et en parts d'organisme de placement collectif.

La politique d'investissement respecte les règles définies par l'Arrêté Royal de 2012.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment respecte les obligations de transparence de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR").

Le compartiment promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le Compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir à un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante. De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du Compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site <https://www.crelan.be/fr/particuliers/produit/crelan-fund-econostocks> et sont également résumés ci-dessous.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur des **biens de consommation de base**, les gestionnaires ont augmenté la position dans le groupe de supermarchés AholdDelhaize. Ce groupe est l'un des principaux acteurs de son secteur et est numéro 1 ou 2 dans 96% des marchés où il opère (la côte est américaine, les Pays-Bas, la Belgique et quelques autres pays européens). AholdDelhaize a un profil relativement défensif car la demande alimentaire est peu sensible à la conjoncture. Les gestionnaires ont vendu leur position dans l'entreprise de chocolat et de confiserie Mondelez et ont augmenté leur position dans PepsiCo, jugeant la valorisation de cette dernière plus attrayante. PepsiCo opère dans les secteurs des boissons, des snacks et des céréales de petit-déjeuner. La position dans l'entreprise alimentaire et de boissons Nestlé a été vendue en raison de la faiblesse des résultats de l'entreprise. Unilever – spécialisée dans les produits alimentaires, les soins personnels et les articles de nettoyage – a constitué une nouvelle position dans le portefeuille. La nouvelle direction de cette entreprise mise sur un nombre plus limité de grandes marques. Unilever veut par ailleurs céder diverses activités, dont la grande division des crèmes glacées. Tout cela doit permettre d'augmenter la croissance et les marges. La position dans l'entreprise d'hygiène Essity a été réduite.

Dans le domaine de la **consommation durable**, l'action Nike a été vendue. L'accent trop important mis sur la distribution directe, c'est-à-dire sur les magasins en propre, les ventes par Internet et la limitation de l'approvisionnement aux chaînes de magasins, nuit grandement aux parts de marché du groupe. En outre, l'entreprise commercialise trop peu de produits innovants. Comme la reprise (de la croissance) des bénéfices n'est pas évidente et qu'elle prendra de toute façon du temps (beaucoup), l'action a été vendue. Home Depot a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise est la plus grande chaîne de magasins de bricolage aux États-Unis et est également très présente au Canada et au Mexique, avec un total d'environ 2 300 magasins d'une superficie moyenne de 10 000 mètres carrés. Home Depot réalise des marges bénéficiaires décentes et présente un bilan solide. L'action est principalement un call sur le marché résidentiel américain. En raison des conditions de marché difficiles et des problèmes spécifiques à l'entreprise, la position dans le constructeur automobile Stellantis a été réduite. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans le distributeur de vêtements espagnol Inditex. Cette société est fortement positionnée sur le marché de l'habillement via des enseignes telles que Zara, Massimo Dutti et Pull & Bear.

Dans le secteur des **Soins de santé**, les gestionnaires ont pris des bénéfices partiels sur Boston Scientific (stimulateurs cardiaques, cathéters et stents, entre autres), Thermo Fisher (équipements et articles de consommation, entre autres) et Stryker (matériel médical et chirurgical, entre autres). La société pharmaceutique Eli Lilly a fait son retour dans le portefeuille. L'entreprise est surtout connue pour ses traitements du diabète et de l'obésité. Dans ce dernier domaine, l'entreprise domine le marché mondial avec Novo Nordisk. Eli Lilly est également un acteur majeur dans le traitement des maladies cardiovasculaires et l'oncologie. Le groupe dispose en outre d'un médicament prometteur pour traiter la maladie d'Alzheimer. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica.

Dans le secteur des **Matériaux**, la position dans Newmont Mining a été relevée au premier semestre en tant que call indirect sur le prix de l'or. Vers la fin de l'année, la position dans Newmont Mining a été réduite en raison de résultats très décevants (coûts plus élevés et chiffres de production décevants). Les gestionnaires ont racheté des actions dans DSM-Firmenich. Cette entreprise est active dans les ingrédients alimentaires pour la consommation humaine et animale ainsi que dans les ingrédients et additifs pour les articles de santé et de beauté. L'entreprise va scinder ses activités dans l'alimentation et la santé animales en vue d'une éventuelle vente. Grâce aux économies de coûts, les résultats de DSM-F sont en hausse.

Des actions supplémentaires ont également été achetées dans Air Liquide, un acteur majeur des gaz industriels et médicaux, dont le profil est peu sensible à la conjoncture.

Dans le **secteur industriel**, des bénéfices ont été pris sur Emerson Electric, un acteur majeur de l'automatisation aux États-Unis. L'entreprise affiche toutefois un score très mauvais en termes d'émissions de CO₂. La participation dans la société helvético-suédoise ABB a été augmentée. ABB est un acteur de premier plan dans le domaine de l'automatisation et de l'électrification. L'automatisation doit contribuer à résoudre les problèmes de l'augmentation des coûts salariaux dans le monde entier. L'évolution mondiale vers une énergie plus verte et l'électrification des transports et de l'industrie sont également des facteurs de croissance pour ABB. L'entreprise est très bien gérée et réalise des marges bénéficiaires attrayantes, tout en affichant un bilan solide. Bureau Veritas était un nouveau venu dans le compartiment. L'entreprise est active dans le domaine des essais, de l'inspection et de la certification. Pour la période 2023-2028, la direction prévoit une croissance organique annuelle du chiffre d'affaires de 7 à 9% et une nouvelle amélioration de la marge bénéficiaire d'exploitation (actuellement d'environ 16%). Les positions dans Bureau Veritas et Saint-Gobain (verre et matériaux de construction) et Vinci (construction, concessions) ont été légèrement allégées vers la fin de l'année en raison des troubles politiques en France, qui maintiennent le marché d'actions français sous pression. Les gestionnaires ont acheté des actions dans FedEx pour augmenter un peu le poids des entreprises cycliques américaines. Siemens était un nouveau venu dans le compartiment. Ces dernières années, cette entreprise est passée d'un conglomérat à une entreprise ciblée

(Digital Industries, Smart Infrastructure, Mobility). Siemens doit pouvoir bénéficier de grandes tendances telles que la numérisation, les énergies renouvelables et l'automatisation.

Dans le secteur des **technologies de l'information**, les gestionnaires ont acheté des actions supplémentaires d'Applied Materials. Cette entreprise fournit des machines, des logiciels et des services pour la production de semi-conducteurs (puces). Le marché des machines à semi-conducteurs est cyclique mais en croissance structurelle, stimulé par la numérisation de plus en plus poussée de l'économie. En outre, les États-Unis, l'Europe et la Chine souhaitent développer leur propre industrie des puces, ce qui stimule la demande de machines servant à fabriquer des puces. Les gestionnaires ont également pris une position dans Nvidia au cours du premier semestre. Celle-ci a été augmentée au cours de l'année. Cette entreprise est spécialisée dans les puces dotées d'une grande puissance de calcul parallèle. Celles-ci trouvent des applications dans l'IA, les ordinateurs de jeu et les voitures autonomes. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans Arista Networks après la très forte performance du cours de l'action. La position dans Samsung Electronics a été vendue en raison de résultats et de perspectives décevants. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans SAP. Cette société développe et vend des logiciels d'exploitation et des logiciels ERP, en particulier. Plus de 80% du chiffre d'affaires sont relativement prévisibles et l'entreprise profite du passage aux applications cloud.

Des bénéfices ont été pris en partie sur les positions dans le développeur de puces, Marvell Technology, et dans le fabricant de puces, Taiwan Semiconductor. Afin de compléter la position IA dans le portefeuille, Broadcom a été introduit dans le portefeuille. Cette société développe une large gamme de solutions de semi-conducteurs, de logiciels d'exploitation et de sécurité. Avec ses produits, l'entreprise fournit des marchés importants comme les centres de données, le cloud, les réseaux, le haut débit, le stockage, les logiciels industriels et d'entreprise. Fortinet était aussi un nouveau venu dans le portefeuille. Cette entreprise est l'un des acteurs majeurs de la sécurité Internet (pare-feux).

Dans le secteur de la **Communication**, des actions d'Alphabet ont été rachetées au second semestre. Les gestionnaires étaient convaincus que le marché avait une vision trop pessimiste de l'action.

4.1.8 . Politique future

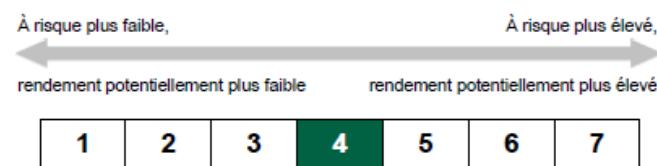
ACTIONS

Le portefeuille d'actions du compartiment est relativement concentré (environ 40 positions) et reflète les convictions des gestionnaires. À l'avenir, les gestionnaires souhaitent également limiter le nombre de positions tout en accordant une attention suffisante à la diversification entre les secteurs et les actions. Sur le plan géographique, les actions américaines devraient conserver une prépondérance/pondération élevée dans le portefeuille en raison de l'ampleur du marché des actions dans cette économie et de l'accent accru mis sur la rentabilité des entreprises en Amérique du Nord.

La sélection des actions repose essentiellement sur une approche bottom-up. Toutefois, outre les évolutions spécifiques aux entreprises et aux secteurs, les gestionnaires tiennent également compte des développements macroéconomiques et, en particulier, de l'évolution de la croissance et des taux d'intérêt dans leur analyse.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

4.1.10. Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

5.50 EUR payable le 02.06.2025

4.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	421.686.599,67	315.490.194,50
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	412.442.909,86	309.577.914,13
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	412.442.909,86	309.577.914,13
a. Actions	412.442.909,86	309.577.914,13
III. Créances et dettes à plus d'un an	-78.015,91	-58.371,28
B. Dettes	-78.015,91	-58.371,28
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.160.916,35	-20.319.652,75
A. Créances	1.160.916,35	-20.319.652,75
a. Montants à recevoir	643.416,03	26.402.607,62
b. Avoirs fiscaux	578.724,76	521.578,09
B. Dettes	-61.224,44	-25.914.168,99
a. Montants à payer (-)	-61.224,44	-25.914.168,99
c. Emprunts (-)	-21.329.669,47	
V. Dépôts et liquidités	11.295.912,83	27.933.665,14
A. Avoirs bancaires à vue	11.295.912,83	27.933.665,14
VI. Comptes de régularisation	-3.135.123,46	-1.643.360,74
C. Charges à imputer (-)	-3.135.123,46	-1.643.360,74
TOTAL CAPITAUX PROPRES	421.686.599,67	315.490.194,50
A. Capital	350.253.508,37	273.216.324,20
B. Participations au résultat	3.862.284,16	2.582.294,77
C. Résultat reporté	4.929.637,68	-397.298,11
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	62.641.169,46	40.088.873,64

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	64.488.879,18	40.902.098,32
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	52.056.225,70	45.509.305,99
a. Actions	145,67	
D. Autres valeurs mobilières	12.432.507,81	-4.607.207,67
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change		
II. Produits et charges des placements	5.000.876,94	4.489.016,23
A. Dividendes	5.120.937,40	4.682.261,09
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	324.010,89	393.872,09
C. Intérêts d'emprunts (-)	-66.576,93	-83.042,43
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-377.494,42	-504.074,52
III. Autres produits	1.302,42	529,38
B. Autres	1.302,42	529,38
IV. Coûts d'exploitation	-6.734.952,56	-5.257.743,13
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-99.811,85	-110.325,68
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-109.978,36	-77.536,56
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.447.522,26	-1.865.408,66
Classe R	-2.447.522,26	-1.865.408,66
b. Gestion administrative et comptable	-86.502,45	-77.612,10
c. Rémunération commerciale	-3.519.577,48	-2.762.833,14
Classe R	-3.519.577,48	-2.762.833,14
E. Frais administratifs (-)	-18.072,35	-10.531,90
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.548,48	-223,11
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-6.868,28	-3.712,82
H. Services et biens divers (-)	-21.769,64	-28.344,14
J. Taxes	-384.098,83	-302.892,49
K. Autres charges (-)	-35.202,58	-18.322,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-1.732.773,20	-768.197,52
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	62.756.105,98	40.133.900,80
VI. Impôts sur le résultat	-114.936,52	-45.027,16
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	62.641.169,46	40.088.873,64
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	71.433.091,30	42.273.870,30
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	4.929.637,68	-397.298,11
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	62.641.169,46	40.088.873,64
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	3.862.284,16	2.582.294,77
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-56.102.262,68	-35.805.079,25
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-13.310.556,53	-4.929.637,68
IV. (Distribution des dividendes)	-2.020.272,09	-1.539.153,37

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>412.442.909,86</u>	<u>100,00%</u>	<u>97,81%</u>
<u>États-Unis</u>				<u>265.756.381,46</u>	<u>64,43%</u>	<u>63,02%</u>
ALPHABET INC-CL A	99.500	USD	189,30	18.189.618,54	4,41%	4,31%
APPLE INC	34.100	USD	250,42	8.246.568,81	2,00%	1,96%
APPLIED MATERIALS INC	48.000	USD	162,63	7.538.619,02	1,83%	1,79%
ARISTA NETWORKS INC	144.000	USD	110,53	15.370.661,52	3,73%	3,65%
AUTODESK INC	48.000	USD	295,57	13.700.975,37	3,32%	3,25%
BLACKROCK INC	14.500	USD	1.025,11	14.354.509,90	3,48%	3,40%
BOOKING HOLDINGS INC	3.500	USD	4.968,42	16.793.307,58	4,07%	3,98%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	100.000	USD	89,32	8.625.784,65	2,09%	2,05%
BROADCOM INC	36.000	USD	231,84	8.060.106,23	1,95%	1,91%
ELI LILLY & CO	9.000	USD	772,00	6.709.802,03	1,63%	1,59%
FEDEX CORP	46.000	USD	281,33	12.497.518,11	3,03%	2,96%
FORTINET INC	69.000	USD	94,48	6.295.625,30	1,53%	1,49%
HOME DEPOT INC	33.000	USD	388,99	12.396.591,02	3,00%	2,94%
MARVELL TECHNOLOGY INC	107.000	USD	110,45	11.412.988,89	2,77%	2,71%
MICROSOFT CORP	35.750	USD	421,50	14.552.028,01	3,53%	3,45%
NEWMONT CORP	88.000	USD	37,22	3.163.070,98	0,77%	0,75%
NVIDIA CORP	94.000	USD	134,29	12.190.497,34	2,95%	2,89%
ON SEMICONDUCTOR	126.000	USD	63,05	7.671.945,92	1,86%	1,82%
PEPSICO INC	37.000	USD	152,06	5.433.336,55	1,32%	1,29%
S&P GLOBAL INC	28.400	USD	498,03	13.659.152,10	3,31%	3,24%
STRYKER CORP	30.500	USD	360,05	10.605.045,87	2,57%	2,52%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	18.000	USD	520,23	9.043.109,61	2,19%	2,14%
VISA INC-CLASS A SHARES	54.600	USD	316,04	16.664.204,73	4,04%	3,95%
WALT DISNEY CO/THE	117.000	USD	111,35	12.581.313,38	3,05%	2,98%
<u>France</u>				<u>43.025.252,80</u>	<u>10,43%</u>	<u>10,20%</u>
AIR LIQUIDE SA	45.700	EUR	156,92	7.171.244,00	1,74%	1,70%
BUREAU VERITAS SA	260.000	EUR	29,34	7.628.400,00	1,85%	1,81%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	113.500	EUR	85,70	9.726.950,00	2,36%	2,30%
ESSILORLUXOTTICA	45.073	EUR	235,60	10.619.198,80	2,57%	2,52%
VINCI SA	79.000	EUR	99,74	7.879.460,00	1,91%	1,87%
<u>Royaume-Uni</u>				<u>16.858.235,55</u>	<u>4,09%</u>	<u>4,00%</u>
ASTRAZENECA PLC	72.000	GBP	104,68	9.115.820,03	2,21%	2,16%
UNILEVER PLC	141.079	EUR	54,88	7.742.415,52	1,88%	1,84%
<u>Suède</u>				<u>16.485.251,06</u>	<u>4,00%</u>	<u>3,91%</u>
ASSA ABLOY AB-B	360.000	SEK	326,80	10.282.567,85	2,49%	2,44%
ESSITY AKTIEBOLAG-B	240.000	SEK	295,70	6.202.683,21	1,51%	1,47%
<u>Suisse</u>				<u>15.781.707,48</u>	<u>3,83%</u>	<u>3,74%</u>
ABB LTD-REG	171.000	CHF	49,07	8.941.307,48	2,17%	2,12%
DSM-FIRMENICH AG	70.000	EUR	97,72	6.840.400,00	1,66%	1,62%
<u>Espagne</u>				<u>13.491.384,50</u>	<u>3,27%</u>	<u>3,20%</u>
IBERDROLA SA	734.465	EUR	13,30	9.768.384,50	2,37%	2,32%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	75.000	EUR	49,64	3.723.000,00	0,90%	0,88%
<u>Allemagne</u>				<u>12.556.040,00</u>	<u>3,04%</u>	<u>2,98%</u>
SAP SE	28.000	EUR	236,30	6.616.400,00	1,60%	1,57%
SIEMENS AG-REG	31.500	EUR	188,56	5.939.640,00	1,44%	1,41%
<u>Taiwan</u>				<u>11.633.887,01</u>	<u>2,82%</u>	<u>2,76%</u>
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	61.000	USD	197,49	11.633.887,01	2,82%	2,76%
<u>Pays-Bas</u>				<u>11.215.070,00</u>	<u>2,72%</u>	<u>2,66%</u>
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	245.000	EUR	31,49	7.715.050,00	1,87%	1,83%
STELLANTIS NV	278.000	EUR	12,59	3.500.020,00	0,85%	0,83%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Finlande				5.639.700,00	1,37%	1,34%
HUHTAMAKI OYJ	165.000	EUR	34,18	5.639.700,00	1,37%	1,34%
Total ACTIONS				412.442.909,86	100,00%	97,81%
TOTAL PORTEFEUILLE				412.442.909,86	100,00%	97,81%
 Avoirs bancaires à vue				11.295.912,83		2,68%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		11.245.750,49		2,67%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		18.128,18		0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		ZAR		759,22		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		7.984,14		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD		5.083,31		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		2.551,40		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		3.201,01		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		5.322,28		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		7.132,80		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				11.295.912,83		2,68%
 CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.082.900,44		0,26%
 AUTRES				-3.135.123,46		-0,75%
 TOTAL DE L'ACTIF NET				421.686.599,67		100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays		
États-Unis		64,43%
France		10,43%
Royaume-Uni		4,09%
Suède		4,00%
Suisse		3,83%
Espagne		3,27%
Allemagne		3,04%
Taiwan		2,82%
Pays-Bas		2,72%
Finlande		1,37%
TOTAL		100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	29,10%
Banques et institutions financières	26,63%
Internet et services d'Internet	13,13%
Électronique et semi-conducteurs	6,51%
Industrie automobile	6,06%
Art graphique, maison d'édition	3,31%
Construction de machines et appareils	2,49%
Energie et eau	2,37%
Distribution, commerce de détail	2,22%
Électrotechnique et électronique	2,17%
Articles de bureaux et ordinateurs	1,95%
Chimie	1,66%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	1,63%
Métaux et pierres précieuses	0,77%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	67,26%
EUR	24,37%
SEK	3,99%
GBP	2,21%
CHF	2,17%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	43.313.810,17	76.439.091,42	119.752.901,59
Ventes	28.886.788,03	52.601.975,97	81.488.764,00
Total 1	72.200.598,20	129.041.067,39	201.241.665,59
Souscriptions	34.250.268,64	41.354.660,97	75.604.929,61
Remboursements	15.111.677,95	15.327.730,70	30.439.408,65
Total 2	49.361.946,59	56.682.391,67	106.044.338,26
Moyenne de référence de l'actif net total	344.209.157,68	388.531.679,86	366.733.718,13
Taux de rotation	6,64%	18,62%	25,96%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe R - Dis	76.244,17	15.260,53	293.895,24	48.475,35	14.891,15	327.479,44	68.748,289	28.905,53	367.322,199
Classe R - Cap	305.377,76	50.739,57	1.304.634,46	225.551,06	80.817,12	1.449.368,41	319.984,638	127.661,358	1.641.691,688
TOTAL			1.598.529,70			1.776.847,85			2.009.013,887

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)									
Part	2022			2023			2024		
	Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements	
Classe R - Dis	11.080.696,50	2.265.706,20		7.121.271,50	2.199.379,71		11.499.660,30	4.834.500,37	
Classe R - Cap	52.109.870,63	8.738.346,28		39.050.094,71	14.027.570,92		64.105.269,31	25.604.908,28	
TOTAL	63.190.567,13	11.004.052,48		46.171.366,21	16.226.950,63		75.604.929,61	30.439.408,65	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)							
Part	2022			2023		2024	
	du compartiment	d'une action		du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe R - Dis	39.451.553,55	134,24		50.825.880,45	155,20	65.800.499,30	179,14
Classe R - Cap	206.005.351,73	157,90		264.664.314,05	182,61	355.886.100,37	216,78
TOTAL	245.456.905,28			315.490.194,50		421.686.599,67	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

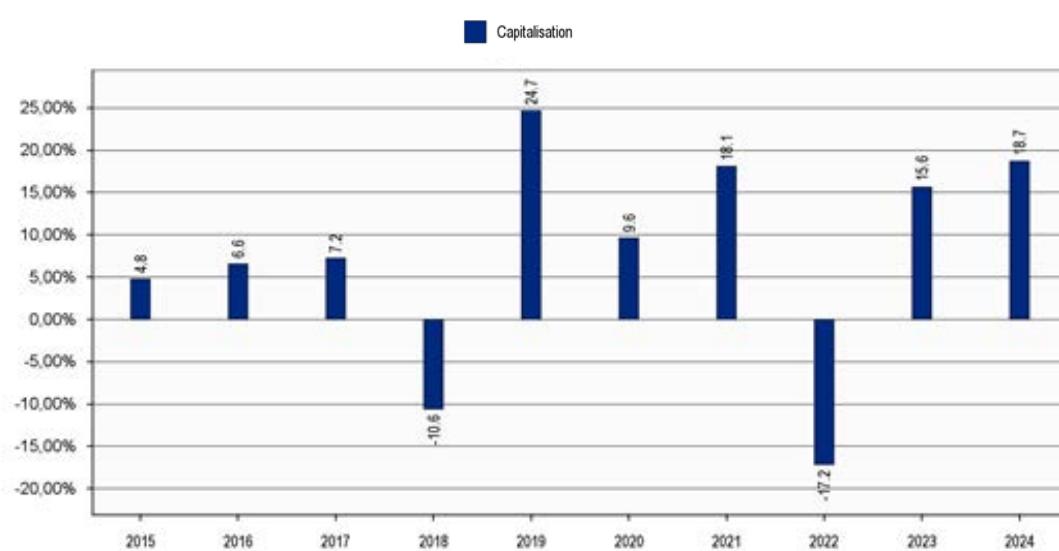
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
18,71% (en EUR)	4,39% (en EUR)	8,05% (en EUR)	6,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [((VNI_{t+n}) / (VNI_t))^{(1/n)} - 1]$$

avec

P(t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI _{t+n}	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI _t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation (BE6257688240) : 1,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,84% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,84%
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

- Part de distribution ((BE6257959047) : 1,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,84% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,84%
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation CSDR.

NOTE 2 – Autres charges

La rubrique « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats comprend principalement des contributions versées aux frais de fonctionnement de la FSMA.

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.753,39 EUR HTVA

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s) :

- Autres missions : 1.500,00 EUR HTVA.

NOTE 4 – SFDR

Les compartiments promeuvent entre autres des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (le « Règlement SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement conformément aux objectifs et à la politique d'investissement des fonds, notamment des informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation de l'impact probable des risques de durabilité sur la performance des fonds.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL EQUITY DBI-RDT

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Global Equity DBI-RDT a été lancé le 18/12/2017.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de distribution – classe R : du 17/11/2017 au 18/12/2017 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe E : du 17/11/2017 au 18/12/2017 au prix de 100,00 EUR par part.

5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le Compartiment vise principalement une croissance maximale du capital investit, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce Compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du Compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Indice de référence : Aucun.

Le Compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du Compartiment.

Politique d'investissement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Pour atteindre son objectif, le Compartiment investit essentiellement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le Compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) que dans de sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum de 10% dans ces dernières. Parmi les sociétés, au moins 80% sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, définies par Econopolis Wealth Management, en particulier à : (1) l'agriculture et l'alimentation, (2) l'énergie, (3) les matières premières, (4) l'ICT (technologies de l'information et des communications) et (5) les activités qui répondent à la croissance, le vieillissement et l'urbanisation de la population mondiale. Ce dernier groupe comprend entre autre les soins de santé, les consommateurs ainsi que d'autres produits liés à l'amélioration du niveau de vie, la mobilité et la communication, etc. Les décisions d'investissement dans d'autres secteurs sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition d'Econopolis Wealth Management SA. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le chapitre « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son portefeuille en instruments du marché monétaire et en parts d'organismes de placement collectif.

Transactions sur instruments financiers dérivés autorisés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le Conseil d'administration, le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour imiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collatérale) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Limites de la politique d'investissement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du Compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de son portefeuille en actions de marchés émergents et frontières.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le Compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du Compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Règlement SFDR

Le compartiment respecte les obligations de transparence de l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR").

Le compartiment promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance et bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40% d'investissements durables.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante. De plus, le Compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont disponibles dans la rubrique "Politique d'investissement durable" sur le site <https://www.crelan.be/fr/business/produit/crelan-fund-global-equity-dbi-rdt> et sont également résumés ci-dessous.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

ACTIONS

Dans le secteur des **biens de consommation de base**, les gestionnaires ont augmenté la position dans le groupe de supermarchés AholdDelhaize. Ce groupe est l'un des principaux acteurs de son secteur et est numéro 1 ou 2 dans 96% des marchés où il opère (la côte est américaine, les Pays-Bas, la Belgique et quelques autres pays européens). AholdDelhaize a un profil relativement défensif car la demande alimentaire est peu sensible à la conjoncture. Les gestionnaires ont vendu leur position dans l'entreprise de chocolat et de confiserie Mondelez et ont augmenté leur position dans PepsiCo, jugeant la valorisation de cette dernière plus attrayante. PepsiCo opère dans les secteurs des boissons, des snacks et des céréales de petit-déjeuner. La position dans l'entreprise alimentaire et de boissons Nestlé a été vendue en raison de la faiblesse des résultats de l'entreprise. Unilever – spécialisée dans les produits alimentaires, les soins personnels et les articles de nettoyage – a constitué une nouvelle position dans le portefeuille. La nouvelle direction de cette entreprise mise sur un nombre plus limité de grandes marques. Unilever veut par ailleurs céder diverses activités, dont la grande division des crèmes glacées. Tout cela doit permettre d'augmenter la croissance et les marges. La position dans l'entreprise d'hygiène Essity a été réduite.

Dans le domaine de la **consommation durable**, l'action Nike a été vendue. L'accent trop important mis sur la distribution directe, c'est-à-dire sur les magasins en propre, les ventes par Internet et la limitation de l'approvisionnement aux chaînes de magasins, nuit grandement aux parts de marché du groupe. En outre, l'entreprise commercialise trop peu de produits innovants. Comme la reprise (de la croissance) des bénéfices n'est pas évidente et qu'elle prendra de toute façon du temps (beaucoup), l'action a été vendue. Home Depot a fait son entrée dans le portefeuille. Cette entreprise est la plus grande chaîne de magasins de bricolage aux États-Unis et est également très présente au Canada et au Mexique, avec un total d'environ 2 300 magasins d'une superficie moyenne de 10 000 mètres carrés. Home Depot réalise des marges bénéficiaires décentes et présente un bilan solide. L'action est principalement un call sur le marché résidentiel américain. En raison des conditions de marché difficiles et des problèmes spécifiques à l'entreprise, la position dans le constructeur automobile Stellantis a été réduite. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans le distributeur de vêtements espagnol Inditex. Cette société est fortement positionnée sur le marché de l'habillement via des enseignes telles que Zara, Massimo Dutti et Pull & Bear.

Dans le secteur des **Soins de santé**, les gestionnaires ont pris des bénéfices partiels sur Boston Scientific (stimulateurs cardiaques, cathéters et stents, entre autres), Thermo Fisher (équipements et articles de consommation, entre autres) et Stryker (matériel médical et chirurgical, entre autres). La société pharmaceutique Eli Lilly a fait son retour dans le portefeuille. L'entreprise est surtout connue pour ses traitements du diabète et de l'obésité. Dans ce dernier domaine, l'entreprise domine le marché mondial avec Novo Nordisk. Eli Lilly est également un acteur majeur dans le traitement des maladies cardiovasculaires et l'oncologie. Le groupe dispose en outre d'un médicament prometteur pour traiter la maladie d'Alzheimer. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans l'entreprise de soins oculaires EssilorLuxottica.

Dans le secteur des **Matériaux**, la position dans Newmont Mining a été relevée au premier semestre en tant que call indirect sur le prix de l'or. Vers la fin de l'année, la position dans Newmont Mining a été réduite en raison de résultats très décevants (coûts plus élevés et chiffres de production décevants). Les gestionnaires ont racheté des actions dans DSM-Firmenich. Cette entreprise est active dans les ingrédients alimentaires pour la consommation humaine et animale ainsi que dans les ingrédients et additifs pour les articles de santé et de beauté. L'entreprise va scinder ses activités dans l'alimentation et la santé animales en vue d'une éventuelle vente. Grâce aux économies de coûts, les résultats de DSM-F sont en hausse.

Des actions supplémentaires ont également été achetées dans Air Liquide, un acteur majeur des gaz industriels et médicaux, dont le profil est peu sensible à la conjoncture.

Dans le **secteur industriel**, des bénéfices ont été pris sur Emerson Electric, un acteur majeur de l'automatisation aux États-Unis. L'entreprise affiche toutefois un score très mauvais en termes d'émissions de CO₂. La participation dans la société helvético-suédoise ABB a été augmentée. ABB est un acteur de premier plan dans le domaine de l'automatisation et de l'électrification. L'automatisation doit contribuer à résoudre les problèmes de l'augmentation des coûts salariaux dans le monde entier. L'évolution mondiale vers une énergie plus verte et l'électrification des transports et de l'industrie sont également des facteurs de croissance pour ABB. L'entreprise est très bien gérée et réalise des marges bénéficiaires attrayantes, tout en affichant un bilan solide. Bureau Veritas était un nouveau venu dans le compartiment. L'entreprise est active dans le domaine des essais, de l'inspection et de la certification. Pour la période 2023-2028, la direction prévoit une croissance organique annuelle du chiffre d'affaires de 7 à 9% et une nouvelle amélioration de la marge bénéficiaire d'exploitation (actuellement d'environ 16%). Les positions dans Saint-Gobain (verre et matériaux de construction) et Vinci (construction, concessions) ont été légèrement allégées vers la fin de l'année en raison des troubles politiques en France qui maintiennent le marché d'actions français sous pression. Les gestionnaires ont acheté des actions dans FedEx pour augmenter un peu le poids des entreprises cycliques américaines. Siemens était un nouveau venu dans le compartiment. Ces dernières années, cette entreprise est passée d'un conglomérat à une entreprise ciblée (Digital Industries, Smart Infrastructure, Mobility). Siemens doit pouvoir bénéficier de grandes tendances telles que la numérisation, les énergies renouvelables et l'automatisation.

Dans le secteur des **technologies de l'information**, les gestionnaires ont acheté des actions supplémentaires d'Applied Materials. Cette entreprise

fournit des machines, des logiciels et des services pour la production de semi-conducteurs (puces). Le marché des machines à semi-conducteurs est cyclique mais en croissance structurelle, stimulé par la numérisation de plus en plus poussée de l'économie. En outre, les États-Unis, l'Europe et la Chine souhaitent développer leur propre industrie des puces, ce qui stimule la demande de machines servant à fabriquer des puces. Les gestionnaires ont également pris une position dans Nvidia au cours du premier semestre. Celle-ci a été augmentée au cours de l'année. Cette entreprise est spécialisée dans les puces dotées d'une grande puissance de calcul parallèle. Celles-ci trouvent des applications dans l'IA, les ordinateurs de jeu et les voitures autonomes. Les gestionnaires ont pris des bénéfices sur une partie de la position dans Arista Networks après la très forte performance du cours de l'action. La position dans Samsung Electronics a été vendue en raison de résultats et de perspectives décevants. Au second semestre, les gestionnaires ont acheté une première position dans SAP. Cette société développe et vend des logiciels d'exploitation et des logiciels ERP, en particulier. Plus de 80% du chiffre d'affaires sont relativement prévisibles et l'entreprise profite du passage aux applications cloud.

Des bénéfices ont été pris en partie sur les positions dans le développeur de puces, Marvell Technology, et dans le fabricant de puces, Taiwan Semiconductor. Afin de compléter la position IA dans le portefeuille, Broadcom a été introduit dans le portefeuille. Cette société développe une large gamme de solutions de semi-conducteurs, de logiciels d'exploitation et de sécurité. Avec ses produits, l'entreprise fournit des marchés importants comme les centres de données, le cloud, les réseaux, le haut débit, le stockage, les logiciels industriels et d'entreprise. Fortinet était aussi un nouveau venu dans le portefeuille. Cette entreprise est l'un des acteurs majeurs de la sécurité Internet (pare-feux).

5.1.8 . Politique future

ACTIONS

Le portefeuille d'actions du compartiment est relativement concentré (environ 40 positions) et reflète les convictions des gestionnaires. À l'avenir, les gestionnaires souhaitent également limiter le nombre de positions tout en accordant une attention suffisante à la diversification entre les secteurs et les actions. Sur le plan géographique, les actions américaines devraient conserver une prépondérance/pondération élevée dans le portefeuille en raison de l'ampleur du marché des actions dans cette économie et de l'accent accru mis sur la rentabilité des entreprises en Amérique du Nord.

La sélection des actions repose essentiellement sur une approche bottom-up. Toutefois, outre les évolutions spécifiques aux entreprises et aux secteurs, les gestionnaires tiennent également compte des développements macroéconomiques et, en particulier, de l'évolution de la croissance et des taux d'intérêt dans leur analyse.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son investissement dans des actions de sociétés sans limitation géographique ou sectorielle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

5.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

5,46 EUR payable le 02.06.2025 pour la classe R

4,34 EUR payable le 02.06.2025 pour la classe E

5.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	103.081.824,88	85.992.295,53
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	100.345.666,48	83.618.844,01
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	100.345.666,48	83.618.844,01
a. Actions	100.345.666,48	83.618.844,01
III. Créances et dettes à plus d'un an	-19.071,06	-15.909,99
B. Dettes	-19.071,06	-15.909,99
IV. Créances et dettes à un an au plus	373.086,48	254.284,61
A. Créances	373.086,48	254.284,61
a. Montants à recevoir	208.473,58	152.338,36
b. Avoirs fiscaux	164.612,90	126.614,51
B. Dettes	-24.668,26	-24.668,26
V. Dépôts et liquidités	3.110.744,65	2.561.445,13
A. Avoirs bancaires à vue	3.110.744,65	2.561.445,13
VI. Comptes de régularisation	-728.601,67	-426.368,23
C. Charges à imputer (-)	-728.601,67	-426.368,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	103.081.824,88	85.992.295,53
A. Capital	84.245.543,23	81.514.076,95
B. Participations au résultat	331.642,69	563.700,51
C. Résultat reporté	1.864.848,66	-6.829.411,15
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	16.639.790,30	10.743.929,22

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	16.989.492,96	10.877.725,11
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	13.992.773,86	14.368.765,70
a. Actions	10,02	
D. Autres valeurs mobilières	2.996.709,08	-3.491.040,59
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change		
II. Produits et charges des placements	1.278.498,89	1.252.636,05
A. Dividendes	1.316.878,51	1.267.077,45
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	71.919,68	100.233,94
C. Intérêts d'emprunts (-)	-488,48	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-109.810,82	-114.675,34
III. Autres produits	15.661,89	1.507,85
B. Autres	15.661,89	1.507,85
IV. Coûts d'exploitation	-1.614.188,08	-1.375.363,70
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-24.136,39	-29.384,61
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-28.984,84	-21.058,16
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-636.820,56	-539.098,67
Classe E	-113.460,45	-95.159,23
Classe R	-523.360,11	-443.939,44
b. Gestion administrative et comptable	-32.843,43	-28.638,03
c. Rémunération commerciale	-760.390,34	-637.269,47
Classe E	-7.659,15	
Classe R	-752.731,19	-637.269,47
E. Frais administratifs (-)	-6.924,06	-3.906,88
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.389,03	-61,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.805,39	-1.100,25
H. Services et biens divers (-)	-12.134,07	-14.583,75
J. Taxes	-95.348,20	-82.880,42
K. Autres charges (-)	-13.411,77	-17.382,29
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-320.027,30	-121.219,80
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	16.669.465,66	10.756.505,31
VI. Impôts sur le résultat	-29.675,36	-12.576,09
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	16.639.790,30	10.743.929,22
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	18.836.281,65	4.478.218,58
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	1.864.848,66	-6.818.411,15
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	16.639.790,30	10.743.929,22
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	331.642,69	563.700,51
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-14.987.677,68	-1.864.848,66
IV. (Distribution des dividendes)	-3.848.603,97	-2.613.369,92

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>100.345.666,48</u>	<u>100,00%</u>	<u>97,35%</u>
<u>États-Unis</u>				<u>64.696.765,27</u>	<u>64,47%</u>	<u>62,76%</u>
ALPHABET INC-CL A	25.200	USD	189,30	4.606.817,96	4,59%	4,47%
APPLE INC	8.400	USD	250,42	2.031.412,84	2,02%	1,97%
APPLIED MATERIALS INC	12.000	USD	162,63	1.884.654,76	1,88%	1,83%
ARISTA NETWORKS INC	36.000	USD	110,53	3.842.665,38	3,83%	3,73%
AUTODESK INC	11.000	USD	295,57	3.139.806,86	3,13%	3,05%
BLACKROCK INC	3.450	USD	1.025,11	3.415.383,39	3,40%	3,31%
BOOKING HOLDINGS INC	820	USD	4.968,42	3.934.432,06	3,92%	3,82%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	24.500	USD	89,32	2.113.317,24	2,11%	2,05%
BROADCOM INC	8.800	USD	231,84	1.970.248,19	1,96%	1,91%
ELI LILLY & CO	2.150	USD	772,00	1.602.897,15	1,60%	1,55%
FEDEX CORP	11.500	USD	281,33	3.124.379,53	3,11%	3,03%
FORTINET INC	16.500	USD	94,48	1.505.475,62	1,50%	1,46%
HOME DEPOT INC	7.450	USD	388,99	2.798.624,34	2,79%	2,71%
MARVELL TECHNOLOGY INC	27.000	USD	110,45	2.879.913,09	2,87%	2,79%
MICROSOFT CORP	8.600	USD	421,50	3.500.627,72	3,49%	3,40%
NEWMONT CORP	22.000	USD	37,22	790.767,75	0,79%	0,77%
NVIDIA CORP	22.250	USD	134,29	2.885.516,66	2,88%	2,80%
ON SEMICONDUCTOR	33.000	USD	63,05	2.009.319,17	2,00%	1,95%
PEPSICO INC	9.100	USD	152,06	1.336.307,10	1,33%	1,30%
S&P GLOBAL INC	7.700	USD	498,03	3.703.361,66	3,69%	3,59%
STRYKER CORP	7.500	USD	360,05	2.607.798,17	2,60%	2,53%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	4.550	USD	520,23	2.285.897,15	2,28%	2,22%
VISA INC-CLASS A SHARES	12.000	USD	316,04	3.662.462,58	3,65%	3,55%
WALT DISNEY CO/THE	28.500	USD	111,35	3.064.678,90	3,05%	2,97%
<u>France</u>				<u>10.582.438,80</u>	<u>10,55%</u>	<u>10,27%</u>
AIR LIQUIDE SA	11.500	EUR	156,92	1.804.580,00	1,80%	1,75%
BUREAU VERITAS SA	66.000	EUR	29,34	1.936.440,00	1,93%	1,88%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	28.000	EUR	85,70	2.399.600,00	2,39%	2,33%
ESSILORLUXOTTICA	10.598	EUR	235,60	2.496.888,80	2,49%	2,42%
VINCI SA	19.500	EUR	99,74	1.944.930,00	1,94%	1,89%
<u>Royaume-Uni</u>				<u>4.151.213,42</u>	<u>4,14%</u>	<u>4,03%</u>
ASTRAZENECA PLC	17.500	GBP	104,68	2.215.650,70	2,21%	2,15%
UNILEVER PLC	35.269	EUR	54,88	1.935.562,72	1,93%	1,88%
<u>Suisse</u>				<u>3.955.070,61</u>	<u>3,94%</u>	<u>3,84%</u>
ABB LTD-REG	42.000	CHF	49,07	2.196.110,61	2,19%	2,13%
DSM-FIRMENICH AG	18.000	EUR	97,72	1.758.960,00	1,75%	1,71%
<u>Suède</u>				<u>3.835.340,65</u>	<u>3,82%</u>	<u>3,72%</u>
ASSA ABLOY AB-B	82.250	SEK	326,80	2.349.281,13	2,34%	2,28%
ESSITY AKTIEBOLAG-B	57.500	SEK	295,70	1.486.059,52	1,48%	1,44%
<u>Espagne</u>				<u>3.197.980,00</u>	<u>3,19%</u>	<u>3,10%</u>
IBERDROLA SA	177.000	EUR	13,30	2.354.100,00	2,35%	2,28%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	17.000	EUR	49,64	843.880,00	0,84%	0,82%
<u>Allemagne</u>				<u>3.162.340,00</u>	<u>3,15%</u>	<u>3,07%</u>
SAP SE	6.600	EUR	236,30	1.559.580,00	1,55%	1,51%
SIEMENS AG-REG	8.500	EUR	188,56	1.602.760,00	1,60%	1,56%
<u>Taiwan</u>				<u>2.918.007,73</u>	<u>2,91%</u>	<u>2,83%</u>
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	15.300	USD	197,49	2.918.007,73	2,91%	2,83%
<u>Pays-Bas</u>				<u>2.581.850,00</u>	<u>2,57%</u>	<u>2,50%</u>
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	60.000	EUR	31,49	1.889.400,00	1,88%	1,83%
STELLANTIS NV	55.000	EUR	12,59	692.450,00	0,69%	0,67%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Finlande				1.264.660,00	1,26%	1,23%
HUHTAMAKI OYJ	37.000	EUR	34,18	1.264.660,00	1,26%	1,23%
Total ACTIONS				100.345.666,48	100,00%	97,35%
TOTAL PORTEFEUILLE				100.345.666,48	100,00%	97,35%
Avoirs bancaires à vue				3.110.744,65	3,02%	
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.110.744,65	3,02%	
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.110.744,65		3,02%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				354.015,42		0,34%
AUTRES				-728.601,67		-0,71%
TOTAL DE L'ACTIF NET				103.081.824,88		100,00%

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	64,47%
France	10,55%
Royaume-Uni	4,14%
Suisse	3,94%
Suède	3,82%
Espagne	3,19%
Allemagne	3,15%
Taiwan	2,91%
Pays-Bas	2,57%
Finlande	1,26%
TOTAL	100,00%

Par secteur		
Holding et sociétés financières		29,72%
Banques et institutions financières		25,92%
Internet et services d'Internet		12,89%
Électronique et semi-conducteurs		6,79%
Industrie automobile		5,84%
Art graphique, maison d'édition		3,69%
Energie et eau		2,35%
Construction de machines et appareils		2,34%
Electrotechnique et électronique		2,19%
Distribution, commerce de détail		2,17%
Articles de bureaux et ordinateurs		1,96%
Chimie		1,75%
Industrie pharmaceutique et cosmétique		1,60%
Métaux et pierres précieuses		0,79%
TOTAL		100,00%

Par devise		
USD		67,38%
EUR		24,40%
SEK		3,82%
GBP		2,21%
CHF		2,19%
TOTAL		100,00%

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	9.164.303,91	17.730.410,50	26.894.714,41
Ventes	12.675.058,76	14.579.963,54	27.255.022,30
Total 1	21.839.362,67	32.310.374,04	54.149.736,71
Souscriptions	5.671.162,25	10.752.509,12	16.423.671,37
Remboursements	6.940.942,15	6.478.787,62	13.419.729,77
Total 2	12.612.104,40	17.231.296,74	29.843.401,14
Moyenne de référence de l'actif net total	89.789.668,39	96.154.105,20	93.024.054,31
Taux de rotation	10,28%	15,68%	26,13%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Part	Evolutie van het aantal aandelen in omloop								
	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe E - Dis	65.845,00	1.220,00	98.730,00	13.585,00	2.065,00	110.250,00	15.405,00	16.355,00	109.300,00
Classe R - Dis	192.763,09	30.582,76	543.043,37	86.814,98	34.865,82	594.992,53	107.548,495	84.547,987	617.993,035
TOTAL			641.773,37			705.242,53			727.293,035

Part	Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)					
	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe E - Dis	7.756.530,00	164.960,50	1.590.374,30	245.445,05	2.109.751,80	2.219.630,30
Classe R - Dis	22.905.301,84	3.521.243,35	9.991.249,17	4.045.193,59	14.313.919,57	11.200.099,47
TOTAL	30.661.831,84	3.686.203,85	11.581.623,47	4.290.638,64	16.423.671,37	13.419.729,77

Part	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)					
	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe E - Dis	10.667.687,23	108,05	13.789.683,80	125,08	16.004.091,42	146,42
Classe R - Dis	57.311.159,59	105,54	72.202.611,73	121,35	87.077.733,46	140,90
TOTAL	67.978.846,82		85.992.295,53		103.081.824,88	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

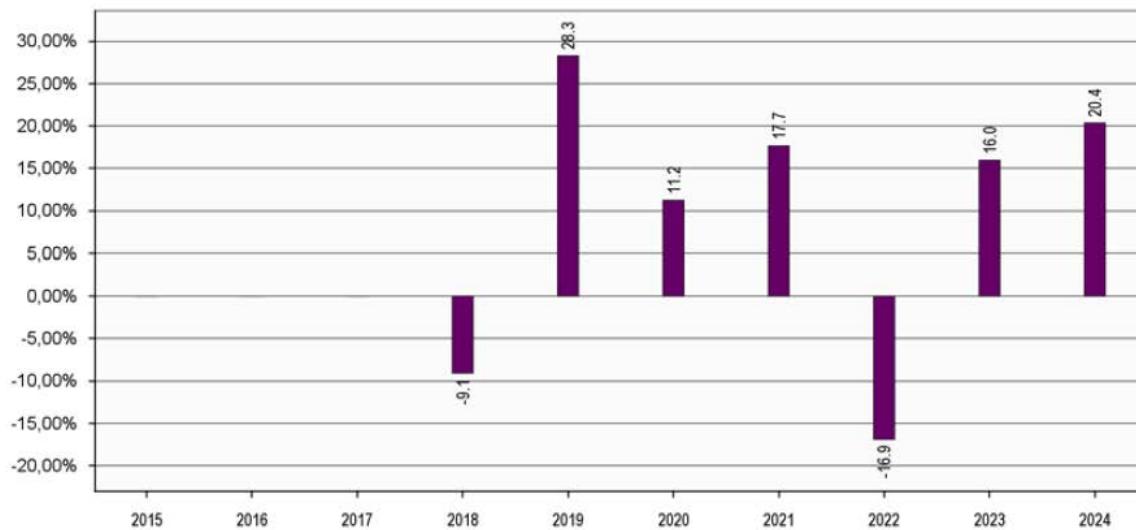
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe E

Rendement annuel

■ Distribution



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
20,37% (en EUR)	5,07% (en EUR)	8,71% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left((1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à $t+n$

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en $t+1$

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex,n})]$

avec

D_t, D_{t+1}, \dots, D_n les montants du dividende distribué durant l'année t

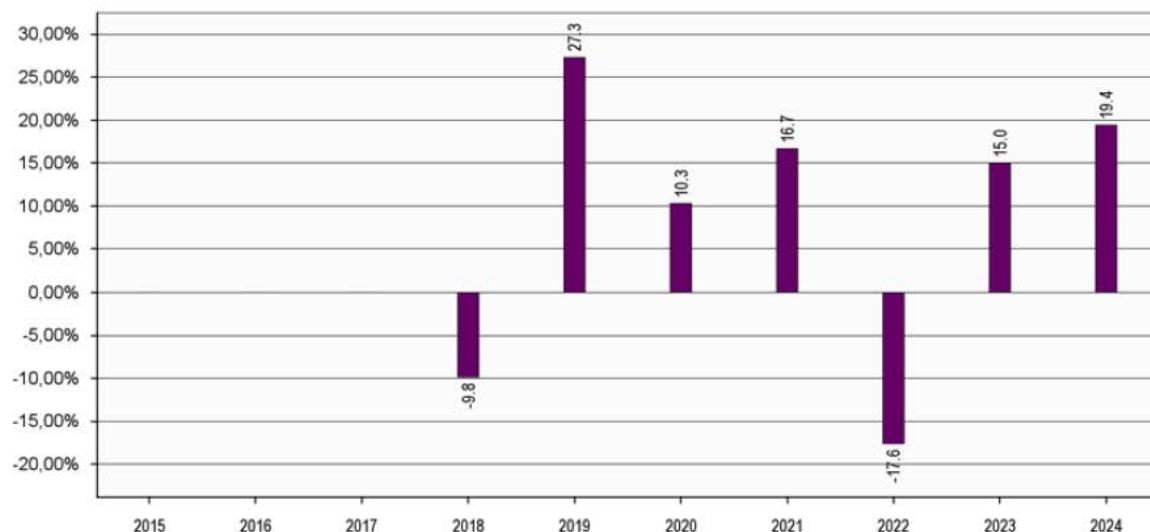
$VNI_{ex,t} \dots VNI_{ex,n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe R

Rendement annuel

Distribution



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
19,42% (en EUR)	4,20% (en EUR)	7,80% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{t+1})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{t+2})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{t+n})]$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{t+1}...VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de distribution (BE6298866748) (E) : 1,95%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,87%
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

- Part de distribution (BE6298867753) (R) : 1,15%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,07% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,07%
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.	0,08%

	Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
--	--	--

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Non applicable.

Existence de fee-sharing agreements

Non.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 – Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats contient principalement la compensation financière payée par Caceis concernant la distribution de dividende.

NOTE 2 – Autres charges

La rubrique « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats comprend principalement une facture de Deloitte (conseil fiscal ou autre mission d'audit) ainsi que les montant payé à la FSMA concernant ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.753,39 EUR HTVA

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s) :

- Autres missions : 1.500,00 EUR HTVA.

NOTE 4 – SFDR

Les compartiments promeuvent entre autres des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (appelées « ESG ») et sont soumis à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (le « Règlement SFDR »). Le prospectus du 10 octobre 2022 décrit la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement conformément aux objectifs et à la politique d'investissement des fonds, notamment des informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance sont respectées ; ainsi que les résultats de l'évaluation de l'impact probable des risques de durabilité sur la performance des fonds.

ANNEXES

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoFuture

Identifiant d'entité juridique : 967600PVHGSY5B5PCD48

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 57,7% d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund EconoFuture (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

A l'exclusion des investissements à des fins de couverture ou de liquidité, le compartiment investira 100% de ses actifs dans des investissements "#1 Alignés sur les caractéristiques E/S". Le compartiment a atteint cet objectif en investissant 95,4% dans de tels produits, les 4,6% restants du fonds étant constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités. Les produits alignés sur les critères E/S sont conformes à la politique ESG, comme expliqué dans les questions suivantes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **12.82**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **1.1%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **17.28**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0.94%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

L'objectif du compartiment était d'atteindre un minimum de 40 % d'investissements durables. Cet objectif a été atteint, avec 57,7 % d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
NORWAY GOVERNMENT BOND 175 130325	Obligations d'état	2,59%	Norvège
IRELAND GOVERNMENT BOND 055 220441	Obligations d'état	1,59%	Irlande
BELGIUM GOVERNMENT BOND 275 220439	Obligations d'état	1,51%	Belgique
COLRUYT GROUP NV 425 210228	Biens de Consommation de Base	1,49%	Belgique
VISA INCCLASS A SHARES	Finances	1,46%	Etats-Unis
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 225 150846	Obligations d'état	1,43%	Etats-Unis
AGNICO EAGLE MINES LTD	D'or	1,44%	Canada
ALPHABET INCCL A	Communication	1,44%	Etats-Unis
EUROPEAN UNION 2625 040248	Obligations d'état	1,43%	EU
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation Discretionnaire	1,40%	Etats-Unis
IRELAND GOVERNMENT BOND 15 150550	Obligations d'état	1,34%	Irlande
EUROPEAN UNION 125 040243	Obligations d'état	1,27%	EU
ATT 2875 PERP	Communication	1,29%	Etats-Unis
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4625 230934	Obligations d'état	1,24%	Bulgarie

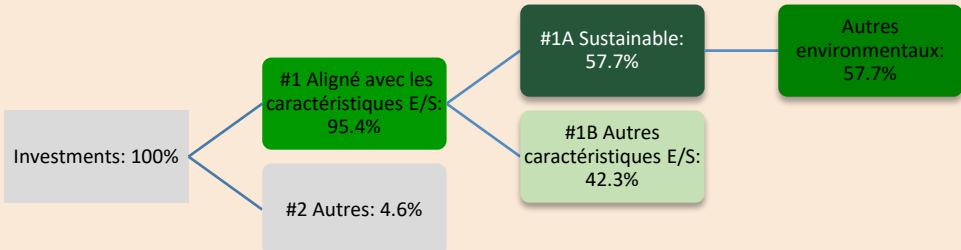


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :

- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné avec les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'Actifs
Obligations d'État	32.92%
Technologie	11.85%
Finances	10.16%
Industrie	7.13%
Communication	6.44%
Matériaux	6.4%
Immobilier	5.76%
Biens de Consommation de Base	4.75%
Santé	4.08%
Consommation Discrétionnaire	4.05%
Services aux Collectivités	3.86%
Pas de secteur	2.59%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

Oui:

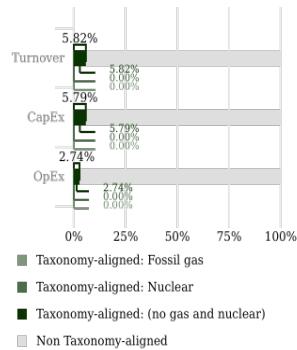
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

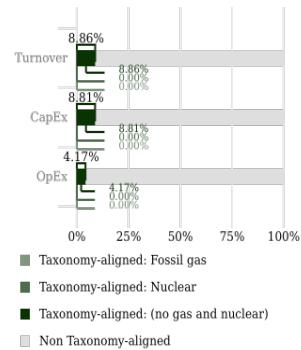
✗ Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines

sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

0.12% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.97% est aligné par le biais d'activités habilitantes/



Et en comparaison avec la période précédente

0.07% du portefeuille était aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.21% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 4.6% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".

Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?



La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?



N/A

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoNext

Identifiant d'entité juridique : 96760014AX4S360QVF65

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 59,1 d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund Econonext (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

A l'exclusion des investissements à des fins de couverture ou de liquidité, le compartiment investira 100% de ses actifs dans des investissements "#1 Alignés sur les caractéristiques E/S". Le compartiment a atteint cet objectif en investissant 97,7% dans de tels produits, les 2,3% restants du fonds étant constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités. Les produits alignés sur les critères E/S sont conformes à la politique ESG, comme expliqué dans les questions suivantes.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

L'objectif du compartiment était d'atteindre un minimum de 40 % d'investissements durables. Cet objectif a été atteint, avec 59,1 % d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail (Conventions de l'OIT)
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

PRINCIPAUX INVESTISSEMENT	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
ECONOPOLIS EM GOVERNMT BDS O EUR CAP	Fonds	10,11%	Luxembourg
TAIWAN SEMICONDUCTORSP ADR	Technologie	7,20%	Taiwan
INFOSYS LTDSP ADR	Technologie	4,94%	Inde
MEDIATEK INC	Technologie	4,64%	Taiwan
SAMSUNG ELECTRGDR REG S	Technologie	3,50%	Korée du Sud
TENCENT HOLDINGS LTD	Communication	3,14%	Îles Caïmans
CHROMA ATE INC	Technologie	2,84%	Taiwan
COGNIZANT TECH SOLUTIONSA	Technologie	2,67%	Etats-Unis
SUZUKI MOTOR CORP	Consommation discretionnaire	2,65%	Japan
DELTA ELECTRONICS INC	Technologie	2,45%	Taiwan
FOMENTO ECONOMICO MEXSP ADR	Consommation de base	2,29%	Mexique
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Consommation discretionnaire	2,28%	Îles Caïmans
MERCADOLIBRE INC	Consommation de base	2,07%	Etats-Unis
TELKOM INDONESIA PERSERO TBK	Communication	2,05%	Indonesie
WEG SA	Industrie	2,02%	Brazil

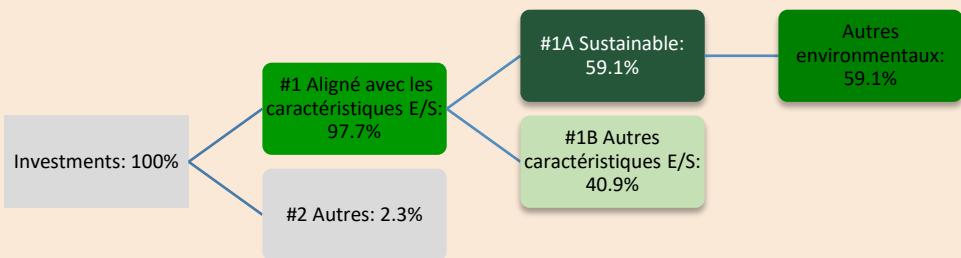


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :

- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



#1 Aligné avec les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La **catégorie #1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'Actifs
Technologie	32.7%
Consommation Discrétionnaire	18.71%
Obligations d'État	12.52%
Communication	8.52%
Pas de secteur	7.59%
Finances	7.09%
Biens de Consommation de Base	4.25%
Industrie	3.69%
Matériaux	2.46%
Santé	1.54%
Immobilier	0.87%
Utilitaires	0.05%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile



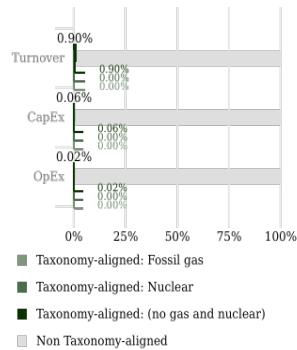
Dans l'énergie nucléaire



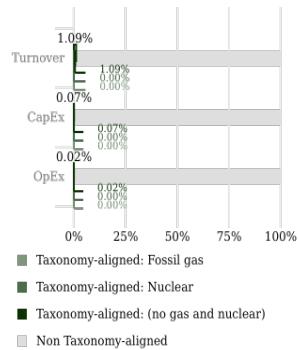
Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Le portefeuille est aligné à 0.37% sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Et en comparaison avec la période précédente

Le portefeuille était aligné à 0.89% sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE)



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 2.3% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Crelan Fund EconoStocks

Identifiant d'entité juridique : 967600OIM4F6CZUKPN43

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 78,8% d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Crelan Fund EconoStocks (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

A l'exclusion des investissements à des fins de couverture ou de liquidité, le compartiment investira 100% de ses actifs dans des investissements "#1 Alignés sur les caractéristiques E/S". Le compartiment a atteint cet objectif en investissant 97,8% dans de tels produits, les 2,2% restants du fonds étant constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités. Les produits alignés sur les critères E/S sont conformes à la politique ESG, comme expliqué dans les questions suivantes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **14.84**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %. **19.68**

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

L'objectif du compartiment était d'atteindre un minimum de 40 % d'investissements durables. Cet objectif a été atteint, avec 78,8 % d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.

Les activités habilitantes
permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.



Les activités transitoires
sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

**PRINCIPAUX
INVESTISSEMENT**

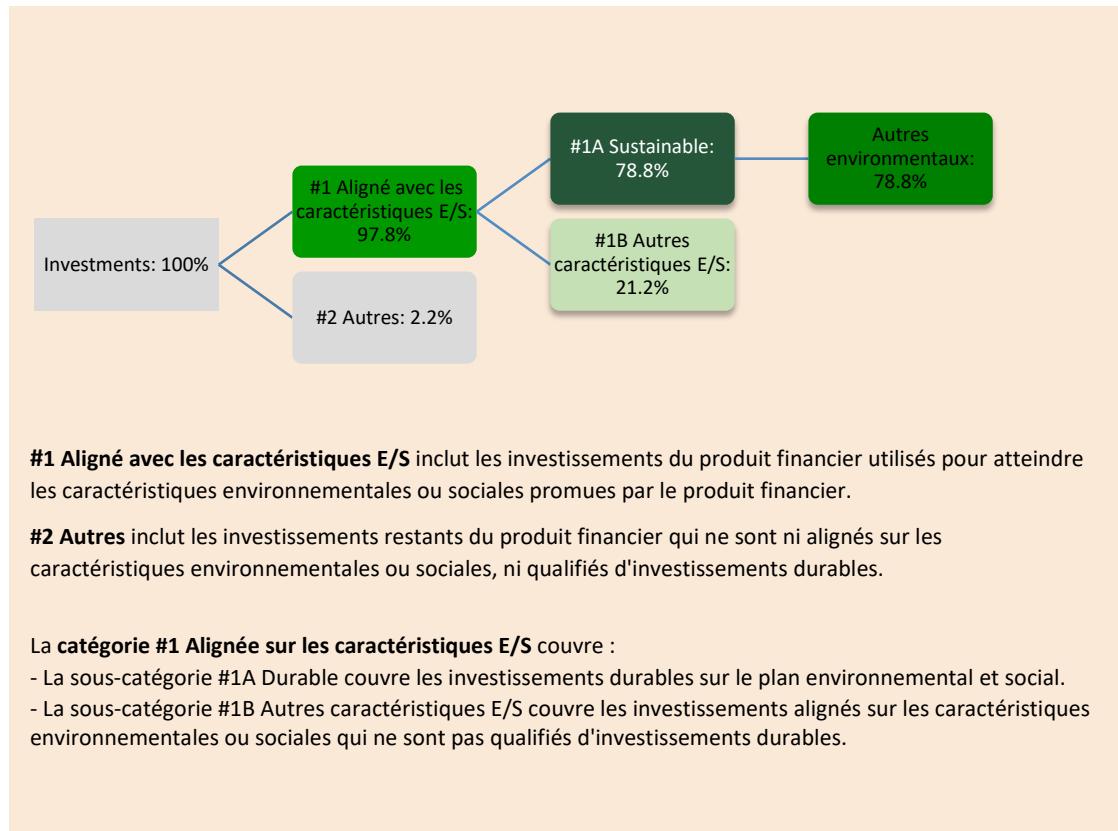
	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
ALPHABET INCCL A	Communication	4,31%	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	3,98%	Etats-Unis
VISA INCCLASS A SHARES	Finances	3,95%	Etats-Unis
ARISTA NETWORKS INC	Technologie	3,64%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie	3,45%	Etats-Unis
BLACKROCK INC	Finances	3,40%	Etats-Unis
AUTODESK INC	Technologie	3,24%	Etats-Unis
S&P GLOBAL INC	Finances	3,23%	Etats-Unis
WALT DISNEY CO	Films et divertissements	2,98%	Etats-Unis
FEDEX CORP	Logistique	2,96%	Etats-Unis
HOME DEPOT INC	Detailhandel	2,93%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Semiconducteurs	2,89%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTORSP ADR	Semiconducteurs	2,75%	Taiwan
MARVELL TECHNOLOGY INC	Semiconducteurs	2,70%	Etats-Unis
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	2,51%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'Actifs
Technologie	29.89%
Industrie	15.25%
Soins de santé	13.27%
Finances	10.83%
Consommation discrétionnaire	8.83%
Communication	7.46%
Consommation de base	6.57%
Matériaux	5.53%
Services aux Collectivités	2.37%
Pas de secteur	0.01%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

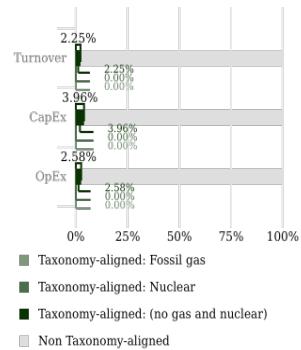
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

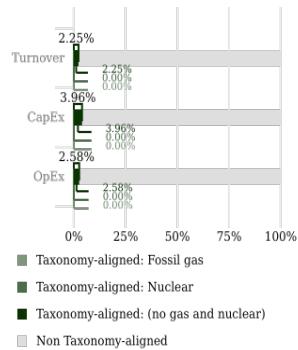
✗ Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



** Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines*



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Le portefeuille est aligné à 1,84 % sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Et en comparaison avec la période précédente

0.03% du portefeuille était aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.56% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

● sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 2.2% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Crelan Fund Global Equity DBI-RDT

Identifiant d'entité juridique : 967600EX9Q96ZBFXIM43

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Non

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 78 % d'investissements durables
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 ayant un objectif social
 Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Global Equity DBI-RDT (ci-après le "compartiment") promeut à la fois l'atténuation du changement climatique et plusieurs caractéristiques sociales. Ces caractéristiques sociales comprennent les droits de l'homme et du travail, la paix, la santé et le bien-être des animaux. Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

A l'exclusion des investissements à des fins de couverture ou de liquidité, le compartiment investira 100% de ses actifs dans des investissements "#1 Alignés sur les caractéristiques E/S". Le compartiment a atteint cet objectif en investissant 97,3% dans de tels produits, les 2,7% restants du fonds étant constitués de liquidités et d'équivalents de liquidités. Les produits alignés sur les critères E/S sont conformes à la politique ESG, comme expliqué dans les questions suivantes.

● **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**

● **Et par rapport à la période précédente?**

La note moyenne de risque ESG du compartiment, calculée par Sustainalytics (un fournisseur externe de données ESG), qui doit être inférieure à 30 %.

Les sociétés émettrices dont la note de risque ESG ne fait pas partie des meilleurs 75 % de l'univers **0%** Sustainalytics (jusqu'à 10 % des investissements sont autorisés, comme indiqué dans la politique ESG).

Les sociétés émettrices dont le score de controverse est supérieur à 4, tel que calculé par Sustainalytics. **0%**

Gouvernements dont le score pays calculé par Sustainalytics est élevé ou sévère. **0%**

Investissements dans des activités controversées exclues par Econopolis (par exemple, les armes, le tabac, les cuirs spécialisés, etc.) **0%**

Investissements dans des activités mentionnées sur la liste d'exclusion de la SFI/Banque mondiale **0%**

Investissements dans des entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien **0%**



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif durable des investissements durables du compartiment est de contribuer à l'atténuation du changement climatique en contribuant à maintenir l'augmentation maximale de la température mondiale bien en dessous de 2°C. Les investissements durables contribuent aux objectifs en étant les meilleurs de l'univers sur la base des émissions niveau 1 et 2. Ainsi, la société émettrice doit faire partie des 33 % de sociétés les plus performantes en termes d'émissions de niveau 1 et 2 dans l'univers.

L'objectif du compartiment était d'atteindre un minimum de 40 % d'investissements durables. Cet objectif a été atteint, avec 78 % d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durables sur le plan environnemental ou social ?**

Les indicateurs de durabilité tels que définis ci-dessus sont pris en compte dans le processus d'investissement. En particulier, les exclusions, les scores ESG, les scores de controverse et les scores par pays sont utilisés pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? Les gestionnaires de fonds appliquent strictement la politique ESG susmentionnée à chaque étape du processus de décision d'investissement, en veillant à ce qu'aucun impact négatif sur les facteurs de durabilité ne se produise. Cela se fait en partie grâce à une longue liste d'exclusion qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société. De plus, la mise en œuvre des scores de risque et de controverse fournis par Sustainalytics prend implicitement en compte les principaux impacts négatifs potentiels sur chaque objectif de développement durable, car Sustainalytics considère qu'il s'agit d'un facteur clé lors du calcul du score de controverse ou de la notation de risque ESG d'une entreprise.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Econopolis adhère aux normes et principes suivants dans sa gestion :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies
- Objectifs de développement durable des Nations Unies
- Conventions fondamentales de l'International Organisation du Travail
- L'Accord de Paris
- Liste d'exclusion des fonds de pension norvégiens
- Liste d'exclusion de la Société financière internationale
- Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Normes propres telles qu'énoncées dans la politique ESG

Aucun investissement ne sera effectué dans des entités qui ne sont pas conformes aux normes et principes définis ci-dessus. Néanmoins, Econopolis se réserve le droit de déroger à la politique de durabilité et aux principes ci-dessus pour un maximum de 10 % du portefeuille.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



Oui, Comme mentionné ci-dessus, le compartiment est soumis à notre stricte politique ESG, où il utilise la notation de risque ESG de Sustainalytics, qui prend en compte l'impact négatif potentiel sur chaque objectif de durabilité. Nous prenons donc implicitement en compte ces indicateurs dans notre politique en n'incluant que les investissements qui font partie des 75% les plus performants de l'univers de Sustainalytics. En outre, nous excluons les sociétés ayant un score de controverse élevé (supérieur à 4), qui prend par exemple en compte les pots-de-vin, la corruption, la discrimination au travail, les incidents environnementaux, etc. Enfin, le compartiment adhère à une liste d'exclusion étendue qui exclut une grande partie des activités nuisibles à l'environnement et/ou à la société telles que le secteur pétrolier et gazier, le secteur du charbon, le secteur de l'armement, etc. insi, le compartiment veille à ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact négatif substantiel, par exemple sur les émissions de gaz à effet de serre, la santé humaine, les droits de l'homme, etc. Par ce processus, les gestionnaires du fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. Par ce processus, les gestionnaires de fonds tentent de limiter l'impact négatif sur les facteurs de durabilité. À cet égard, les PAI sont signalés et contrôlés dans les publications périodiques, qui soulignent l'impact négatif potentiel sur une base annuelle.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant les plus grandes proportions des investissements du produit financier pendant la période de référence qui est :

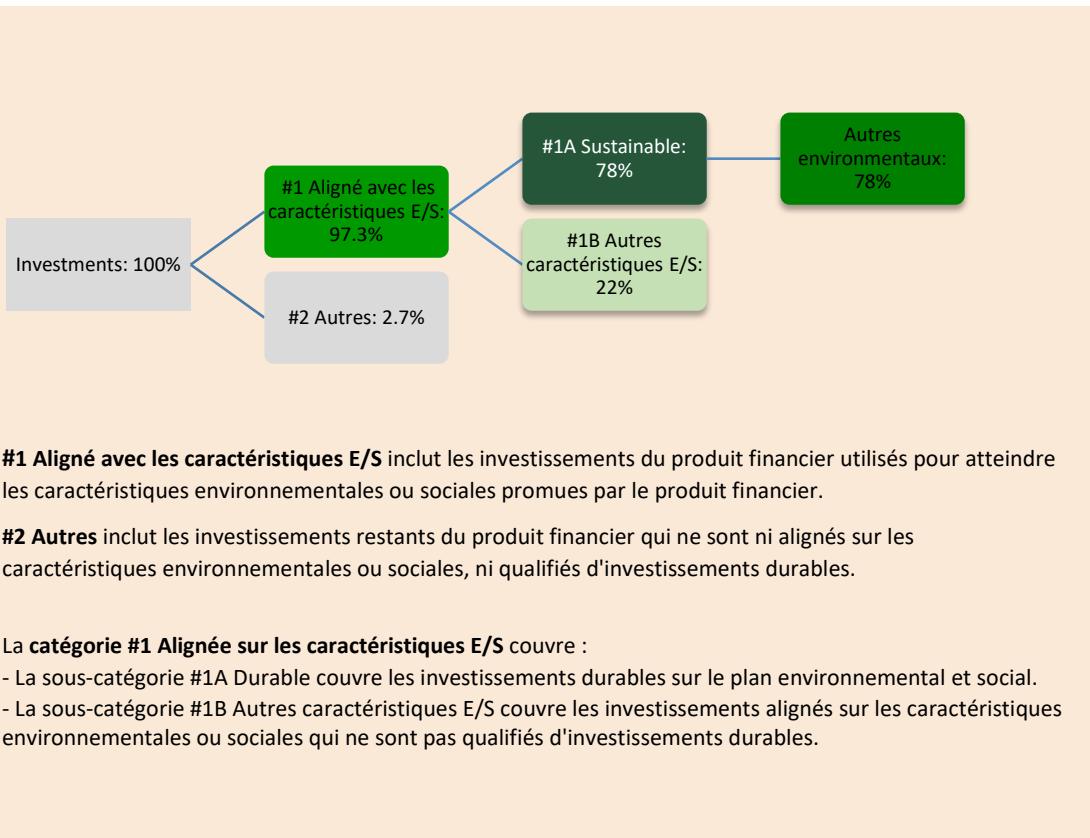
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
ALPHABET INCCL A	Technologie	4,46%	Etats-Unis
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	3,81%	Etats-Unis
ARISTA NETWORKS INC	Technologie	3,72%	Etats-Unis
SP GLOBAL INC	Finances	3,59%	Etats-Unis
VISA INCCLASS A SHARES	Finances	3,55%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie	3,39%	Etats-Unis
BLACKROCK INC	Finances	3,31%	Etats-Unis
AUTODESK INC	Technologie	3,04%	Etats-Unis
FEDEX CORP	Logistique	3,03%	Etats-Unis
WALT DISNEY COTHE	Films et divertissements	2,97%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTORSP ADR	Semiconducteurs	2,83%	Taiwan
NVIDIA CORP	Semiconducteurs	2,79%	Etats-Unis
MARVELL TECHNOLOGY INC	Semiconducteurs	2,79%	Etats-Unis
HOME DEPOT INC	Vente au détail de rénovation domiciliaire	2,71%	Etats-Unis
STRYKER CORP	Soins de santé	2,52%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques



La catégorie **#1 Alignée sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires :
- le **chiffre d'affaires** reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires d'investissements aujourd'hui.
- Les **dépenses d'investissement** (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'Actifs
Technologies de l'Information	30.02%
Industrie	15.5%
Santé	13.28%
Santé	10.74%
Consommation Discrétionnaire	8.24%
Communication	7.65%
Biens de Consommation de Base	6.62%
Matériaux	5.6%
Services aux Collectivités	2.35%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile



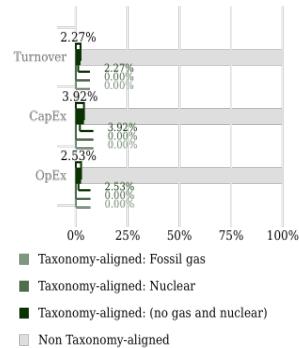
Dans l'énergie nucléaire



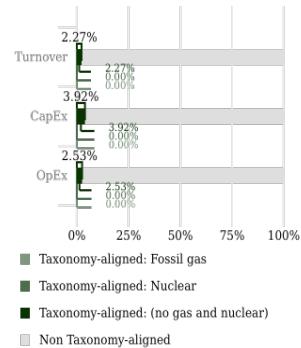
Non

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement de la taxonomie des investissements, y compris les obligations souveraines*



2. Alignement de la taxonomie des investissements à l'exclusion des obligations souveraines*



** Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines*



Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas aligné sur la taxonomie européenne ?

Le portefeuille est aligné à 1,86 % sur la taxonomie de l'UE, exclusivement grâce à des activités de facilitation.

Et en comparaison avec la période précédente

0.03% du portefeuille était aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.62% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le portefeuille a été investi à hauteur de 2.7% dans d'autres investissements, soit dans le but de poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités. Étant donné la nature de ces instruments (par exemple, des liquidités), il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour la catégorie "#2 Autres".



Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La politique d'investissement durable du fonds est appliquée en permanence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence du rable?

N/A

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoFuture

Legal entity identifier: 967600PVHGSY5B5PCD48

Résumé

Le fonds EconoFuture prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoFuture sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoFuture utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicators applicable to investments in investee companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	7717.371 tonne CO2e	7367.0234 tonne CO2e	<p>It is important to emphasize that this number represents the total exposure, which includes indirect exposure to the fossil fuel sector (for instance via services). As a result, this number may seem elevated. In case a company is observed that is not in line with our policy regarding fossil fuels, for instance a company active in the production of fossil fuels, the portfolio manager must sell this instrument within three months. This is reviewed at least monthly.</p> <p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/</p>
		Scope 2 GHG emissions	4123.383 tonne CO2e	4685.757 tonne CO2e	
		Scope 3 GHG emissions	101782.2 tonne CO2e	63227.082 tonne CO2e	
		Total GHG emissions	112618.66 tonne CO2e	98337.74 tonne CO2e	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	280.30316 tonne CO2e / EUR M invested	413.53186 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	637.8512 tonne CO2e / EUR M revenue	1072.3718 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	5.9126596 %	5.83 %	
	5. Share of non-renewable energy	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable	Consumption: 40.13343 %	Consumption: 71.6 % Production: 37.39 %	

	consumption and production	energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	Production: 1.724942 %			
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	<p>Total: 0.294936 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.036793713 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.080286264 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 0.063606046 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.0011097298 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.0023062686 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 0.0070253722 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector L: 0.10380858 GWh / EUR M revenue</p>	<p>Total: 0.8606496 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.9586456 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.3383413 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 3.3792653 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.050002966 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector L: 1.8248907 GWh / EUR M revenue</p>			

Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity- sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	2.675063 %	2.77 %		
Water	8. Emissions to water	Tonne of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.0027372055 tonne / EUR M invested	0.0045710546 tonne / EUR M invested		
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonne of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	56.84017 tonne / EUR M invested	N/A		

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION, AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/</p>
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance/complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %		
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	8.163166 %	11.83 %		

	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	37.05 %	35.07 %		
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0 %	0 %		

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	210.99718 tonne CO2e / EUR M GDP	299.64938 tonne CO2e / EUR M GDP	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	Relative: 0 % Absolute: 0 -	Relative: 0 % Absolute: 0		See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economopolis.be/en/sustainability/

Indicators applicable to investments in real estate assets						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	N/A	N/A	N/A	N/A
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	N/A	N/A		

Other indicators for principal adverse impact
<p>In addition to the set of mandatory indicators above, we consider two additional indicators subject to data availability and quality:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emissions of air pollutants • Investments in companies without workplace accident prevention policies
<p>Description of policies to identify and prioritise principal adverse sustainability impacts</p> <p>The fund managers apply the Sustainable Investments policy (see www.econopolis.be/en/sustainability) strictly throughout every step of the investment decision process, making sure no adverse impact on sustainability factors occurs. This is done partly through an extensive exclusion list that excludes a large part of environmentally and/or socially harming activities. Additionally, the implementation of the risk and controversy scores provided by Clarity AI considers the potential main negative impacts on each sustainability objective, as Clarity AI considers this a key factor when calculating a company's Controversy Score or ESG Risk Rating. Through this process, the fund managers attempt to limit the negative impact on sustainability factors. In this regard, the PAIs are reported and monitored in the periodic disclosures, which outline the potential negative impact on an annual basis.</p>
<p>Engagement policies</p> <p>See: https://www.econopolis.be/media/16941/engagement_policy_eng.pdf</p>
<p>References to international standards</p> <p>Econopolis adheres to the following standards and principles in its management:</p> <ul style="list-style-type: none"> • United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights • United Nations Global Compact • United Nations Sustainable Development Goals • Core Conventions of the International Labour Organisation • The Paris Agreement • Norwegian Pension Fund Exclusion List • Exclusion list of the International Finance Corporation • OECD Guidelines for multinational enterprise • Own standards as set out in the ESG policy

Historical comparison

Data is compared to 2023.

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Emissions	2. Emissions of air pollutants	Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.14172623 tonne / EUR M invested	0.31150943 tonne / EUR M invested	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	2.7 %	4.95 %	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoNext

Legal entity identifier: 9676000IM4F6CZUKPN43

Résumé

Le fonds EconoNext prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoNext sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoNext utilise les stratégies ESG suivantes : (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicators applicable to investments in investee companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	281.85367 tonne CO2e	583.9643 tonne CO2e	<p>It is important to emphasize that this number represents the total exposure, which includes indirect exposure to the fossil fuel sector (for instance via services). As a result, this number may seem elevated. In case a company is observed that is not in line with our policy regarding fossil fuels, for instance a company active in the production of fossil fuels, the portfolio manager must sell this instrument within three months. This is</p> <p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/</p>
		Scope 2 GHG emissions	352.8391 tonne CO2e	344.88904 tonne CO2e	
		Scope 3 GHG emissions	3757.466 tonne CO2e	2852.1592 tonne CO2e	
		Total GHG emissions	4353.6562 tonne CO2e	3342.1611 tonne CO2e	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	209.96567 tonne CO2e / EUR M invested	170.8211 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	389.23993 tonne CO2e / EUR M revenue	371.0316 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	3.147588 %	2.94 %	
	5. Share of non-renewable energy	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of	Consumption: 62.762615 %	Consumption: 82.2 % Production: 0.36 %	

	consumption and production	investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	Production: 0.006181984 %		reviewed at least monthly.	
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	Total: 0.1776906 GWh / EUR M revenue Sector B: 0.016642097 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.15041165 GWh / EUR M revenue Sector D: 0.0008209945 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.0000897536 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.005696404 GWh / EUR M revenue Sector H: 0.0035794661 GWh / EUR M revenue Sector L: 0.00046544714 GWh / EUR M revenue	Total: 0.43602026 GWh / EUR M revenue Sector A: 0.035248008 GWh / EUR M revenue Sector B: 1.0010786 GWh / EUR M revenue Sector C: 0.54559016 GWh / EUR M revenue Sector D: 3.720036 GWh / EUR M revenue Sector E: 0.04400909 GWh / EUR M revenue Sector F: 0.16245882 GWh / EUR M revenue Sector G: 0.05147427 GWh / EUR M revenue Sector H: 0.15072083 GWh / EUR M revenue Sector L: 0.027486522 GWh / EUR M revenue			

Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity- sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	0.012551483 %	0 %		
Water	8. Emissions to water	Tonne of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.0024973445 tonne / EUR M invested			
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonne of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	44.101997 tonne / EUR M invested			

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION, AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0%	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions. See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance/complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0%		
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	8.357817 %	6.53 %		

	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	19.30 %	16.48 %		
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0 %	0 %		

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	163.19626 tonne CO2e / EUR M GDP	580.25854 tonne CO2e / EUR M GDP	N/A	N/A
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	Relative: 0 % Absolute: 0 -	Relative: 1.09 % Absolute: 0.25		

Indicators applicable to investments in real estate assets						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	N/A	N/A	N/A	N/A
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	N/A	N/A		

Other indicators for principal adverse impact
<p>In addition to the set of mandatory indicators above, we consider two additional indicators subject to data availability and quality:</p> <ul style="list-style-type: none">• Emissions of air pollutants• Investments in companies without workplace accident prevention policies
Description of policies to identify and prioritise principal adverse sustainability impacts
<p>The fund managers apply the Sustainable Investments policy (see www.econopolis.be/en/sustainability) strictly throughout every step of the investment decision process, making sure no adverse impact on sustainability factors occurs. This is done partly through an extensive exclusion list that excludes a large part of environmentally and/or socially harming activities. Additionally, the implementation of the risk and controversy scores provided by Clarity AI considers the potential main negative impacts on each sustainability objective, as Clarity AI considers this a key factor when calculating a company's Controversy Score or ESG Risk Rating. Through this process, the fund managers attempt to limit the negative impact on sustainability factors. In this regard, the PAIs are reported and monitored in the periodic disclosures, which outline the potential negative impact on an annual basis.</p>
Engagement policies
<p>See: https://www.econopolis.be/media/16941/engagement_policy_eng.pdf</p>
References to international standards
<p>Econopolis adheres to the following standards and principles in its management:</p> <ul style="list-style-type: none">• United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights• United Nations Global Compact• United Nations Sustainable Development Goals• Core Conventions of the International Labour Organisation• The Paris Agreement• Norwegian Pension Fund Exclusion List• Exclusion list of the International Finance Corporation• OECD Guidelines for multinational enterprise• Own standards as set out in the ESG policy

Historical comparison

Data is compared to 2023.

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
Emissions	2. Emissions of air pollutants	Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.10735177 tonne / EUR M invested	0.18646951 tonne / EUR M invested	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund:</p> <p><u>https://www.econopolis.be/en/sustainability/</u></p>

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION, AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	0.11%	4.7 %	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/</p>

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – EconoStocks

Legal entity identifier: 9676000IM4F6CZUKPN43

Résumé

Le fonds EconoStocks prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds EconoStocks sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

EconoStocks est une SICAV basée en Belgique et le fonds EconoStocks utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicators applicable to investments in investee companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	6748.871 tonne CO2e	7223.491 tonne CO2e	<p>It is important to emphasize that this number represents the total exposure, which includes indirect exposure to the fossil fuel sector (for instance via services). As a result, this number may seem elevated. In case a company is observed that is not in line with our policy regarding fossil fuels, for instance a company active in the production of fossil fuels, the portfolio manager must sell this instrument within three months. This is reviewed at least monthly.</p> <p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economopolis.be/en/sustainability/</p>
		Scope 2 GHG emissions	3695.4248 tonne CO2e	4254.786 tonne CO2e	
		Scope 3 GHG emissions	142247.47 tonne CO2e	53448.453 tonne CO2e	
		Total GHG emissions	152682.8 tonne CO2e	133664.97 tonne CO2e	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	422.15936 tonne CO2e / EUR M invested	527.36224 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	990.4051 tonne CO2e / EUR M revenue	1531.4056 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	4.044279 %	3.99 %	
	5. Share of non-renewable energy	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable	Consumption: 60.950935 %	Consumption: 70.61 % Production: 36.9 %	

	consumption and production	energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	Production: 1.3373785 %			
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	<p>Total: 0.26302797 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.0127298385 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.1663844 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 0.057927564 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.0039052013 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.002386611 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 0.019694375 GWh / EUR M revenue</p>	<p>Total: 0.5018321 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.9348244 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.31094235 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 3.328475 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.06001371 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue</p>			

Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity- sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	1.6405349 %	1.86 %		
Water	8. Emissions to water	Tonne of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.00151637 tonne / EUR M invested	0.0044017923 tonne / EUR M invested		
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonne of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	36.921288 tonne / EUR M invested	N/A		

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION, AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions. See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economopolis.be/en/sustainability/
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance/complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %		
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	8.2201605 %	8.27 %		

	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	37.02 %	34.32 %		
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0 %	0 %		

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	N/A	N/A	N/A	N/A
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	N/A	N/A		

Indicators applicable to investments in real estate assets						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	N/A	N/A	N/A	N/A
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	N/A	N/A		

Other indicators for principal adverse impact

In addition to the set of mandatory indicators above, we consider two additional indicators subject to data availability and quality:

- Emissions of air pollutants
- Investments in companies without workplace accident prevention policies

Description of policies to identify and prioritise principal adverse sustainability impacts

The fund managers apply the Sustainable Investments policy (see www.econopolis.be/en/sustainability) strictly throughout every step of the investment decision process, making sure no adverse impact on sustainability factors occurs. This is done partly through an extensive exclusion list that excludes a large part of environmentally and/or socially harming activities. Additionally, the implementation of the risk and controversy scores provided by Clarity AI considers the potential main negative impacts on each sustainability objective, as Clarity AI considers this a key factor when calculating a company's Controversy Score or ESG Risk Rating. Through this process, the fund managers attempt to limit the negative impact on sustainability factors. In this regard, the PAIs are reported and monitored in the periodic disclosures, which outline the potential negative impact on an annual basis.

Engagement policies

See: https://www.econopolis.be/media/16941/engagement_policy_eng.pdf

References to international standards

Econopolis adheres to the following standards and principles in its management:

- United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights
- United Nations Global Compact
- United Nations Sustainable Development Goals
- Core Conventions of the International Labour Organisation
- The Paris Agreement
- Norwegian Pension Fund Exclusion List
- Exclusion list of the International Finance Corporation
- OECD Guidelines for multinational enterprise
- Own standards as set out in the ESG policy

Historical comparison

Data is compared to 2023.

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Emissions	2. Emissions of air pollutants	Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.16790546 tonne / EUR M invested	0.2875168 tonne / EUR M invested	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economicpolis.be/en/sustainability/</p>

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	4.64 %	0 %	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund:</p> <p>https://www.economicpolis.be/en/sustainability/</p>

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Crelan Fund – Global Equity DBI/RDT

Legal entity identifier: 967600EX9Q96ZBFXIM43

Résumé

Le fonds Crelan Global Equity DBI prend en compte les principaux impacts négatifs (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration sur les principaux impacts négatifs du fonds Crelan Global Equity DBI sur le développement durable. Cette déclaration couvre la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Crelan Fund est une SICAV basée en Belgique et le fonds Crelan Global Equity DBI utilise les stratégies ESG suivantes: (I) intégration ESG, (II) sélection best-in-class et (III) exclusions basées sur les activités et les normes. Les stratégies sont détaillées dans les informations précontractuelles (voir l'annexe du prospectus). Pour simplifier le tableau ci-dessous, la colonne "actions taken" fait référence à l'une des trois stratégies listées sans entrer dans le détail de chacune des stratégies individuelles, puisqu'elles sont déjà expliquées dans le prospectus et la politique ESG du compartiment.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicators applicable to investments in investee companies					
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	1686.9607 tonne CO2e	2015.7231 tonne CO2e	<p>It is important to emphasize that this number represents the total exposure, which includes indirect exposure to the fossil fuel sector (for instance via services). As a result, this number may seem elevated. In case a company is observed that is not in line with our policy regarding fossil fuels, for instance a company active in the production of fossil fuels, the portfolio manager must sell this instrument within three months. This is reviewed at least monthly.</p> <p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economopolis.be/en/sustainability/</p>
		Scope 2 GHG emissions	925.3136 tonne CO2e	1147.7628 tonne CO2e	
		Scope 3 GHG emissions	35769.336 tonne CO2e	15244.984 tonne CO2e	
		Total GHG emissions	38379.32 tonne CO2e	38308.797 tonne CO2e	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	420.42526 tonne CO2e / EUR M invested	549.2834 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	1000.7613 tonne CO2e / EUR M revenue	1589.9746 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	4.2169175 %	4.04 %	
	5. Share of non-renewable energy	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable	Consumption: 60.86368 %	Consumption: 69.6 % Production: 36.84 %	

	consumption and production	energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	Production: 1.3826027 %			
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	<p>Total: 0.26663244 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.012616738 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.16918314 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 0.05988642 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.0038115096 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.0023211576 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 0.018813467 GWh / EUR M revenue</p>	<p>Total: 0.51084477 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector B: 0.93482447 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector C: 0.32310927 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector D: 3.321157 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector G: 0.06001371 GWh / EUR M revenue</p> <p>Sector H: 1.0002363 GWh / EUR M revenue</p>			

Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity- sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	1.6275564 %	1.84 %		
Water	8. Emissions to water	Tonne of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.0015515233 tonne / EUR M invested	0.0050130654 tonne / EUR M invested		
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonne of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	36.57688 tonne / EUR M invested	N/A		

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION, AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econompolis.be/en/sustainability/</p>
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance/complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0 %	0 %		
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	8.274484 %	8.41 %		

	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	36.730156 %	34.59 %		
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0 %	0 %		

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals						
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation	Actions taken
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	N/A	N/A	N/A See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economopolis.be/en/sustainability/	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	N/A	N/A		

Indicators applicable to investments in real estate assets					
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2024	Impact 2023	Explanation

Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	N/A	N/A	N/A	ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	N/A	N/A		See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/

Other indicators for principal adverse impact

In addition to the set of mandatory indicators above, we consider two additional indicators subject to data availability and quality:

- Emissions of air pollutants
- Investments in companies without workplace accident prevention policies

Description of policies to identify and prioritise principal adverse sustainability impacts

The fund managers apply the Sustainable Investments policy (see www.econopolis.be/en/sustainability) strictly throughout every step of the investment decision process, making sure no adverse impact on sustainability factors occurs. This is done partly through an extensive exclusion list that excludes a large part of environmentally and/or socially harming activities. Additionally, the implementation of the risk and controversy scores provided by Clarity AI considers the potential main negative impacts on each sustainability objective, as Clarity AI considers this a key factor when calculating a company's Controversy Score or ESG Risk Rating. Through this process, the fund managers attempt to limit the negative impact on sustainability factors. In this regard, the PAIs are reported and monitored in the periodic disclosures, which outline the potential negative impact on an annual basis.

Engagement policies

See: https://www.econopolis.be/media/16941/engagement_policy_eng.pdf

References to international standards

Econopolis adheres to the following standards and principles in its management:

- United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights
- United Nations Global Compact
- United Nations Sustainable Development Goals
- Core Conventions of the International Labour Organisation
- The Paris Agreement
- Norwegian Pension Fund Exclusion List
- Exclusion list of the International Finance Corporation
- OECD Guidelines for multinational enterprise
- Own standards as set out in the ESG policy

Historical comparison

Data is compared to 2023.

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Emissions	2. Emissions of air pollutants	Tonnes of air pollutants equivalent per million EUR invested, expressed as a weighted average	0.1657825 tonne / EUR M invested	0.28868973 tonne / EUR M invested	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.economicopolis.be/en/sustainability/</p>

Tableau 3
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS

Adverse sustainability impact	Adverse sustainability impact (qualitative or quantitative)	Metric	Impact [2024]	Impact [2023]	Explanation	Actions taken
Indicators applicable to investments in investee companies						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	4.79 %	0%	N/A	<p>ESG integration, best-in-class selection and Activity- and norms-based exclusions.</p> <p>See the sustainable investment policy of the sub-fund: https://www.econopolis.be/en/sustainability/</p>